

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en visioconférence**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON,
Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-
Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris :

Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOES, M. Patrick BLOCHE,
Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER,
Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE,
Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE,
M. Aymeric DE TARLE, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-
Christophe MARTIN, M. Guillaume POTTOUX

Ont donné pouvoir :

Mme Dominique KIELEMOES à M. Florent HUBERT
Mme Florence MARSCHAL à Mme Joséphine LANFRANCHI

À 17h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

11202111 Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. le Maire : « Bonjour. Bienvenue dans cette nouvelle séance du Conseil du 11^e arrondissement. Merci pour votre présence. Je salue le public qui nous suit en temps réel sur internet.

Nous avons un ordre du jour particulièrement chargé de vœux et de questions orales. J'invite donc chaque orateur à faire preuve de concision et de synthèse dans son propos.

M. Florent HUBERT reçoit le pouvoir de Mme Dominique KIELEMOËS.

Dans le premier point de l'ordre du jour, nous devons adopter le principe de la réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non. Donc j'en déduis que le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté

DESIGNATION DU SECRETARIAT DE SEANCE

11202112 Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Luc LEBON comme secrétaire de séance. Y a-t-il des objections ? Non. Merci beaucoup. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX DE SEANCE

11202113 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021

M. le Maire : « Les procès-verbaux vous ont été diffusés selon les voies habituelles. Y a-t-il des oppositions ou abstentions au procès-verbal du 1^{er} mars ? Non. Il est donc adopté. »

11202114 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2021

M. le Maire : « Y a-t-il des oppositions ou abstentions au procès-verbal du 1^{er} avril ? Non. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

11202115 Élection de la présidence des débats

M. le Maire : « Vous devez délibérer sur l'adoption du compte administratif 2020. Comme le prévoit la réglementation, je ne peux ni présider les débats, ni participer au vote. Je vous propose donc d'élire à la présidence des débats Mme Rosalie LAMIN, Première adjointe. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non. Mme LAMIN est donc élue à l'unanimité et je lui passe la présidence de cette séance pour adopter le compte administratif 2020.

Ne pouvant participer au débat, je sors de la salle jusqu'à la fin de la délibération. »

11202116 Adoption du compte administratif 2020

Mme LAMIN : « Chers collègues, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'année N-1 est voté en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris.

Il fait état des dépenses effectuées sur les trois dotations qui forment l'État spécial de l'arrondissement ainsi que des reports de crédits disponibles en fin d'exercice.

En 2020, les dépenses mandatées sur l'État spécial du 11^e arrondissement s'élèvent à 7.965.329 € sur un total de 10.269.681 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 77,5 %, en baisse par rapport à 2019 (où il était de 83 %) :

- d'une part, en raison du contexte sanitaire et de l'allongement de la période de réserve électorale, les animations prévues n'ont pas pu avoir lieu ;
- d'autre part, en raison des fermetures d'équipements de proximité lors des confinements, de très nombreux travaux programmés n'ont pas pu être réalisés.

Le taux d'engagement (les commandes passées en 2020 par rapport aux crédits ouverts) est de 82 %.

Les crédits à reporter sur l'exercice 2021 (l'écart entre les crédits ouverts et les crédits mandatés) se montent à 2.304.352 € :

- 413.117 € sont des restes à réaliser (RAR), c'est-à-dire des crédits qui ont servi à payer en 2021 des dépenses engagées en 2020 ;
- 1.891.235 € sont des reports de crédits non fléchés, dont :
 - 1.298.834 € sur la Dotation de Gestion Locale (DGL),
 - 340.661 € sur la Dotation d'Animation Locale (DAL),
 - 251.740 € sur la Dotation d'Investissement (DIV).

Ces crédits ont vocation à être reportés en 2021 et permettront d'assumer des dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire (le centre de vaccination par exemple), à des évolutions de la politique d'achat (comme l'augmentation de la part du bio dans l'alimentation proposée dans les crèches) ou encore à la création d'équipements (nouvelles surfaces végétalisées par exemple).

Je vous fais maintenant un point sur l'exécution sur chacune des dotations :

La dotation de gestion locale (DGL) est destinée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'arrondissement : crèches, écoles, Mairie et salles polyvalentes, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, équipements sportifs, bibliothèques, conservatoires, espaces verts.

7.109.133 € ont été mandatés sur la DGL en 2020, soit un taux d'exécution de la dotation (dépenses

payées rapportées aux crédits ouverts) de 83 %. Son taux d'engagement (commandes passées) est de 85 %.

Les principales dépenses exécutées sur la DGL en 2020 ont été destinées aux :

- centres d'animation (1.641.095 €, soit environ 23 % de la dépense sur la DGL)
- crèches (1.715.707 €, soit environ 24 % de la dépense sur la DGL)
- écoles maternelles et élémentaires (1.460.909 €, soit environ 20 % de la DGL).

La DGL a également été utilisée pour financer des équipements sanitaires (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, masques, etc.) pour permettre d'accompagner la sortie de crise et protéger les usagers des services publics municipaux.

La dotation d'animation locale (DAL) permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, à l'animation culturelle, à la démocratie et à la vie locale, ainsi que des travaux urgents dans les équipements de proximité.

Les dépenses mandatées sur la DAL en 2020 s'élèvent à 550.258 €, soit un taux d'exécution (dépenses payées) d'environ 54 %. Son taux d'engagement est de 67 % environ. Exemples de dépenses réalisées en 2020 sur cette dotation :

- Au titre de l'animation locale proprement dite :
 - Hivernales musicales : 7.734 €
 - Bourse aux vélos : 1.000 €
 - Forum des associations : 3.505 €

Par ailleurs, une partie de la DAL permet de financer les cérémonies de vœux.

Les dépenses sur cette dotation sont globalement en baisse en 2020. En effet, en raison du contexte sanitaire et de l'allongement de la période de réserve électorale, les animations prévues n'ont pas pu avoir lieu.

- Au titre des travaux urgents :
 - remplacement de l'éclairage du hall de la piscine Georges Rigal : 2.065,92 €
 - remplacement de stores pour la crèche collective 81 rue Jean-Pierre Timbaud : 2.423,48€
 - réparation d'une fuite dans le bureau des huissiers de la Mairie : 2.307,18€

En raison du protocole sanitaire pendant et après le confinement du printemps 2020, les réalisations de travaux sont en baisse sur l'année 2020.

La dotation d'investissement (DIV) permet de programmer des opérations d'investissement dans les équipements de proximité ou dans l'espace public.

En 2020, les dépenses mandatées sur la DIV sont de 305 938 €, soit un taux d'exécution de l'ordre de 48 %. Son taux d'engagement est de 61 %. Exemples de dépenses réalisées en 2020 sur cette dotation :

- Création de casiers en métal à la bibliothèque Parmentier : 11.063,06 €
- Diagnostic avant travaux pour le remplacement du réseau d'eau froide à l'école maternelle 4-12 cité Souzy : 12.000 €
- Rénovation du ring de boxe du gymnase de la Cour des Lions : 7.234,74 €

Je souhaite également vous donner des informations complémentaires :

- Concernant les crédits pour travaux urgents non consommés en 2020 sur la Dotation d'Animation Locale : en raison de la fermeture d'équipements de proximité lors des confinements et des protocoles sanitaires renforcés, les travaux envisagés n'ont pas tous pu être réalisés dans le calendrier initialement prévu. Une priorisation a donc été faite sur les opérations afin que tous les travaux relatifs à la sécurité des usagers et à la conservation des bâtiments (remplacements de vitrages, recherche et réparation de fuites, ramonages de cheminées, nettoyages de gouttières) puissent être réalisés sur l'année 2020. En outre, à l'occasion des vacances de Noël, de très nombreux travaux ont pu être engagés dans les établissements scolaires et n'ont donc pu être liquidés en 2020 : ils ne sont donc pas visibles dans le taux d'exécution de ces crédits en 2020.
- Sur la ligne « affranchissement » (6261) a été notamment imputé l'envoi de masques chirurgicaux à l'ensemble des seniors de l'arrondissement.
- La ligne « autres services extérieurs » (6288) rassemble des dépenses diverses effectuées par les conseils de quartier à l'occasion de l'organisation de leurs réunions plénières (achat notamment de nappes en papier, de nourriture et de boissons). Pour rappel, le conseil de quartier République/Saint Ambroise avait organisé une fête de quartier en décembre et imprimé un journal. Quelques événements avaient également eu lieu dans les autres quartiers.
- C'est sur la ligne « réceptions » (6234) que sont imputés les frais d'organisation des différentes cérémonies de vœux (vœux à la population, aux seniors de l'arrondissement, aux personnes qui font vivre l'arrondissement, aux agents des services déconcentrés, etc.). Ces cérémonies ont eu lieu en janvier 2020.
- Les crédits de la Dotation d'Animation Locale non consommés en 2020 ont vocation à être reportés en 2021, à l'occasion du Budget supplémentaire :
 - Les restes à réaliser sont des crédits qui serviront à payer en 2021 des dépenses engagées en 2020. Leur utilisation est donc déjà fléchée.
 - Les reports libres d'emploi permettront d'assumer des dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire (centre de vaccination), à des évolutions de la politique d'achat (augmentation de la part du bio dans l'alimentation proposée dans les crèches) ou encore à la création d'équipements (nouvelles surfaces végétalisées).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance pour adopter ce compte administratif. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Alors le vote est ouvert.

Résultats des votes :

- Abstention : les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Pour : les élus des groupes Paris 11 en commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. Le Maire peut reprendre sa place. »

Le projet de délibération est adopté.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

Prévention, Sécurité et Protection**2021 DPSP 1 Subventions (308.648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021**

M. le Maire : « J'ai reçu le pouvoir de Mme Florence MARSCHAL qui le donne à Mme Joséphine LANFRANCHI.

Nous poursuivons l'ordre du jour avec le premier projet de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement. M. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit sur le projet 2021 DPSP 1 donc je vais donner la parole à Nour DURAND-RAUCHER et Joséphine LANFRANCHI pour rapporter. »

Mme LANFRANCHI : « Bonsoir à toutes et à tous. Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme piloté par la Ville de Paris et l'État, qui s'adresse aux jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances. Il leur offre ainsi la possibilité de bénéficier d'activités culturelles, sportives et de loisir.

Le programme porte également une dimension civique car tous les acteurs développent à travers leurs ateliers des notions de « savoir être ensemble », et une dimension éducative.

Après cette année particulière qui a accru de manière considérable les inégalités sociales, culturelles et scolaires des familles et des jeunes, nous avons fait le choix d'apporter un financement conséquent à ce dispositif pour s'assurer que tous les jeunes puissent profiter de l'été, y compris celles et ceux qui, faute de ne pouvoir partir à la mer ou à la montagne, resteraient à Paris. Nous avons ainsi étendu le financement des actions en dehors des grandes vacances scolaires, celles débutant en juin ou se prolongeant à la Toussaint.

Vous l'aurez remarqué si vous avez visualisé le tableau des activités, ces dernières s'articulent principalement autour du football, notamment grâce à Tatane qui coordonne les activités. Mais ne vous y trompez pas, Tatane n'est pas un club de foot, c'est une association qui a pour objet de rompre avec l'esprit élitiste du football, d'en faire un espace de jeu ludique favorisant le lien social et d'en faire un sport populaire et fédérateur. Son objectif est également d'en faire un sport mixte car l'association cherche toujours à faire participer les filles. D'ailleurs, nous avons veillé à ce que la grande majorité des projets financés s'adressent autant aux garçons qu'aux filles.

Le dispositif Ville Vie Vacances, en permettant une occupation positive de l'espace public, a également une dimension préventive à un moment où les frustrations et les tensions peuvent être fortes chez les jeunes, d'autant plus après une année difficile.

Je tiens donc à saluer tous les acteurs qui sont pleinement mobilisés et qui font preuve d'inventivité pour permettre le bon déroulement de cet été. Je rappelle que ces subventions permettent aux associations de réaliser leurs projets en finançant des intervenants ou du matériel.

Avec ces dix actions que nous vous invitons à voter, du graff au hip hop, de la réalisation de vêtements à la création de films, de la chanson au football, de l'astronomie au vélo, nous promettons à tous les jeunes Parisiens un bel été dans le 11^e arrondissement, et nous leur donnons ainsi rendez-vous sur le terre-plein central du boulevard de Belleville cet été. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Joséphine. Nour DURAND-RAUCHER, souhaitez-vous ajouter un point ? »

M. DURAND-RAUCHER : « Elle a dit l'essentiel. Ce dispositif est effectivement important pour

celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, et qui restent même dans des logiques de quartier et d'enfermement. En effet, n'oublions pas que l'enfermement dans un quartier peut aussi provoquer de l'enfermement mental. Sortir, s'aérer, faire des activités, découvrir d'autres modes de vie et d'autres paysages permettent de revenir différemment. Ça marche pour ceux qui partent en vacances et, nous l'espérons, aussi pour ceux qui pourront aller faire des activités sur le boulevard de Belleville cet été. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. MARTIN, vous avez la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Le soutien au dispositif Ville Vie Vacances ne fait évidemment pas débat au sein de notre groupe et nous voterons favorablement cette délibération. J'aurais néanmoins plusieurs questions d'ordre technique à adresser à l'exécutif pour notre parfaite information ainsi que celle des habitants du 11^e arrondissement qui nous regardent.

Dans les dossiers du conseil d'arrondissement, la fiche annexe de présentation de l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf présente dans la section « Situation financière de l'association », je cite : « Cf. Fiche d'évaluation des risques **AVIS DEFAVORABLE** », termes écrits en majuscules, en gras et en rouge. Dès lors, cette mention appelle plusieurs questions pour lesquelles nous souhaiterions obtenir des réponses complémentaires par rapport au dossier :

- Quels sont les éléments qui ont motivé cet avis défavorable ?
- Si l'action d'une association ne se mesure pas à sa seule situation financière – nous sommes d'accord sur ce point –, quels sont les éléments tangibles ayant conduit l'exécutif à passer outre cet avis défavorable ?
- Quel accompagnement, qui ne peut pas être exclusivement financier, la Ville de Paris a-t-elle mis en place afin que cette association puisse renouer avec une situation financière saine ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nour DURAND-RAUCHER ou Joséphine LANFRANCHI, avez-vous des éléments pour vous répondre à cette question ? »

M. DURAND-RAUCHER : « Malheureusement, je manque d'éléments sur l'ensemble de la question, notamment sur la situation financière réelle de l'association. Par contre, je peux vous dire ce qu'elle fait dans le 11^e arrondissement et que nous leur faisons confiance parce qu'elle a déjà démontré dans d'autres arrondissements que ses actions fonctionnent très bien. Les mini séjours et les sorties sont des activités que cette association sait faire. J'avoue que l'angle sous lequel je travaille, et sous lequel nous travaillons tous, c'est quand même l'angle de l'utilité pour les habitantes et les habitants.

Concernant le détail du fonctionnement de l'association et des moyens de l'accompagner, je n'ai malheureusement pas d'éléments et je reviendrai vers vous plus tard. Je vous trouverai les réponses le plus vite possible, dès la semaine prochaine. »

M. le Maire : « J'indique, pour éclairer le débat un peu technique qui s'est engagé, que lorsque la Ville instruit une demande de subvention, plusieurs services sont chargés de cette instruction. Il y a une instruction sur le fond, faite avec l'adjoint sectoriel, qui conduit à proposer une subvention ; parallèlement, une instruction de forme, sur la situation de l'association en termes de santé financière ou de risque juridique, est menée par le bureau des subventions aux associations, qui rend ensuite un avis. C'est cet avis formel qui a été rendu défavorable pour cette association.

S'agissant d'une association que nous connaissons très bien, avec laquelle nous avons l'habitude de travailler, et d'une subvention limitée à 1.000 euros, l'exécutif a souhaité passer outre cet avis

défavorable, étant donné que l'exposition de la Mairie aux risques pour une subvention de 1.000 euros est absolument minime. Quand on fait la balance entre ce risque, dont nous n'avons pas le détail dans la fiche annexée, et le fait que cette association réalise des actions importantes et rencontre un public nombreux, l'exécutif a décidé d'assumer cette responsabilité et c'est possible réglementairement. Chacun est dans son rôle.

Effectivement, les mots « avis défavorable » écrits en rouge peuvent faire peur mais, en l'occurrence, nous ne rencontrons pas de difficultés particulières avec cette association.

Je vous propose de passer au vote. Résultat des votes :

- Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote.
- Pour : Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires

2021 DDCT 31 Subventions de fonctionnement (78.900 euros) à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci. La participation des habitants et le soutien aux initiatives locales constituent une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, particulièrement dans les quartiers populaires.

Depuis 2002, elle finance ainsi des Fonds de Participation des Habitants pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen. Le développement de ces fonds dans l'ensemble des quartiers prioritaires Politique de la ville constitue de ce fait un objectif du Contrat de Ville, signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2022, qui résulte d'un important travail de mobilisation conduit par les équipes de développement local, en lien avec les mairies d'arrondissement.

Les Fonds de Participation des Habitants permettent de soutenir des petits projets ponctuels menés par les habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, et contribuent à renforcer le lien social. Ces fonds proposent un mode de financement très souple et rapide pour des projets à faible coût. Gérés par des associations, le soutien aux projets est décidé sur la base d'un travail local et collégial. La nature des projets est assez variée, mais il faut qu'ils favorisent les échanges et le lien social dans le quartier : manifestations culturelles et sportives, actions de gestion urbaine de proximité, ateliers artistiques, sorties, fêtes et repas de quartier.

C'est le centre social Le Picoulet qui gère ce fonds dans le 11^e arrondissement depuis 2018. L'équipe de développement local en avait la charge jusqu'alors. L'activité du centre social, quant au portage, a été évidemment fortement impactée par la crise sanitaire, mais la dynamique a été relancée avec déjà trois projets financés cette année et des opérations de communication programmées notamment auprès des jeunes suivis par le club de prévention Feu Vert. Avant la crise, le Picoulet accompagnait une douzaine de projets chaque année.

Pour soutenir cette reprise volontaire cette année, nous proposons de reconduire l'enveloppe de 5.100 euros en 2021. Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose d'attribuer cette subvention. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci Delphine TERLIZZI pour toutes ces précisions. En tant que référente de ce conseil de quartier, c'est vrai que j'apporte une attention toute particulière à ce Fonds de Participation des Habitants. En effet, ce fonds spécifique aux quartiers Politique de la ville peut faire émerger des collectifs qui peuvent eux-mêmes faire émerger des associations nouvelles dans le quartier. Je pense que ce dispositif peut aussi aider à une plus grande participation en général, et à une plus grande participation au conseil de quartier en particulier.

En 2019, douze projets ont été ainsi aidés par le Fonds de Participation des Habitants. En 2020, seuls trois projets ont été soutenus par ce dispositif en raison de la crise du Covid. Donc j'espère qu'en 2021 une dizaine de projets seront financés.

Avec la création de la « rue aux écoles » dans la rue de la Présentation, nous avons l'opportunité d'accompagner des porteurs de projets pour qu'ils s'emparent au mieux du potentiel du projet. Je sais que des habitants et des commerçants ont déjà déposé un projet de défilé de mode et de coiffure par les élèves des écoles, qu'ils espèrent organiser en septembre prochain, au moment où l'on pourra fêter la fin des travaux d'aménagement de la rue de la Présentation.

À ce titre, je voulais vous faire partager cette bonne nouvelle et vous donner rendez-vous à l'inauguration de notre première « rue aux écoles » dans le 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Souhaitez-vous reprendre la parole Delphine TERLIZZI ? »

Mme TERLIZZI : « Non, c'est très bien. Je reçois cette information dont je n'avais pas connaissance. Donc c'est formidable ! Merci Joëlle. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote. Résultat des votes : unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Affaires Scolaires

2021 DASCO 28 Caisses des écoles - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M. le Maire : « Je passe la parole à Jérôme MEYER pour présenter ce projet de délibération. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Cette subvention est assez classique. La Ville de Paris est particulièrement soucieuse de pouvoir proposer des séjours de vacances aux enfants parisiens et plus particulièrement à ceux qui n'ont pas la chance et l'opportunité de pouvoir partir, notamment par le biais des séjours « Arc-en-Ciel » organisés par la Caisse des écoles, d'une durée de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours, en fonction de la période de l'année.

Ces séjours bénéficient d'une subvention de la Ville, avec un effort tout particulier sur les quartiers populaires situés en zone d'éducation prioritaire. Comme ce financement passe par la Caisse des écoles, la Ville attribue lui une subvention qui lui permet de financer ces séjours. La Caisse des

écoles du 11^e arrondissement recevra un financement de 54.845,25 euros. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL et Bénédicte DAGEVILLE ont demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci Jérôme MEYER. En cette période de crise sanitaire et de confinement, de nombreux enfants, particulièrement des classes populaires, n'ont pas eu la possibilité de sortir de Paris et auront peut-être des difficultés à le faire pendant les vacances d'été. La programmation de ces séjours est donc très attendue et nécessaire, encore plus que les années précédentes.

Afin d'avoir une vision encore plus précise de ces séjours, nous souhaiterions connaître quelques chiffres sur les bénéficiaires du 11^e arrondissement : combien d'enfants et d'adolescents ? Quelles sont les classes d'âge ? Quels sont les quartiers concernés ? Quelles sont les destinations et les activités des différents séjours proposés aux enfants et adolescents du 11^e arrondissement ?

Le Groupe Écologiste pense aussi tout particulièrement aux enfants qui vivent des situations difficiles, comme ceux qui vivent dans des hôtels meublés, très nombreux dans le 11^e arrondissement. Nous aimerions savoir comment ces enfants pourraient devenir prioritaires pour l'accès à ces vacances.

Je vous remercie par avance pour les informations que vous voudrez bien partager maintenant ou plus tard. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Cette délibération nous ouvre une belle perspective, celle des vacances, que nous souhaitons tout aussi belles pour les nombreux enfants du 11^e qui pourront en bénéficier. Nous leur souhaitons des vacances reposantes, enrichissantes et dépayssantes, tout ce que promettent ces séjours « Arc-en-ciel ».

Au nom de mon groupe, je voulais souligner l'importance de ce dispositif, notamment dans le contexte sanitaire actuel, pour des enfants restés à Paris depuis de longs mois qui pourront en bénéficier.

C'est également important pour les structures qui les accueillent. M. MEYER a souligné la longue tradition de l'éducation populaire. Ces structures ont besoin du soutien de la Ville en recevant des enfants dans le cadre des séjours Arc-en-ciel car elles ont également été particulièrement mises à mal par les difficultés de la crise sanitaire.

L'attachement de notre groupe à ce dispositif tient aussi au fait qu'il promeut la mixité sociale, notamment à travers la grille des tarifs, qui fonctionne sur le même modèle que celui des tarifs des cantines (10 tranches), ce qui permet à toutes et à tous de participer. Ceci illustre bien l'adage « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Notre groupe est attaché au fait que ce dispositif perdure et qu'il puisse se développer car il est important que les enfants puissent partir pour voir d'autres horizons, ce qui participe de leur construction. Dans ce cadre, il est ainsi important qu'on développe l'« aller vers » pour les populations les plus précaires, notamment dans les quartiers populaires, dans les zones d'éducation prioritaires et aussi, avec la spécificité du 11^e arrondissement, les enfants hébergés à l'hôtel hélas nombreux sur notre territoire. Il s'agit de voir comment développer une démarche d'« aller vers » ces populations, pour qui il est peut-être plus difficile d'imaginer partir en vacances, afin de permettre à ces enfants de bénéficier de ce beau dispositif. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je repasse la parole à Jérôme MEYER pour vous répondre. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vous remercie également Joëlle MOREL et Bénédicte DAGEVILLE pour vos questions qui rappellent effectivement notre rattachement à l'éducation populaire et à la manière dont on peut se tourner vers les enfants les plus en difficulté.

Sur les questions un peu plus techniques, je peux vous dire qu'il y a 187 séjours proposés cet été (contre environ 400 séjours en 2019). En 2020, un certain nombre de séjours ont dû être annulés à cause des conditions sanitaires, notamment les séjours se déroulant à l'étranger. Il va de soi que dans un contexte de fermeture des frontières, certaines destinations ne sont pas encore accessibles. Nous avons bon espoir que nous retrouverons les chiffres des années « normales » l'an prochain.

Vous avez soulevé un point important, celui de la question des enfants qui sont dans les hôtels meublés. Ce dispositif cible les zones d'éducation prioritaires, mais le 11^e arrondissement, et Paris en général, est une ville très hétérogène et le fait de ne pas faire partie d'une zone d'éducation prioritaire ne signifie pas que l'on n'est pas confronté à des situations de grande précarité. Je pense particulièrement à ceux qui vivent dans les hôtels meublés. Peut-être qu'eux, plus que les autres, ont ce besoin de partir en vacances.

Je vous rassure, un accompagnement est fait. Néanmoins, la question que vous soulevez sur les hôtels meublés nécessite un travail plus approfondi. Je ne vous cache pas que je suis assez sensible à votre questionnement. Nous allons donc voir comment renforcer cette dimension pour s'adresser au mieux non seulement aux enfants des zones d'éducation prioritaires mais surtout aux enfants en situation de très grande précarité. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote. Résultats des votes : unanimité des votes favorables.

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 93 Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

M. le Maire : « Avant de donner la parole à Jérôme MEYER ou Florence MARSCHAL, je vous indique que les trois nouvelles écoles ouvertes depuis samedi dernier dans le 11^e arrondissement ont rencontré un véritable succès malgré la météo peu clémente. Samedi prochain, de nombreuses animations seront organisées, notamment un concert de l'Orchestre de chambre de Paris à 15h dans la cour de l'école Servan. Donc n'hésitez pas à profiter de ces écoles ouvertes au public. »

Mme MARSCHAL : « Dans le cadre du projet de développement de la « ville du quart d'heure », la Maire de Paris souhaite permettre l'ouverture au public des cours d'école et de collège, en dehors du temps scolaire, et ainsi mettre à disposition des Parisiennes et Parisiens de nouveaux lieux de convivialité et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier.

Par délibérations de décembre 2020 et mars 2021, le principe de gratuité de l'occupation de ces cours par des associations pour y développer des activités et le règlement intérieur d'utilisation de ces cours ouvertes ont été approuvés. Le règlement intérieur détermine les dispositions générales d'ouverture (conditions d'accès et d'utilisation d'un équipement de proximité : horaires, activités proposées) et les dispositions particulières de fonctionnement qui sont organisées par la Direction

des Affaires Scolaires (DASCO) en matière de sécurité des lieux, propreté, interdictions diverses, permettant un usage des lieux conforme à leur environnement.

Depuis le samedi 23 janvier, il a été proposé d'expérimenter cette ouverture en ouvrant une cour dans chaque arrondissement volontaire, chaque samedi de 10h à 17h. Les sites ont été sélectionnés, en concertation avec les mairies d'arrondissement. Un appel à projet a été lancé fin mars à destination des associations afin de leur permettre d'utiliser un espace de cour ouverte pour y mener des activités.

Le retour d'expérience positif de ces premières ouvertures et le contexte sanitaire actuel incitent la Ville de Paris à accroître le nombre de cours ouvertes à partir du samedi 15 mai 2021 et d'élargir les horaires jusqu'à 19h. Les établissements concernés par ce dispositif dans le 11^e arrondissement sont l'école maternelle Bouvines, l'école élémentaire Trois Bornes, l'école élémentaire Servan et l'école élémentaire Keller.

Il est ainsi proposé d'approuver l'amendement au règlement intérieur des cours d'écoles et de collèges ouvertes au public permettant de pérenniser ce dispositif et d'élargir les horaires et la liste des cours concernées. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Bonjour. L'expérimentation de l'ouverture de cours d'école dans le 11^e, arrondissement volontaire, a été organisé les samedis du 23 janvier au 24 avril 2021. À ce stade, l'expérimentation n'a fait l'objet d'aucune communication et d'aucun retour. La pérennisation du dispositif et son élargissement relèvent de la politique du fait accompli. Ni réponses ni garanties n'ont été apportées à nos inquiétudes exprimées lors de nos précédentes interventions. La pérennisation s'est décidée rapidement, sans permettre de prendre le recul nécessaire à la prise de décision. C'est pourquoi notre groupe votera contre cette délibération. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. Pour la bonne information du public, je rappelle qu'il s'agit de la troisième délibération sur le sujet. Nous avons beaucoup appuyé sur la notion de « ville du quart d'heure » pendant la campagne municipale et la Maire de Paris a porté cette idée qui est fondamentale pour le rapprochement entre les habitants et les services publics. Nous sommes donc en pleine cohérence avec le projet qui a été choisi par les Parisiens. Je passe la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Notre groupe soutient la démarche de « ville du quart d'heure » qui vise à avoir un maillage dense de services publics, à un quart d'heure à pied de chez soi. Vous connaissez l'attachement des Communistes aux services publics et à leur disponibilité pour l'ensemble des habitantes et habitants de notre ville. Néanmoins, cette délibération nous pose beaucoup de questions et, comme nous l'avions soulevé il y a quelques semaines, nos inquiétudes n'ont pas disparu.

Cette pérennisation de l'ouverture des cours d'école le week-end est introduite par la délibération. Le chapitre I du règlement intérieur pérennise le dispositif et, en plus, l'étend le soir jusqu'à 19h (au lieu de 10h à 17h) si je ne me trompe pas. Il me semble que l'on va un peu vite en besogne. Le groupe Communiste avait d'ailleurs demandé certains éléments de retour de bilan, qui ne nous ont pas été communiqués, au niveau de l'arrondissement mais aussi au niveau central. Il nous semble donc que cette pérennisation va un peu vite.

J'en profite également pour vous demander si les conseils des écoles amenées à être ouvertes et qui ont déjà commencé à l'être samedi dernier ont bien été consultés. Je souligne d'ailleurs l'inélégance du fait que nous votons aujourd'hui une délibération qui a déjà été mise en œuvre, puisque

L'ouverture a commencé samedi dernier.

Le sujet qui nous interroge également est l'extension des horaires le soir. Notre question est toujours la même, elle porte sur les prestataires qui permettront la remise en état de ces cours pour pouvoir accueillir à nouveau dès le lundi matin les élèves, les professeurs et les personnels d'animation. Si on étend les horaires le soir, cela signifie que ces prestations auront forcément lieu le samedi soir ou le dimanche. Il me semble que vous nous aviez expliqué qu'elles seraient effectuées par des prestataires privés. Nous regrettons l'intensification du recours à ces prestataires, dont les salariés connaissent souvent des conditions d'emploi assez défavorables.

Nous nous abstenons sur cette délibération pour toutes ces raisons. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demandes de parole. Je vais passer la parole à Patrick BLOCHE, s'il le souhaite, pour contextualiser ce beau projet parisien. »

M. BLOCHE : « Merci. Comme vous M. le Maire, je voudrais rappeler, s'il le fallait, le fait que s'il y a bien un projet qui a été popularisé et médiatisé par la Maire de Paris lors de la campagne électorale, c'est le concept de la ville du quart d'heure, dont la première illustration est l'ouverture des cours d'école et de vingt crèches dans Paris. C'est aussi l'illustration de l'école en tant que capitale du quartier. Les riverains, les familles et les enfants peuvent bénéficier d'un espace permettant de se retrouver et de partager des activités.

Sur la communication, il s'agit non seulement de la troisième délibération, mais nous avons aussi annoncé l'étape suivante à chaque fois. Au niveau parisien, il a été ainsi annoncé que nous commençons avec 12 cours d'écoles et de collèges et que nous allons passer à 48 écoles et collèges, avec une ouverture le samedi de 10h à 17h, et jusqu'à 19h avec les jours qui commencent à rallonger. 20 crèches ont également été ouvertes le samedi matin. Donc en termes de communication, nous avons plus ou moins annoncé la couleur.

Tout a évidemment été fait en totale concertation dans chaque arrondissement, y compris dans ceux de l'opposition, comme les 8^e, 9^e ou 15^e arrondissements qui ont joué le jeu contrairement à d'autres comme les 5^e, 7^e, 16^e et 17^e arrondissements. Je n'ai pas décidé seul dans mon bureau de l'Hôtel de Ville de fixer la liste des 48 cours d'école à ouvrir. François VAUGLIN, qui est un témoin de moralité en cette affaire et dont on connaît le sérieux, peut témoigner que c'est à la Mairie du 11^e, en relation avec la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) 11-12 et les directeurs/directrices des écoles, qu'ont été déterminées les trois nouvelles écoles qui ont pu ouvrir samedi dernier.

Nos concitoyennes et concitoyens sont des gens soigneux du bien public. Donc je tiens à rassurer Bénédicte DAGEVILLE, la remise en état des cours ne consiste qu'en un simple nettoyage, qui est d'ailleurs souvent effectué le lundi matin par les agents de la Ville chargés du nettoyage. Il ne s'agit que de la cour d'école, il n'est pas possible de s'introduire dans les locaux de l'école.

L'ouverture de samedi dernier fut un vrai succès en termes de participation, malgré la météo et le pont de l'Ascension. Nous n'avons eu que des échos favorables, et à ceux qui pouvaient craindre d'éventuelles protestations, je n'ai été saisi d'aucun mail de riverains manifestant leur opposition ou signalant des nuisances insupportables. De plus, cela correspond à un moment où nous recommençons à vivre et à vouloir se retrouver et se rencontrer, donc n'allons pas à l'encontre de ce à quoi aspirent dans la très grande majorité les Parisiennes et les Parisiens et soyons dans le mouvement. Et parce que nous représentons le service public, répondons à l'attente des Parisiennes et des Parisiens.

Ce dispositif est plébiscité et il ne pourra que s'amplifier. C'est un projet ancien que portait déjà la

Maire de Paris lors de la précédente mandature. Nous sommes donc très heureux qu'il se concrétise. Nous appliquons à Paris ce qui se pratique déjà de la façon la plus habituelle dans les grandes métropoles comme New York, Montréal et Barcelone, ville où les cours d'école sont ouvertes tout le week-end et à tous les riverains. Je parle avec conviction car c'est incontestablement l'une des belles choses que nous avons mis en place en ce début de mandature. »

Mme HIDALGO : « Les enfants et les parents sont heureux et ils nous le disent. Quand on est élu, on ne cherche pas à faire le bonheur, mais quand les gens nous disent que ce que nous faisons correspond vraiment à un changement qui a amélioré la qualité de vie dans leur quartier, on ne peut que s'en satisfaire. Et cela ne retire rien au service public de l'Éducation Nationale, bien au contraire, je pense qu'il remet l'école au cœur de nos vies et de nos quartiers.

L'école et ses personnels sont amplement respectés dans ce type de démarche. Nous aurons d'autres discussions avec Bénédicte DAGEVILLE sur le sujet mais on arrivera à se convaincre car c'est un projet visant le bien commun. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces précisions. Je suis désolé, je n'avais pas noté l'inscription de Lucie SOLEM. Je lui donne la parole. »

Mme SOLEM : « Merci M. le Maire. Je serai brève car comment défendre ce projet avec davantage d'enthousiasme et de passion que viennent de le faire Patrick BLOCHE et Anne HIDALGO ?

Je voulais simplement insister sur le succès de l'opération dans les quatre écoles concernées, parce que certains semblent trouver de bon ton de railler systématiquement les projets novateurs de la Mairie de Paris en annonçant leur fiasco. Étrangement, ils oublient de reconnaître le succès des projets quand ils sont plébiscités par les habitantes et habitants. Comme l'a rappelé Patrick BLOCHE, la météo n'était pas de notre côté et pourtant nous avons eu une très belle fréquentation dans ces quatre écoles. Il faut souligner le fait que ces cours présentaient une ambiance différente : on y croisait autant des fratries venues avec leurs parents utiliser les structures de jeux que des personnes venues bouquiner au calme.

J'insiste sur le fait que c'est un gain pour tous. Je vous invite à regarder la programmation des prochains mois car beaucoup d'associations du 11^e arrondissement sont en train de mettre en place des activités : outre le concert de l'Orchestre de musique de chambre, il y aura des arts martiaux, de la danse de salon, de la teinture végétale, une initiation aux premiers secours et une sensibilisation aux bonnes pratiques sur les réseaux sociaux. Donc j'invite tous les habitants à se rendre dans ces cours d'école dès samedi prochain. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jérôme MEYER a demandé la parole. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Je vais me permettre d'apporter quelques éléments de réponse, même si Patrick BLOCHE a très bien répondu aux différentes questions.

Je voulais revenir sur le choix qui a été fait dans le 11^e arrondissement, notamment sur le choix des trois écoles supplémentaires qui ont été ouvertes, ce qui permettra de rassurer les groupes Communiste et Changer Paris. Pour faire le choix des écoles que nous voulions ouvrir, nous avons plusieurs conditions :

- Un accès direct à la cour depuis la rue, sans passer par l'intérieur du bâtiment pour y éviter les circulations potentielles.
- Une cour accessible aux personnes à mobilité réduite. Mme Rosalie LAMIN le rappellera volontiers, l'accessibilité est un sujet important.
- Les cours qui allaient connaître des travaux cet été ont été exclues. En effet, la Ville de Paris a

également pour programme de rénover nos écoles car elles en ont parfois besoin, y compris pour y installer des « cours oasis ». La cour de l'école Keller, ouverte dès janvier dans le cadre du dispositif, est d'ailleurs une cour oasis.

Je termine sur la question de la consultation des écoles. Je peux vous garantir que tous les directeurs des écoles desquelles nous avons envisagé d'ouvrir la cour ont été contactés. Nous avons échangé avec eux pour voir leur degré d'acceptation du projet et leur motivation. Nous avons privilégié les écoles dont les directeurs étaient les plus favorables au projet. Certains ont fait part de leurs inquiétudes, comme celui de l'école maternelle Trois Bornes, qui dispose de jeux mobiles dans la cour. Avec les services de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et de la CASPE 11-12, nous avons donc convenu de dédoubler le gardiennage présent de telle sorte que les jeux mobiles soient retirés le matin, mis à l'abri dans un préau et remis en place le soir. Nous avons pris tout le soin nécessaire dans chaque école pour garantir la sécurisation des lieux.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher de réagir à l'intervention de Lucie SOLEM qui a parlé du programme des activités à venir. Je vous invite tous à aller sur le site internet de la Mairie pour consulter le programme détaillé de chacune des cours d'école du 11^e pour samedi prochain. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci à toute l'équipe pour la mise en œuvre de ce beau projet. Comme l'a dit la Maire de Paris, ce projet rend les gens heureux. Samedi dernier, plus de 200 personnes sont venues malgré la pluie, pour jouer ou simplement pour s'asseoir sous un arbre. Je ne doute pas qu'il y aura encore plus de monde samedi prochain. Je vous ai déjà indiqué le concert de deux solistes de l'Orchestre de chambre de Paris dans l'école Servan, il y aura également une initiation aux arts martiaux et un atelier de teinture végétale par l'association Culture(s) en Herbe(s) en partenariat avec la Ligue de l'enseignement. Samedi dernier, l'association Tatane avait fait un atelier autour de jeux de ballons qui a très bien marché.

Je vous invite à voter avec enthousiasme pour une délibération qui fait plaisir aux gens. Le vote est ouvert. Résultat des votes :

- Abstention : élus du groupe Communiste et Citoyen.
- Contre : élus du groupe Changer Paris.
- Pour : élus du groupe Paris 11 en commun, du groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX.

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Action Sociale, Enfance et Santé

2021 DASES 31 Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

M. le Maire : « La parole est à Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir à tous. Cette délibération est importante car elle vise à soutenir des associations qui œuvrent pour l'inclusion numérique. L'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Dans un monde du tout-numérique, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes qui en sont les plus éloignées d'accéder à ces outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux

services publics.

Depuis plus d'un an, les confinements successifs liés à la crise sanitaire ont confirmé les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiens face au numérique et rendu plus prégnantes encore les inégalités d'accès à l'équipement informatique et à la connexion internet, mais aussi une mauvaise maîtrise des outils numériques.

C'est pourquoi la Ville de Paris et ses partenaires ont engagé en mai 2021 un processus de renouvellement de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui sera travaillé avec l'ensemble des parties prenantes dans le second semestre 2021. Cette stratégie d'inclusion numérique s'inscrit pleinement dans le renforcement de la politique municipale d'insertion des plus vulnérables par l'accompagnement, la formation et la facilitation de l'accès à l'emploi.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir des associations pour des actions favorisant cette inclusion, dont l'AGECA, pour un montant de 50.000 euros, et l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf (8.000 euros) pour laquelle le centre social Le Picoulet va mettre à disposition son local d'équipement informatique. Le centre social fait un travail formidable dans ce domaine. Je précise qu'il s'agit d'un renouvellement de financement.

Concernant l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf, les documents transmis par la DASES pour cette subvention ne font pas apparaître de situation financière difficile, en tout cas en 2019. En effet, les documents ne tiennent compte que de sa situation en 2019, qui est excédentaire. Beaucoup d'associations se sont retrouvées en difficulté financière en 2020 et il ne faut pas l'oublier lorsqu'on examine les documents.

J'invite donc tout le monde à soutenir cette subvention qui est particulièrement importante en ce moment. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci Sofiane KADDOUR-BEY. Effectivement, favoriser l'inclusion numérique est un sujet très important. L'ensemble des structures qui accueillent du public doivent pouvoir aider les plus démunis à avoir accès au numérique et surtout mettre en place des accompagnements personnalisés au numérique.

L'écart se creuse entre ceux qui maîtrisent et utilisent au quotidien ces différents outils et ceux qui en sont dépourvus. Je le constate tout particulièrement en tant qu'élue déléguée au commerce, au développement économique et à l'emploi, parce que je suis en relation avec des structures et je me rends compte à quel point chercher un emploi aujourd'hui passe indispensablement par le numérique.

C'est la raison pour laquelle un guide sera imprimé dans les prochaines semaines. Il répertoriera l'ensemble des lieux du 11^e arrondissement qui proposent un accompagnement numérique comme l'AGECA et l'Association Pierre Ducerf. Je souhaite développer activement le nombre de ces structures car la crise et le confinement ont accentué de manière exponentielle l'usage du numérique.

Pour ne pas laisser de côté toute une partie de la population, il est de notre responsabilité d'accélérer la stratégie parisienne d'inclusion numérique que nous attendons et sur laquelle nous allons travailler. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Sofiane KADDOUR-BEY, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non, donc je vous propose de passer au vote.

Résultat des votes : unanimité des voix favorables. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASES 80 Subventions (4.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et leur soutien aux seniors isolés

M. le Maire : « La parole est à Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Bonjour M. le Maire, bonjour tout le monde. Cette délibération est relative à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'Association du Quartier Saint-Bernard et au Comité de quartier en faveur du développement-Secteur Bessières, pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et de renforcement du lien social et pour leur soutien aux seniors isolés. Cette action prend tout son sens maintenant car le confinement a pesé sur les seniors et elle est en lien avec la territorialisation de l'action sociale qui est à l'œuvre en ce moment.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la lutte contre l'isolement des seniors et correspond à l'engagement n° 12 du Schéma parisien pour les seniors 2017-2021. Il vise à soutenir deux associations proposant de lutter contre la solitude subie des personnes âgées grâce à des actions de proximité dans leur quartier. L'activité de ces associations occupe une place centrale dans ce contexte de crise sanitaire en luttant activement contre l'isolement des seniors, fortement fragilisés par la situation.

Je réponds à la question posée hier en pré-conseil citoyen : la subvention va bien aux deux associations, mais le 11^e arrondissement est concerné par l'Association du Quartier Saint-Bernard, qui met en œuvre des actions de prévention et d'éducation en direction des jeunes et des familles, notamment au sud de l'arrondissement. L'association mène des actions citoyennes et est impliquée dans l'organisation de chantiers citoyens. Le chantier citoyen « Jardin co-construit » est lancé en 2019 et a été repris tous les ans. En 2021, le projet « Ateliers inter-génération » est mis en place à l'EHPAD Bastille.

Pendant le confinement, l'Association du Quartier Saint-Bernard a continué à développer des projets et nous espérons qu'elle pourra reprendre prochainement ses activités, notamment les temps d'échange scolaire avec des enfants âgés entre 7 et 11 ans et des adolescents.

Il est proposé d'attribuer à l'Association du Quartier Saint-Bernard une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de l'année 2021. Je vous encourage vivement à la voter. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci Aymeric DE TARLÉ. J'interviens sur cette délibération pour dire combien ce projet nous tient à cœur. Il a été imaginé et co-construit il y a quelques années grâce à la directrice intérimaire de l'EHPAD Bastille et que j'avais rencontrée en compagnie de Rosalie LAMIN. Cette directrice était très en demande pour impulser des actions nouvelles et nouer des partenariats avec les associations avoisinantes. L'Association du Quartier Saint-Bernard était disponible pour se lancer dans un projet intergénérationnel avec les enfants et les adolescents.

J'ai été témoin de très belles rencontres entre les seniors et les jeunes, et du travail réalisé pour la création d'un jardin partagé. Des vidéos témoignent de ces rencontres et je pense qu'il faut en faire

la promotion pour valoriser au maximum cette démarche et faire en sorte qu'elle se reproduise dans d'autres établissements. Nous voterons donc cette délibération avec enthousiasme. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demande de parole. Souhaitez-vous reprendre la parole Aymeric ? »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup. Je vais aller dans le sens de Joëlle MOREL, ce sont effectivement des actions qui gagneraient à être valorisées, donc à être filmées, photographiées et exposées car elles valent le détour. Avec le déconfinement, je pense qu'on pourrait alors emmener plus de gens. »

M. le Maire : « Absolument. À travers l'intervention de Joëlle MOREL, cela nous permet de saluer l'intérêt d'un investissement continu des élus sur les projets, pour les accompagner, leur permettre d'émerger et d'être réalisés.

Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité des voix favorables. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Affaires Culturelles

2021 DAC 33 Subvention (620.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Bonjour à toutes et à tous. Le Théâtre de la Bastille est une véritable institution de notre arrondissement. Ce théâtre donne priorité aux formes innovantes d'expression artistique à travers l'art dramatique et aussi la danse. Il porte une attention particulière à la recherche d'équipes artistiques émergentes. Ce travail lui vaut une reconnaissance internationale, mais aussi locale, dans notre arrondissement. C'est un théâtre apprécié par tous les habitants. Chaque saison, le Théâtre de la Bastille propose plus de 200 représentations et attire près de 50 000 spectateurs, avec un taux de fréquentation de plus de 80 %.

Afin de soutenir cette structure dans le contexte de la crise du Covid, il est proposé de fixer à 620.000 euros le montant de la subvention 2021 accordée au Théâtre de la Bastille, soit 270.200 euros après déduction des acomptes déjà versés en 2020. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Je trouvais important de parler du Théâtre de la Bastille dans la période dans laquelle nous sommes puisque la journée d'hier a marqué la réouverture des théâtres. Cela faisait longtemps que le monde de la culture cherchait à enfin pouvoir s'exprimer et à exister de nouveau.

Nous pouvons très être heureux d'accueillir le Théâtre de la Bastille dans notre arrondissement. Ce théâtre a plusieurs spécificités, il fait partie de ces endroits qui offrent un bel espace pour la création et parfois offre un mois gratuit à des créations culturelles pour travailler, répéter et mettre en place des spectacles, en échange d'une semaine ou deux de représentations. C'est ce dont le spectacle

vivant a besoin. Nous avons besoin d'un maximum de lieux de ce genre pour permettre à des créations aujourd'hui de se mettre en place dans les meilleures conditions.

Ce théâtre est un théâtre conventionné, il n'est pas complètement privé ni complètement public, ce qui lui permet une grande liberté de programmation. Le Groupe Écologiste est toujours en soutien de ce type de lieu qui à la fois a les moyens d'exister et peut avoir des programmations et une philosophie qui lui conviennent, et laisser le temps aux créateurs. Nous sommes ravis que les créatrices et créateurs aient le genre d'espace qu'offre le Théâtre de la Bastille. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que vos propos sont partagés par tous les élus de ce Conseil sans exception. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je repasse la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci beaucoup M. DURAND-RAUCHER pour votre intervention. Vous avez raison, il faut absolument qu'on se réjouisse de la réouverture des lieux culturels comme les théâtres et les cinémas. Bientôt l'été sera aussi culturel.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous informer que le 25 mai à 16h, il y aura une magnifique représentation de « Pays Imaginaires » au Théâtre de la Bastille. Ce projet a été soutenu par la Mairie du 11^e arrondissement, et surtout co-construit avec les huit classes des lycées Marcel Deprez, Dorian et Voltaire, montrant que ce théâtre est ancré dans son territoire. »

M. le Maire : « Absolument. Comme la culture se déconfiné, nous avons aussi ce week-end une riche programmation autour de la Commune de Paris qui continuera la semaine suivante.

Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité des voix favorables. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 42 Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e)

M. le Maire : « La parole est à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. La Maison des Métallos a pour mission la gestion, l'exploitation et la programmation artistique, pédagogique et culturelle de l'établissement, à la lumière de quatre orientations : le développement des pratiques culturelles, la diffusion auprès du plus grand nombre des connaissances et des savoirs, la promotion des nouvelles technologies, l'ouverture sur le quartier, en particulier en direction du tissu associatif local, et enfin la convivialité.

La Maison des Métallos, au fil des saisons, offre une programmation diversifiée, tournée vers la création pluridisciplinaire et engagée dans son époque et son territoire. Depuis fin 2018, la nouvelle directrice Stéphanie Aubin souhaite positionner la Maison des Métallos comme premier lieu culturel dédié aux transitions, dont la transition écologique.

Chaque mois, une équipe artistique est invitée pour une « Coop », une coopération dont la thématique et le programme sont co-construits par les artistes et l'équipe de la Maison des Métallos. Ainsi, le public se voit offrir un programme très large, avec des activités culturelles mais aussi des débats et des ateliers. C'est donc un lieu très important pour nous, symbolique de l'action culturelle dans le 11^e arrondissement.

Par les délibérations 2020 DAC 669 et 2020 DAC 671, un acompte de 1.000.000 euros au titre de l'année 2021 a été attribué à l'établissement, complété par une subvention complémentaire de 60.000 versée fin 2020. Par la présente délibération, il est proposé d'accorder le solde de la contribution au titre l'année 2021 à hauteur de 940.000 euros, portant la contribution pour les activités 2021 de la structure à 2.000.000 euros au total. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Bonsoir chers collègues. Merci Emma RAFOWICZ pour cette présentation. Je voulais m'associer aux remerciements à la Maison des métallos pour les multiples activités qu'elle porte. Il s'agit d'un acteur culturel important dans l'arrondissement.

Je voulais également souligner l'indispensable orientation qu'elle s'était fixée, celle de l'ouverture vers le quartier, en particulier en direction du tissu associatif local. Cette orientation nous semble vraiment indispensable pour que la Maison des métallos s'ancre dans l'arrondissement en nouant des partenariats forts avec les autres acteurs, notamment les associations locales, autour de projets menés de façon la plus coopérative possible.

Nous nous félicitons également que la Maison des métallos se positionne sur les transitions, en particulier sur la transition écologique. À cet égard, je voulais souligner que la Maison des métallos s'était engagée dans le collectif des acteurs de Belleville qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour identifier dans l'arrondissement des territoires « zéro déchet ». Dans le cadre de cette dynamique, la Maison des métallos a proposé d'être un lieu ressource pour la collecte et le tri, en lien avec les actions artistiques de sa programmation. En tant qu' élu en charge de la délégation de la trajectoire zéro déchet, je voulais me féliciter de cette belle dynamique. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je redonne la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Je voudrais remercier Alexandre VISCONTINI pour son intervention et vous donner un autre exemple de collaboration à la Maison des métallos : en juillet 2021, une coopération aura lieu avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) afin de proposer un oasis de fraîcheur à l'intérieur de l'établissement, avec au programme un film, de la danse et des balades botaniques dans le quartier (végétalisation de l'allée de la Maison des métallos). »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'en profite pour dire au Conseil que le mandat de la directrice Stéphanie Aubin a été récemment renouvelé, ce qui a été l'occasion de faire le bilan sur son mandat écoulé et sur nos attentes. J'ai beaucoup insisté pour que ce nouveau mandat repose sur une nécessaire ouverture au quartier et aux acteurs du quartier. Cet équipement culturel vise évidemment un rayonnement parisien, voire métropolitain, mais il n'en reste pas moins possible que cet équipement soit encore plus ouvert aux acteurs du quartier. Cela va dans le sens de vos propos respectifs. Merci à tous.

Le scrutin est ouvert. Résultat des votes :

- M. Patrick BLOCHE, en tant que président de l'établissement, ne prend pas part au vote
- Abstention : élus du groupe Changer Paris
- Pour : unanimité des voix exprimées

Avis favorable est donné au projet de délibération.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote global sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription. J'en profite pour dire qu'un pré-conseil citoyen a eu lieu avant-hier, avec Jean-Pierre CORSIA et une cinquantaine de participants, durant lequel de nombreuses questions ont été posées, notamment sur les subventions aux associations (fonctionnement, critères de choix, montants). La lecture que je vais faire de ces délibérations montre que nous avons effectivement beaucoup de subventions à l'ordre du jour. Pour la Ville de Paris, c'est le moyen de soutenir tout le secteur associatif, indispensable à la vie de nos quartiers.

Il vous est demandé de délibérer sur :

- **2021 DJS 71** Subventions (251.500 euros), 4 CPO, 1 avenant à CPO et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi
- **2021 DJS 98** Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'
- **2021 DJS 21** Subventions (34.300 euros) et signature de 4 avenants avec 24 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville
- **2021 DDCT 32** Subventions de fonctionnement (135 200 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires
- **2021 DDCT 27** Subvention (126.000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français
- **2021 DASCO 22** Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33.180 euros), subventions d'équipement (168.015 euros) et subventions pour travaux (506.831 euros)
- **2021 DASCO 30** Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97.142,90 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement
- **2021 DASCO 40** Caisse des écoles (11e) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.508.924 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2021 DFPE 70** Subventions (375.011 euros) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DFPE 142** Subvention (76.310 euros) et avenant n°6 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e)
- **2021 DFPE 169** Subvention (77.569 euros) et avenant n°6 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale
- **2021 DFPE 122** Subventions (140.000 euros) à 8 associations, dont 3 avec convention annuelle, et 2 avec CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 11e, 13e, 18e, 19e arrondissements

- **2021 DFPE 123** Subventions (162.150 euros), conventions et avenant à 8 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs
- **2021 DASES 83** Subventions (1.332.300 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations
- **2021 DASES 79** Subventions (103.000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap
- **2021 DASES 109** Subventions (16.200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021
- **2021 DAC 10** Subventions de fonctionnement (1.076.000 euros), avenants à convention et convention avec 5 structures de création et de diffusion de la danse
- **2021 DAC 180** Subventions (21.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et le M.U.R. XIII (13e)
- **2021 DAC 558** Subventions (884.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert pour l'ensemble de ces projets de délibération. Résultat des votes : unanimité des voix favorables. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET QUESTIONS ORALES

V11202119 Vœu afin que la mémoire d'Hanna KAMIENIECKI puisse être honorée dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous allons poursuivre l'ordre du jour avec le nombre record de 18 vœux et questions orales. Pour ne pas avoir une dystrophie entre les délibérations qui visent à faire vivre notre arrondissement, les associations, les structures, et les débats qui ont souvent davantage un caractère politique, je demande que chaque élu qui va présenter un vœu ou qui va intervenir le fasse de manière synthétique. Le temps de parole est d'ailleurs encadré par le règlement ; mon chef de cabinet lancera le chronomètre. »

Nous commençons par deux vœux commémoratifs. Mme KAMIENIECKI nous a quittés le 5 juin 2020 et nous proposons qu'un lieu du 11^e arrondissement puisse porter sa mémoire. Je donne la parole à Rosalie LAMIN pour présenter ce vœu. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je suis heureuse de vous présenter ce vœu en mémoire d'Hanna KAMIENIECKI. Nous trouvons qu'il est important d'honorer cette grande dame dans le 11^e arrondissement. »

Hanna KAMIENIECKI est née en 1925 dans une famille juive polonaise. Elle n'avait que 18 mois lorsqu'elle quitta son pays natal, avec sa mère et sa sœur, pour rejoindre son père à Paris. Elle partagea avec ce dernier, ancien ouvrier chez Citroën, l'enthousiasme et la joie de la victoire du Front Populaire, en 1936.

Au début de la guerre, son père s'engagea volontairement dans l'armée pour défendre le pays qui l'avait accueilli, lui et sa famille. En dépit de son engagement, il fut arrêté en octobre 1941 lors d'un contrôle au seul motif que sur sa carte d'identité figurait le tampon « Juif ». Il fut déporté le 5 juin 1942, par le convoi numéro 2, à Auschwitz, d'où il ne reviendra pas. Sur les 999 personnes déportées ce jour-là, seules 41 ont survécu. Hanna et sa mère échappèrent, quant à elles, à la rafle du Vel' d'Hiv' grâce à l'avertissement d'un camarade de classe, dont le père était policier.

Entrée dans la clandestinité avec sa mère et participant à la protection des enfants menacés par les lois anti-juives, Hanna rencontra une camarade engagée dans la résistance qui l'orienta vers son réseau. À la suite de cette rencontre, Hanna devint agente de liaison pour les FTP-MOI (francs-tireurs et partisans - main-d'œuvre immigrée) sous la responsabilité d'Henri Krasucki. En août 1944, elle participa à l'insurrection parisienne et à la libération de Paris.

Au sortir de la guerre, Hanna KAMIENIECKI devint infirmière. En 1958, elle partit à Bruxelles et fut chargée de la responsabilité du service médico-social de la Communauté Économique Européenne alors naissante. À son retour à Paris, en 1968, elle reprit des études pour devenir psychologue et c'est en cette qualité qu'elle rejoignit une équipe chargée de former des psychologues en Arménie à la suite du terrible tremblement de terre de 1988.

Au début des années 1980, elle s'installa dans le 11^e arrondissement. Elle participa en 1999 à la création de l'AMEJD (Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 11^e) dont elle devint présidente d'honneur. Par son action, elle contribua à arracher du néant et de l'oubli les 1644 enfants du 11^e arrondissement morts en déportation ; leurs noms figurent désormais à jamais dans les écoles qu'ils ont fréquentées ou, pour les plus jeunes d'entre eux, sur la stèle du jardin de la Folie Titon.

Elle poursuivit son action de mémoire dans les écoles où elle partageait ses souvenirs de ces années de plomb dans le but de faire reculer le racisme, la xénophobie, et nous prémunir contre la résurgence toujours possible de situations susceptibles de mettre en péril les valeurs de notre République.

Considérant son parcours de résistante, son engagement en faveur de la construction européenne et son action de mémoire, M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et les élus du groupe Paris 11 en commun, du groupe Communiste et Citoyen et du groupe Écologiste du 11^e, émettent le vœu que la mémoire d'Hanna KAMIENIECKI soit honorée dans le 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie chère Rosalie. M. Patrick BLOCHE, qui a bien connu Hanna, a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Rosalie LAMIN a rappelé le parcours extraordinaire d'Hanna KAMIENIECKI que j'ai la chance de connaître. C'est une vraie chance de pouvoir connaître une femme aussi lumineuse, aussi extraordinaire. Le récit de sa vie, c'est l'histoire du 20^e siècle. C'est une femme qui a joué un rôle essentiel dans bien des domaines, notamment universitaire où elle était psychologue.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier à Hanna qui a créé, avec d'autres personnes,

l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 11^e arrondissement (AMEJD). Il faut qu'on ait à l'esprit que les noms de ces enfants juifs déportés, de notre arrondissement et de toute la France, étaient ignorés jusqu'à ce que Serge et Beate Klarsfeld, et l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (FFDJF), aient fait ce travail remarquable du Mémorial de la déportation des Juifs de France, paru en 1979. Serge Klarsfeld rappelle d'ailleurs toujours que la première exposition qui lui a permis de présenter ce mémorial a eu lieu à la Mairie du 11^e arrondissement.

Puis il a fallu donner une identité à ces enfants et rappeler leur âge. Je ne sais pas si vous partagez ce sentiment que je ressens : quand nous allons dans les écoles, on voit les prénoms et les noms, mais ce qu'il y a peut-être de plus terrible, c'est l'âge des enfants qui ont été conduits vers les camps de la mort. C'est un travail qu'Hanna a conduit avec d'autres personnes et qui a donné l'occasion de plusieurs publications que la Mairie du 11^e a soutenu activement. Nous avons terminé ce travail avec Hanna au square de la Folie Titon par l'apposition d'une plaque qui rappelle tous les enfants juifs déportés du 11^e arrondissement, qui n'avaient même pas eu l'âge d'être scolarisés.

Hanna était une femme remarquable. Elle a habité, jusqu'à son décès, la rue Saint Sébastien dans le 11^e. Je remercie les groupes de la majorité d'avoir pris l'initiative de ce vœu pour que sa mémoire soit honorée dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci cher Patrick. C'était une suite logique à l'hommage que nous lui avons rendu en conseil d'arrondissement lors de son décès. Merci pour ce rappel historique. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je suis enseignant en Histoire/géographie dans un collège parisien qui était une école, et une plaque y a été mise grâce au travail de l'AMEJD. Quand on enseigne le génocide aux enfants d'aujourd'hui, on sait à quel point ces plaques sont un outil pour rendre palpable cette histoire, pour montrer que ce qu'il s'est passé à cette époque est toujours présent de nos jours et combien nous sommes responsables de la perpétuation de cette mémoire pour éviter à tout prix que des pratiques génocidaires reviennent dans nos sociétés.

Ce soir, nous honorons à nouveau la mémoire de celle qui a passé énormément de temps à reconstruire cette mémoire. Nous nous appuyons sur son travail et sur le travail de l'AMEJD qui a sorti de l'oubli, en inscrivant sur les murs de nos écoles et dans l'esprit de nos enfants, le martyre des 1644 enfants.

Le groupe Communiste est très heureux de pouvoir s'associer à cette initiative, d'autant qu'Hanna était notre camarade, ancienne résistante FTP-MOI aux côtés d'Henri Krasucki, dirigeant du Parti Communiste et secrétaire général de la CGT après-guerre. Nous continuons ce travail de mémoire, c'est notre responsabilité en tant qu'institution pour ne jamais oublier d'où tout cela est venu et ne jamais oublier que la haine conduit au pire. Notre responsabilité est de construire un monde d'égalité, de paix et de justice entre tous les hommes et toutes les femmes de cette planète afin d'éviter à tout prix que tout cela ne recommence. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Adrien, c'étaient des propos auxquels tous les élus de ce Conseil peuvent s'associer. N'ayant pas d'autres demandes d'intervention, j'ouvre le vote. Résultats des votes : unanimité des voix favorables. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202120 Vœu afin que la mémoire d'Edmée CHANDON puisse être honorée dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous allons honorer la mémoire d'une autre femme qui a vécu dans le 11^e arrondissement, une femme scientifique, la première femme astronome de Paris. Je passe la parole à Rosalie LAMIN pour présenter ce vœu qui nous a été inspiré par l'association Femmes & Sciences que nous soutenons dans le cadre de leur projet d'exposition, à l'origine sur les grilles de l'Hôtel de Ville puis déplacée à la Mairie du 11^e. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Edmée CHADON est née le 21 novembre 1885 dans le 11^e arrondissement. Après deux baccalauréats, l'un *es* lettres, l'autre *es* sciences, obtenus en 1903, elle conquit à la Sorbonne un diplôme de licence après de brillants examens de mathématiques et de physiques. Elle sera reçue première, avec les félicitations du jury, au concours d'agrégation de mathématique en 1908, à l'âge de 23 ans.

À peine munie de cette agrégation, elle décida de se consacrer à sa passion, l'astronomie, en entrant, le 15 octobre 1908, à l'observatoire de Paris en tant que stagiaire. Elle intégra l'année suivante le service méridien où elle était chargée de la détermination quotidienne de l'heure. Ses aptitudes très marquées et l'activité dont elle fit preuve lui valurent, sur la proposition unanime du conseil de l'Observatoire, la nomination d'aide-astronome. Elle accéda ainsi le 1^{er} mars 1912 au statut d'aide-astronome, devenant ainsi la première astronome française, ce qui fut remarqué par la presse, dans un contexte où la possibilité pour une femme de faire des études et une carrière scientifique reconnue relevait de la prouesse.

Pendant la Première Guerre mondiale, Edmée CHANDON fut mobilisée et employée à calculer les trajectoires des projectiles d'artillerie — travail qu'elle mena avec un complet dévouement. Elle continuera à grimper les échelons en étant nommée, en 1924, astronome adjointe.

Le 26 mars 1930, elle soutiendra dans l'amphithéâtre Cauchy de la Sorbonne une thèse intitulée « Recherches sur les marées de la mer Rouge et du golfe de Suez » pour obtenir, avec la mention « Très honorable », le grade de docteur. Elle fut la quatrième femme, après Louise Amélie Leblois en 1888, Dorothea Klumpke en 1893 et Marie Curie en 1903, à obtenir le grade de docteur en Sorbonne et qu'elle fut la première Française à soutenir une thèse d'État en sciences mathématiques. Elle échoua une première fois, en 1930, à se faire nommer au poste d'astronome titulaire.

En vertu de la loi du 11 novembre 1940 sur le travail féminin édictée par le gouvernement de Vichy, elle sera contrainte à prendre sa retraite en 1941. Réintégrée en 1943, elle tenta une nouvelle fois de se faire nommer au poste d'Astronome titulaire : présentée sur l'un des deux postes vacants par l'Académie des Sciences, le Ministre de l'Éducation nationale lui préféra un homme.

Par son parcours, Edmée CHANDON a ouvert la voie à d'autres femmes, comme Renée Hermann, née en 1908 - l'année où Edmée CHANDON entra à l'Observatoire de Paris -, et deviendra la première femme nommée astronome titulaire en 1965.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce vœu proposé par les élus du groupe Paris 11 en commun, pour mettre à l'honneur une grande scientifique. Les femmes et les filles sont encore sous-représentées dans le secteur des sciences et un exemple comme Edmée CHANDON peut être une source d'inspiration et d'encouragement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci chère Rosalie. Je crois que le groupe Écologiste a décidé de s'associer au vœu. Je donne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Notre groupe souhaite également s'associer à ce vœu important. Je ne sais pas si vous avez eu le loisir de lire le sujet du CAPES de mathématiques 2021,

mais je voudrais que l'on s'intéresse au second problème de la seconde épreuve écrite, qui était consacré à l'étude de la radioactivité d'un noyau atomique. On peut lire dans son énoncé : « La radioactivité, terme inventé vers 1898 par Pierre Curie, est un phénomène physique au cours duquel des noyaux atomiques instables se désintègrent spontanément avec dégagement d'énergie sous forme de divers rayonnements ». Vous avez bien entendu relevé l'erreur, car évidemment ce n'est pas Pierre Curie mais bien Marie Curie l'inventrice du terme « radioactivité ». Le sujet de CAPES de mathématiques démontre donc une chose : lorsqu'on est une femme, deux prix Nobel ne suffisent pas pour être connue et reconnue comme inventrice d'une notion majeure dans la science. L'association Femmes et Mathématiques avait mis au jour cet oubli – je leur adresse un sororal salut – qui, même s'il était involontaire, n'en reste pas moins éloquent.

Ce petit détour par les sujets du CAPES 2021 de mathématiques permet de montrer combien il est important de faire apparaître et de faire connaître les femmes de sciences. C'est ce que nous proposons de faire avec ce vœu visant à honorer la mémoire d'Edmée CHANDON, femme de sciences qui a bataillé pour faire reconnaître ses compétences et se frayer un chemin dans un milieu masculin. Vous avez souligné, chère Rosalie, son remarquable parcours pour qu'elle devienne la première femme nommée astronome titulaire.

Nous nous réjouissons donc que la mémoire d'Edmée CHANDON puisse être honorée dans notre arrondissement. Cela ouvre un chemin aux filles qui sont toujours moins présentes dans la filière scientifique alors que, paradoxalement, les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Voir des femmes permet ainsi aux filles d'avoir des figures d'identification, de déconstruire les stéréotypes de genre qui ont la dent dure dans le champ scientifique. Nous voterons donc ce vœu avec enthousiasme. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Bénédicte. Je n'ai pas reçu de demandes de parole, je pense que c'est un vœu qui fait l'unanimité, tant ce combat est universel, ou doit le devenir car ce ne fut pas vraiment le cas par le passé. Nous passons au vote, le scrutin est ouvert. J'indique que Mme Anne HIDALGO m'a donné pouvoir.

Le scrutin est clos. Résultats des votes : unanimité des voix favorables. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202121 Vœu relatif à la privatisation du ménage dans certains sites du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Bénédicte DAGEVILLE va présenter ce vœu. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Nous présentons ce vœu relatif à la privatisation du ménage suite à une alerte que nous avons reçue d'une organisation syndicale représentative des personnels de la Ville, au sujet du changement de mode de gestion de la prestation de nettoyage sur deux sites municipaux de notre arrondissement : le local de la Direction des Espaces Verts, situé boulevard Richard Lenoir, et la salle annexe de la Mairie située avenue Jean Aicard.

Jusqu'ici, le nettoyage de ces locaux était effectué par les agents de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique et des Transports (DILT). Depuis le 26 avril, ce ne sont plus des agents de la Ville mais une société privée qui effectue ce travail. Pourquoi transférer ces activités au privé ? Serait-ce pour faire des économies ? Nous connaissons les bas salaires du secteur et les conditions souvent difficiles, parfois épouvantables, que ces entreprises privées imposent à leurs employés, peu qualifiés. Ces entreprises profitent donc des bas salaires pour réaliser d'importantes marges et bénéfices au

détriment des conditions de travail. L'argument économique est donc bien faible car dans les faits, la Ville de Paris paie ces marges et ces profits à des sociétés privées, sur le dos des salariés et de leurs conditions de travail, avec au final un coût social qui, lui, est indéniablement plus élevé.

L'argument de l'efficacité ne fonctionne pas non plus car le travail des agents qui avaient la charge du nettoyage des deux sites était apprécié et reconnu par leurs collègues. Donc nul besoin de recourir à des personnels obligés d'obéir à des cadences infernales imposées par un employeur qui cherche à maximiser son profit.

Avec ce vœu, nous demandons donc que la Ville de Paris renonce à externaliser les prestations de nettoyage. À notre sens, il serait plus efficace et plus pertinent de titulariser les nombreux vacataires qui occupent ces postes et de pérenniser leurs emplois, c'est-à-dire de conserver les agents, car leur travail est important. On l'a vu plus que jamais en période de pandémie.

Enfin, nous souhaitons que les maires d'arrondissement soient systématiquement informés lorsque de telles décisions d'externalisation sont prises par la Mairie centrale. Ce serait logique dans la mesure où ce sont les maires d'arrondissement qui gèrent ces équipements municipaux, qui sont au plus près du terrain et donc de ses personnels. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La DILT a décidé d'externaliser le nettoyage des locaux sur deux sites du 11^e arrondissement : la salle Jean Aicard et un local professionnel de la DEVE situé rue Richard Lenoir.

La salle Jean Aicard est gérée en propre par la Mairie du 11^e arrondissement. Néanmoins, il s'agit de prestations réglées par la DILT, qui a décidé de cette modification sans que j'en ai été préalablement informé. Je ne doute pas d'ailleurs que le déploiement de la réforme territoriale décidée par la Maire de Paris va conduire au rapprochement de l'échelon de décision vers le terrain et au renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement, particulièrement sur l'ensemble des services de proximité. On voit donc qu'il reste du chemin à faire puisque j'ai pris connaissance de ce changement de mode de gestion grâce à votre interpellation, chère Bénédicte. J'ai ainsi adressé un courrier à la Secrétaire Générale adjointe de la Ville de Paris pour lui indiquer mon mécontentement de ne pas être informé de cette évolution.

La salle Jean Aicard va être nettoyée à partir de début juin par l'entreprise Maintenance Industrie, qui intervient déjà dans des équipements du 11^e arrondissement. C'est une dépense qui ne pèsera pas sur l'État spécial d'arrondissement et sur la responsabilité budgétaire que nous engageons.

Mme Joëlle MOREL demande la parole. »

Mme MOREL : « Le Groupe Écologiste remercie les élus du groupe Communiste pour ce vœu qui attire notre attention sur la privatisation de la gestion des tâches du nettoyage de la salle Jean Aicard et du site en plein air de la DEVE rue Richard Lenoir.

Vous pointez l'externalisation de ces tâches liées au nettoyage à des sociétés privées. En tant qu'adjointe déléguée au commerce, au développement économique et à l'emploi, ces questions me sont chères et je souhaite que la Ville de Paris s'engage à une grande transparence sur l'ensemble de ces questions liées à l'externalisation. Je pense à la surveillance des jardins, particulièrement l'été lors des opérations comme la Nuit des Jardins, ou à la plantation des arbres dans l'espace public qui sont de plus en plus réalisées par des sociétés privées et non par des agents de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris. Il est indispensable d'avoir une vision précise des interventions confiées à des sociétés privées par la Ville de Paris dans les différents arrondissements. Ce rapport devra être accompagné des montants financiers engagés et, si possible, une estimation de ces prestations si elles étaient réalisées par des agents de la Ville.

En cette période de crise Covid, je souhaite également dire qu'un grand nombre d'agents de la Ville ont été atteints par cette maladie, et nombreux ont dû peut-être s'absenter, être en arrêt maladie ou prendre en charge leurs enfants. La Ville a peut-être dû avoir encore plus recours à des prestataires privés. Il est donc essentiel que nous ayons un rapport sur cette période et une estimation des coûts financiers pour la Ville quant aux différentes externalisations sur toutes les périodes de l'année.

Nous voterons pour ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je vous propose de passer vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que dans le 11^e arrondissement la gestion du nettoyage de la salle Jean Aicard et du site des espaces verts à Richard Lenoir a été externalisée en avril 2021 ;

Considérant le manque d'information des élu·e·s parisiens et des Maires d'arrondissement sur les redéploiements et les externalisations en cours opérés sur le nettoyage des sites administratifs parisiens ;

Considérant que depuis le mois de mars 2020 de nombreux vacataires ont été embauchés pour procéder notamment au renfort de nettoyage sur les points de contacts en application des protocoles sanitaires renforcés ;

Considérant que l'externalisation des services de ménage vise à transférer cette activité à des entreprises privées, qui profitent des bas salaires de ce secteur d'activité pour réaliser d'importantes marges et bénéfices, au détriment des conditions de travail et de rémunération des salarié·e·s ;

Considérant que les conditions de travail des agent·e·s de la Ville de Paris sont meilleures que celles des salarié·e·s de ce secteur et que le travail de ces agent·e·s est apprécié et reconnu ;

Considérant que les conditions de travail dégradées des entreprises prestataires aboutissent le plus souvent à des prestations de ménage et de nettoyage de moins bonne qualité ;

Considérant qu'*in fine* l'externalisation des prestations vers des entreprises privées coûte plus cher à la puissance publique, tant en termes financiers qu'en termes sociaux ;

Considérant que les organisations syndicales dénoncent que les contrats de dizaines d'agents de ménages arrivent à échéance sans perspectives de recrutement ;

Considérant que les besoins de nettoyage des sites administratifs ont vocation à s'amplifier à l'occasion des retours sur site des agents de la ville de Paris, aujourd'hui en télétravail ou en ASA ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU QUE :

- les Maires d'arrondissement soient systématiquement informé·e·s lorsque des prestations exercées par les agent·e·s de la Ville de Paris sont externalisées vers des entreprises privées ;
- la Ville de Paris renonce à étendre l'externalisation des prestations de ménage vers des entreprises privées.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Abstention : M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en commun, et du Groupe Écologiste du 11^e.

Le vœu est adopté à la majorité, je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202122 Vœu relatif aux programmes de rénovation des logements sociaux en site occupé

M. le Maire : « Ce vœu va être présenté par M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce vœu part d'un constat relativement simple : pas une semaine ne se passe sans que je ne sois appelé par des résidents des îlots Ranvier ou Chaillet qui sont inquiets par la tournure prise par les projets de rénovation de ces logements sociaux, projets qui se passent en site occupé.

Afin de ne pas tomber dans des stéréotypes, permettez-moi de lever tout de suite toute ambiguïté : ni les résidents, ni notre groupe ne souhaitent remettre en cause, par ce vœu, les objectifs d'amélioration des performances énergétiques affichés par le Plan Climat qui les encadre. Au contraire, nous nous réjouissons de voir que votre majorité se préoccupe enfin un peu de l'entretien des logements sociaux. Il faut dire qu'ils en ont bien besoin après deux décennies de laisser-aller.

Nous souscrivons donc au principe de rénovations lourdes des logements sociaux de la Ville. Cependant, nous partageons les légitimes craintes exprimées par les résidents quant à ces travaux : il y a des doutes sur la qualité des prestations, qui sont nées d'expériences malheureuses par le passé dans d'autres localisations.

Il y a aussi des oppositions franches sur certains points de ces projets. Je cite à titre d'exemple le remplacement forcé du mobilier, la perte sensible de surface habitable, ou la pose de gaine de VMC apparente de type Beaubourg. Vous voyez à quoi ressemble Beaubourg ? Imaginez-le chez vous. Donc quand il s'agit de l'appartement dans lequel vous vivez, il y a de quoi être inquiet. Nous avons entendu cette inquiétude.

Les groupements de riverains (collectifs ou amicales de locataires) ont saisi la Mairie du 11^e ainsi que les bailleurs concernés. Il faut le reconnaître, ils n'ont pas été entendus. À peine leur a-t-on consenti quelques réunions d'information qui ne font en fait que les mettre devant le fait accompli. En un mot : taisez-vous, nous savons mieux que vous ce dont vous avez besoin. Ce n'est pas ma conception de l'action publique, ni celle de notre groupe. Comme je vous en faisais déjà part lors du Conseil d'arrondissement du 20 novembre 2020, n'oublions pas que ce que nous appelons des « appartements » dans les rapports de projets et les statistiques sont, pour les résidents, leur foyer et parfois même l'endroit où ils sont nés. Cela mérite le respect et la compréhension, mais certainement pas le fait de se voir imposer par la Ville de Paris des travaux qui vont radicalement transformer leur foyer et dont ils ne veulent pas.

C'est pourquoi ce vœu de bon sens demande une pause dans ces programmes, le temps de réunir les résidents et de les écouter véritablement afin de définir avec eux des aménagements aux programmes qui permettent de retrouver leur adhésion, et plus largement, leur confiance de l'action publique.

Je rajouterai que ce n'est pas un sujet qui est isolé dans le 11^e arrondissement, il y aussi des sujets communs et semblables dans les 12^e, 19^e, 20^e arrondissements et dans beaucoup d'autres. Cela veut dire que le point principal d'achoppement est plutôt un sujet de méthode. Donc nous pensons que cette idée de faire une petite pause avant de réunir, de concerter et d'écouter réellement est une idée salubre pour tout le monde. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI va vous répondre. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je crois qu'on a ici un exemple qui nous prouve pourquoi la Droite classique est en train de disparaître en France, un exemple flagrant de démagogie puisque M. MARTIN dénonce la vétusté du parc social – il l'avait fait la dernière fois dans des termes injurieux –, qui est fausse et que je conteste, et demande l'arrêt des travaux engagés sur les programmes de rénovations lourdes à Ranvier et à Chaillot. C'est incompréhensible. En plus, vous ajoutez une couche de contre-vérités qui renforce davantage encore cette impression de démagogie que vous dégagez.

Pour mémoire, à Ranvier, les travaux ont été votés à 60 % par les locataires après plusieurs mois de discussions et de concertation en 2018, bien avant que la crise sanitaire rende difficile la mise en place de concertations. Les travaux ont été votés par les locataires, c'est cette réalité qui vous échappe.

Il s'agit de travaux de rénovation lourds. À Ranvier, il y a quatre ou cinq ans, Paris Habitat avait changé les portes des halls qui étaient défectueuses car la sécurité des locataires est primordiale et le bailleur ne voulait pas attendre le début des travaux. Donc il y a régulièrement des travaux importants de sécurité.

Vous êtes allé jusqu'à dire que la Ville de Paris – j'ai cru que vous alliez nommer Anne HIDALGO elle-même – a obligé les locataires à changer de mobilier. Il faut rétablir la vérité : nous effectuons des travaux de rénovation, notamment thermique (la cité Ranvier, datant des années 30, est une passoire thermique) ; parallèlement, l'architecte des Bâtiments de France nous a interdit de faire de la rénovation thermique par l'extérieur, au vu de la qualité architecturale de l'enveloppe extérieure, donc nous faisons de la rénovation thermique par l'intérieur, en ajoutant 5 ou 6 cm d'isolant thermique. Cela réduit la taille des pièces, effectivement déjà petites, et pour certains locataires qui ont beaucoup de meubles, cela représente un problème.

La réalité est que tous les travaux, y compris ceux effectués par des propriétaires en dépensant beaucoup d'argent, occasionnent des désagréments. Mais ne pas les faire, c'est laisser des centaines de locataires dans des appartements qui ne sont pas aux normes, des normes qui sont très exigeantes dans le domaine du logement social.

Nous avons eu l'accord des locataires pour faire les travaux. Paris Habitat a mené un long travail de concertation à Ranvier pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions. Plus d'un tiers des locataires ont déjà été relogés, la cité est vide. Donc si nous interrompions les travaux qui doivent commencer cet automne, non seulement cela poserait problème puisque nous avons déjà engagé 23 millions d'euros, mais surtout nous laisserions encore plus longtemps des appartements déjà vides, ce qui n'est pas acceptable du point de vue de la situation du logement

Quant à l'ilot Père Chaillot, la concertation commence, nous n'en sommes pas au même stade. Tant et si bien que nous avons accepté la demande récente des locataires de reporter une réunion de concertation en distanciel avec Elogie afin de pouvoir l'organiser en présentiel car c'est une revendication légitime, même si cela retarde de quelques semaines le début de la concertation. Mais il y aura bien d'autres étapes : par exemple, l'entreprise de travaux n'a toujours pas été désignée et les décisions techniques ne sont pas complètement prises. Il est important que tout le monde le sache.

Vous tenez des propos contradictoires et politiquement, ce n'est pas tenable. Si vous teniez une ligne en disant que les logements sont vétustes, vous nous parleriez peut-être d'autres adresses que celles qui bénéficient de travaux. Mais vous ne pouvez pas dire à la fois que c'est vétuste et nous demander d'arrêter les travaux, c'est contradictoire. Les gens qui nous écoutent comprendront bien que votre position n'est que l'agrégat de mécontentements, qu'il faut entendre et traiter mais qui ne font pas une politique publique. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande de parole. M. MARTIN, souhaitez-vous reprendre la parole ? »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je trouve assez savoureux de m'entendre donner des leçons sur la disparition de la Droite par quelqu'un dont le parti a déjà totalement disparu.

Notre position est claire : oui à la rénovation, mais dans le respect des résidents. Pour m'y rendre assez souvent, notamment à Ranvier qui est situé à côté de chez moi, qu'il y ait eu vote ou non (dont certains ont remis en cause l'impartialité), nous demandons simplement par ce vœu que les résidents soient entendus. Vous ne voulez pas le faire, dont acte. Donc vous aussi, il faut à un moment rester cohérent avec vous-mêmes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Pour conclure ce débat, je soulignerai qu'il est toujours plus facile de jouer sur les craintes, même si elles sont légitimes, d'habitants qui ont vécu pendant des décennies dans un logement sans que celui-ci ne change. Lorsque nous proposons des travaux qui vont inévitablement transformer un peu leur logement, avec des isolants, un nouveau mode de chauffage et de nouvelles fenêtres, les locataires, notamment les personnes âgées qui ont vécu dans leur logement pendant 30, 40, 50 ans, ont du mal avec l'idée de quitter ne serait-ce quelques mois leur foyer, le temps que les travaux soient réalisés. C'est une idée anxiogène pour ces personnes, il est donc plus facile de jouer sur ces idées que de les accompagner pour les amener à comprendre qu'il en va de leur intérêt propre, en termes de confort et de budget, et de l'intérêt collectif, pour le bien de l'environnement.

Adrien TIBERTI l'a évoqué mais je le redis : la concertation que Paris Habitat a engagé sur Ranvier a duré deux ans, nous avons d'ailleurs différé le début des travaux pour attendre qu'un consensus plus général émerge sur les travaux. C'est tout l'inverse d'un passage en force. 76 % des locataires ont participé à un vote sur la réalisation de ces projets et 3 habitants sur 5 ont voté en faveur. Des permanences ont toujours lieu, les jeudis de 14h30 à 16h, pour recevoir les locataires.

Concernant l'ilot Chaillet, Elogie-Siemp et la Mairie du 11^e ont décidé de reporter la présentation des travaux après la période de confinement pour que le bailleur puisse rencontrer les gens en vrai plutôt qu'en visioconférence. C'est encore tout l'inverse d'un passage en force. Tout est mis en œuvre pour accompagner les résidents, entendre leurs besoins et difficultés, et apporter une solution adaptée à chaque situation personnelle. Je peux vous assurer que cela contraste avec les méthodes que peuvent avoir de nombreux opérateurs privés qui ne prennent pas ce genre de précautions avec leurs locataires. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les nombreux programmes de rénovation en site occupé engagés dans notre arrondissement dans le cadre du Plan Climat,

Considérant la nécessité de ces rénovations d'un parc social vieillissant, atteignant fréquemment le stade de la vétusté – voire de la vétusté avancée – faute d'entretien depuis de nombreuses années,

Considérant spécifiquement les programmes à venir sur l'ilot Ranvier et l'ilot Chaillet dans notre

arrondissement,

Considérant l'opposition franche et affirmée des résidents et amicales de locataires de ces îlots, non pas au principe de la réhabilitation, ni aux objectifs d'amélioration des performances énergétiques, mais à plusieurs détails des programmes comme – par exemple – le remplacement forcé du mobilier, la perte sensible de surface habitable, ou la pose de gaine de VMC apparente « type Beaubourg »,

Considérant que ces résidents et amicales n'ont pas ressenti d'écoute de la part des bailleurs ou de la municipalité lors des réunions d'information auxquelles ils ont été conviés,

Considérant que les mêmes oppositions se rencontrent sur les programmes similaires dans d'autres arrondissements, ce qui pose une sérieuse question quant à la méthode retenue par la Ville de Paris et les bailleurs,

Considérant que ce que nous appelons un appartement est pour ceux qui y vivent leur foyer – et pour certains le foyer où ils sont nés – ce qui nous oblige en tant que puissance publique à l'empathie et la considération,

Considérant le courrier d'avril 2019 adressé au Maire du 11^{ème} arrondissement relatif au programme de l'îlot Ranvier et resté sans réponse, ainsi que la réponse insatisfaisante au courrier de janvier 2021 adressé à l'Adjointe à la Maire de Paris et présidente d'Elogie-Siemp relatif à l'îlot Chaillet,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que soient suspendus les programmes sur les îlots Ranvier et Chaillet dans l'attente d'une concertation concrète et transparente,
- Que cette concertation soit initiée à la fin de la crise sanitaire et permette aux résidents, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de définir ensemble un aménagement de ces programmes qui satisfasse les résidents quant à la préservation de leur foyer et réponde à l'objectif de l'amélioration des performances énergétiques et de modernisation des immeubles.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Abstention : M. Guillaume POITOUX
- Pour : élus du groupe Changer Paris
- Contre : élus du groupe Paris 11 en commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen,

Le vœu est rejeté à la majorité. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté.

V11202123 Vœu relatif à la fin de la trêve hivernale

M. le Maire : « M. Sofiane KADDOUR-BEY a la parole. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Chaque année, la trêve hivernale des expulsions locatives prend fin le 15 mars. Jusqu'à la fin octobre, tous les ménages ayant subi un jugement d'expulsion peuvent se voir sommer de quitter leur logement, avec le recours des forces de l'ordre si

nécessaire.

Cette année est particulière, la situation sanitaire est encore très tendue. La trêve hivernale des expulsions locatives prend fin le 1^{er} juin, après avoir été repoussé de deux mois. Les associations et les fédérations de solidarité qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité locative font part de leurs vives inquiétudes. L'arrivée à échéance de la trêve hivernale fait craindre le cumul d'expulsions de personnes précarisées en 2020 avec l'afflux de nouvelles familles fragilisées en 2021. Il y a un vrai risque d'engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et des commissions de médiation DALO (Droit au Logement Opposable).

L'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui vise à protéger les locataires, et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du DALO. Ces dispositions prévoient notamment la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion, avant tout concours de la force publique. Une charte de prévention des expulsions a été votée en Conseil de Paris en 2017, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions. Elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO. En outre, la Ville de Paris relogé sur son propre contingent, par le biais de la cotation et de l'accord collectif départemental, de nombreux ménages menacés d'expulsion.

Les bailleurs sociaux se sont engagés à maintenir dans leur logement les locataires en difficulté de bonne foi, et ont mis en place un accompagnement social renforcé à destination des locataires en difficulté, particulièrement depuis la crise sanitaire.

La Ville de Paris conduit donc une politique ambitieuse de prévention des expulsions locatives et a mené tout au long de la crise sanitaire des actions pour venir en aide aux ménages en difficulté. Mais l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement, reconnu par la loi du 5 mars 2007.

Le relogement des ménages en fin de procédure doit être digne et durable, et ne peut pas s'appuyer sur des solutions d'hébergement citées dans l'instruction adressée au Préfet le 26 avril dernier par les ministères de l'Intérieur et du Logement. Mettre en place des solutions temporaires, alors même que le système d'hébergement d'urgence est totalement saturé, n'est pas acceptable. On a pu constater ces derniers mois quelques mesures de la part de l'État pour mieux prévenir les expulsions locatives, mais elles sont vraiment très insuffisantes. Je prends pour exemple l'abondement à hauteur de 20 millions d'euros du fonds d'indemnisation des bailleurs qui reste très inférieur aux besoins ; un rapport parlementaire rendu en décembre 2020 demandait un abondement de 80 millions d'euros.

Dans ces conditions, tout laisse à craindre une explosion des expulsions au cours de l'été 2021, sans relogement, voire même sans hébergement. C'est une situation très inquiétante qui nous remonte du terrain. Des expulsions sans solution de relogement ont déjà été observées au terme de la procédure de la précédente trêve hivernale.

La fin de la trêve hivernale intervenant sans que le gouvernement n'ait planifié de dispositifs suffisamment sécurisants et financés pour faire face à l'importante augmentation des expulsions locatives prévue pour l'année 2021, le vœu du groupe Communiste interpelle le gouvernement et le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement, et souhaite que la Ville de Paris poursuive le travail engagé avec les bailleurs sociaux pour un accompagnement social renforcé des locataires en difficulté. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX a demandé la parole. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues. Devant la délégation générale de la Fondation Abbé Pierre, et face à l'ampleur de la crise sanitaire, la Ministre Emmanuelle WARGON a annoncé le prolongement de la trêve hivernale du 30 mars au 1^{er} juin afin de maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative.

Dans le même temps, les propriétaires concernés seront indemnisés. Notez à juste titre que lorsqu'il y a un maintien dans le logement, les bailleurs percevront une indemnisation grâce à un approvisionnement du fonds d'indemnisation des propriétaires. Une enveloppe de 20 millions d'euros a également été prévue pour l'année 2021. Je me permets de préciser qu'un autre fonds d'aides aux impayés de loyer doté de 30 millions d'euros a été annoncé par la Ministre le 6 avril 2021 pour abonder les fonds de solidarité logement gérés par les collectivités, permettant ainsi de doubler les capacités en matière d'aide au paiement des loyers.

Cette annonce importante de justice sociale s'accompagne d'une réforme de la politique de prévention des expulsions. En sortie de trêve, il s'agira d'échelonner les expulsions avec concours de force publique pour maintenir les personnes fragiles dans leur logement, en indemnisant systématiquement les bailleurs publics ou privés. Quand les expulsions ne pourront être empêchées, une solution de relogement, ou a minima d'hébergement, sera systématiquement proposée aux locataires expulsés.

Cette réforme permettra aussi d'agir le plus tôt possible en réalisant les diagnostics sociaux au stade du non payé, et non plus comme aujourd'hui au stade de l'assignation en justice. Le rôle des huissiers et des gardiens d'immeuble sera renforcé pour faciliter le dialogue avec les habitants et améliorer le repérage des personnes en difficulté.

La Ministre engage une simplification et une harmonisation de l'action de l'État, avec une meilleure coordination des actions de prévention avec les collectivités territoriales porteuses des fonds de solidarité logement. Par ailleurs, la Ministre est revenue sur la priorité donnée au secteur du logement et du logement social. Elle a annoncé un investissement massif sur 2021-2022 dans la construction de 250 000 logements sociaux dans un protocole du 19 mars 2021 avec le Mouvement HLM, Action Logement, la Caisse des dépôts, et a rappelé les travaux en cours dans le cadre de la loi 4D sur le prolongement nécessaire de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui imposera aux communes de plus de 3500 habitants de disposer de 25 % de logement social en regard des résidences principales, même après 2025.

La Ministre a également eu l'occasion d'annoncer les résultats positifs du « Logement d'abord », permettant aux personnes sans domicile fixe d'accéder en priorité à un logement : en 2020, ce sont 82.000 personnes qui ont accédé au logement social ou privé depuis la rue ou l'hébergement, et 235.000 financements du « Logement d'abord ». Cette politique du « Logement d'abord » n'empêche pas les actions de mise à l'abri : en 2020, plus de 40.000 places supplémentaires d'hébergement ont été ouvertes, portant le nombre total de places ouvertes à 200.000, auxquelles il faut ajouter les 100.000 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile gérées par le Ministère de l'Intérieur.

Je tiens donc à réaffirmer ici avec force l'engagement de la Ministre et du gouvernement à soutenir nos compatriotes les plus fragiles en cette période difficile. L'État continuera à être au rendez-vous pour répondre dans l'urgence, mais également de manière structurelle, aux besoins des ménages en situation de précarité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « On vient de nous lire un communiqué du gouvernement qui nous dit que ce que fait la ministre est formidable. Je n'en ai pas du tout la même appréciation. Je ne suis pas sûr que ce soit le lieu pour les communiqués du gouvernement. Du coup, je n'ai pas entendu de réponse à la

question qu'on se pose : faut-il oui ou non repousser la trêve hivernale ? La majorité y est favorable mais on ne sait pas ce qu'en pense M. POITOUX. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Comme le fait justement remarquer Adrien TIBERTI, le vœu présenté rappelle les budgets mobilisés par le gouvernement, mais la question qui se pose ne porte pas sur cela et est plutôt : est-ce que le gouvernement va donner ordre au Préfet d'engager ou non des expulsions ? La question est très simple. Pour nous, la réponse doit être « non » et c'est ce que propose ce vœu. Le vote est ouvert. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'ordonnance du 10 février 2021 portant extension de la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021 afin de maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative ;

Considérant l'inquiétude majeure des associations et fédérations de solidarité qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité locative, pour qui l'arrivée à échéance de la trêve hivernale le 31 mai 2021 fait craindre le cumul d'expulsions de personnes précarisées en 2020 avec l'afflux de nouvelles familles fragilisées en 2021 ;

Considérant qu'à titre prévisionnel, le rapport sur l'état du mal-logement en France publié cette année par la Fondation Abbé Pierre estime qu'en 2021, 12 000 procédures d'expulsions avec concours de la force publique devraient s'ajouter aux 16 000 expulsions annuelles habituelles ;

Considérant qu'une enquête de l'INED révélait que, début mai, 24% des Français et Françaises craignaient de rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, crédit immobilier ou charges dans les douze prochains mois, et en particulier les jeunes de 18 à 24 ans, les ménages en situation de pauvreté et les familles monoparentales ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale ;

Considérant qu'au vu du retour prochain des procédures d'expulsion, le gouvernement a annoncé avoir transmis de nouvelles instructions au Préfet, visant à garantir une solution de relogement ou à défaut une solution d'hébergement ;

Considérant toutefois que ces instructions n'ont aucune valeur contraignante pour les préfets, et que des expulsions sans solution de relogement ont déjà été observées au terme de la précédente trêve hivernale ;

Considérant que les solutions d'hébergements dont il est fait mention pourraient se contenter de quelques nuits d'hôtel proposées aux personnes expulsées, ce qui ne peut aucunement constituer une mesure pérenne et sécurisante pour ces dernières ;

Considérant qu'en dépit de l'objectif revendiqué par la Ministre déléguée au logement « d'échelonner les expulsions avec le concours de la force publique pour maintenir les personnes fragiles dans leur logement », seuls 20 millions d'euros ont été prévus pour abonder un fonds d'indemnisation des bailleurs pour l'année 2021, tandis que le rapport parlementaire rendu en décembre 2020 pour prévenir les expulsions locatives recommande la somme de 80 millions ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé, notamment à travers des vœux en Conseil de Paris et plusieurs courriers des élu.e.s au Préfet de Police, pour l'application pleine et entière des

dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant que la Ville de Paris relogé, par le biais de la cotation et de l'accord collectif départemental, de nombreux ménages menacés d'expulsion sur son propre contingent ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Considérant qu'au regard des besoins et de la crise sanitaire actuelle, ce fonds a été abondé de 5 millions d'euros supplémentaires s'ajoutant aux 30 millions d'euros annuels consacrés uniquement aux aides directes et indirectes des ménages fragiles ;

Considérant les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) financées par le FSL chaque année auprès de 5400 ménages du parc social comme du parc privé ;

Considérant que les bailleurs sociaux se sont engagés à maintenir dans leur logement les locataires en difficultés de bonne foi ;

Considérant l'accompagnement social renforcé mis en place par les bailleurs sociaux parisiens à destination des locataires en difficulté particulièrement depuis le début de la crise sanitaire ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale intervient sans que le gouvernement n'ait planifié de dispositifs suffisamment sécurisants et financés pour faire face à l'importante augmentation des expulsions locatives prévue pour l'année 2021 ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement :

- interpelle le gouvernement et le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu dans le 11^e arrondissement pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;
- poursuive le travail engagé avec les bailleurs sociaux pour un accompagnement social renforcé des locataires en difficulté.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : élus du groupe Paris 11 en commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen
- Contre : élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX

Le vœu est adopté à la majorité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202134 Vœu relatif aux panneaux d'affichage libre

M. le Maire : « Nous en venons aux vœux relatifs aux panneaux d'affichage libre. Je vais donner successivement la parole pour une discussion groupée à Adrien TIBERTI pour présenter le vœu du groupe Communiste et Citoyen, à Alexandre VICONTINI pour le vœu du Groupe Écologiste, puis Christophe HARNOIS répondra au nom de l'exécutif. »

M. TIBERTI : « Chers collègues, « Du journal que l'on vend le matin d'un dimanche, à l'affiche qu'on colle au mur du lendemain », comme le chantait Jean Ferrat, les Communistes sont très attachés à cette très ancienne tradition populaire et démocratique de l'affiche murale, qui fait partie du patrimoine parisien. C'est un moyen d'expression très important, surtout pour ceux qui n'ont pas la chance d'être à proximité des puissants et d'avoir accès tous les jours aux médias que possèdent ces puissants.

Cependant, il existe une forte demande sociale dans l'arrondissement pour éviter que ces affiches continuent à être collées sur les murs. La Mairie a les moyens de dépasser cette contradiction apparente, en respectant la loi, en plaçant un nombre beaucoup plus important de panneaux d'affichage libre (il y en a aucun dans le 11^e) un peu partout dans l'arrondissement pour permettre à tous et notamment aux organisations politiques – surtout celles qui vendent le journal le dimanche matin – de continuer à coller des affiches d'information auprès de la population, pour faire vivre le débat démocratique de cette façon. C'est le sens des deux vœux qui ont été fusionnés.

Au-delà des chiffres qui sont présents dans le texte et qui rappellent la loi, je pense que nous nous honorerions, après avoir méprisé cette loi pendant des années, à aller au-delà de la loi en termes de nombre de panneaux et de surfaces de panneaux présents dans l'arrondissement. C'est le sens du vœu et c'est pourquoi je pense que nous pourrions tous ensemble le voter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Nous nous joignons au vœu commun de l'exécutif en retirant notre vœu. Pour notre groupe, l'affichage libre est particulièrement important, surtout au moment où on a vu fleurir quelques panneaux d'affichage publicitaire dans la ville qui ne nous satisferont pas vraiment. Il est assez important qu'on puisse se mettre en conformité avec la réglementation, tout simplement. C'est l'objectif du vœu.

Je voulais également insister sur la nécessité d'avoir ce type d'affichage pour les acteurs locaux. On le répète régulièrement, on est un arrondissement où il y a un fleurissement d'acteurs locaux, notamment associatifs et du monde de l'Économie sociale et solidaire, et d'acteurs des communautés éducatives qui participent à faire vivre l'arrondissement. Je parle d'eux car, dans le cadre de projets qu'ils sont amenés à mettre en place avec les jeunes, les écoliers et les collégiens, ils ont parfois besoin d'afficher leurs productions. Je pense particulièrement au collège Beaumarchais qui est très actif dans le cadre de la Semaine de la poésie et qui fait intervenir régulièrement les collégiens dans l'espace public pour mettre des poèmes dans la rue. Tous ces acteurs ont donc besoin de ces affichages pour des poésies, de l'engagement, du militantisme et toute autre production du monde associatif. Aujourd'hui il existe un affichage associatif, essentiellement sous verre, qui est difficile d'accès d'après les associations. Cet affichage libre permettrait donc de répondre à leurs besoins.

Une fois que la Ville se sera mise en conformité avec ses obligations, il sera important qu'elle puisse faire connaître à l'ensemble des acteurs cet affichage, notamment en mettant en ligne une cartographie indiquant les lieux d'affichage libre. Aujourd'hui on peut accéder à la cartographie en open data de la Ville de Paris, mais il est un peu compliqué d'y aller trouver ce que l'on cherche. Donc nous souhaitons qu'il y ait une meilleure lisibilité mise en place pour tout le monde. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Christophe HARNOIS pour répondre sous la forme d'un vœu bis de l'exécutif. »

M. HARNOIS : « Merci M. le Maire. Merci chers collègues de la majorité pour cette interpellation sur l'affichage libre et associatif. Je vais faire un état des lieux de ce qui existe déjà dans le 11^e arrondissement : sur les 302 panneaux (+ quelques panneaux pour les conseils de quartier) à Paris, il y a 23 panneaux associatifs dans le 11^e. Nous avons également deux panneaux d'affichage dynamique à écran digital, installés à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) du 11^e et au centre social le Picoulet.

Nous partageons votre constat que ce n'est pas suffisant. La réglementation fixée par le Code de l'environnement impose des conditions de surface minimale et de disposition géographique de ses emplacements, avec une notion importante : elle ne fait pas de différence entre l'affichage libre et l'affichage associatif.

Partageant ce constat sur la nécessité d'aller plus loin au sujet de ces panneaux d'affichage associatif ou libre, nous proposons donc ce nouveau vœu. Si j'ai bien compris, le Groupe Écologiste s'associe à ce vœu que vous avez tous reçu en début de séance, tardivement, et nous nous en excusons. Ce vœu reprend une partie des considérants déjà exposés dans les vœux communiste et écologiste.

En conclusion de vœu, il y a deux points très importants à nos yeux et je l'ai déjà dit mais je vais me permettre de les lire : nous émettons le vœu, au nom de l'ensemble de la majorité, que la Ville de Paris respecte la législation et installe dès que possible au moins le nombre réglementaire de panneaux d'expression libre, notamment en utilisant le patrimoine de la Ville de Paris, en respectant un équilibre entre les arrondissements et leurs quartiers.

Alexandre VISCONTINI l'a souligné, il y a sans doute parfois une difficulté pour les associations pour comprendre la démarche pour pouvoir afficher des informations relatives à leurs activités. C'est pourquoi le deuxième vœu que nous formulons est que la Mairie du 11^e lance une nouvelle campagne d'information à destination des structures associatives et des conseils de quartier sur l'existence de ces panneaux.

Ce sont les deux souhaits que nous émettons pour rejoindre le constat que vous avez fait. Je vous invite à nous rejoindre sur ce vœu et j'espère que nous allons l'adopter tous ensemble. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande de parole. J'ai compris que le Groupe Écologiste retirait son vœu au profit du vœu de l'exécutif, en est-il de même pour le groupe Communiste ? »

M. TIBERTI : « Oui, pareil M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'espère que la Ville va réussir à avancer sur ce beau chantier. Pour ajouter un élément aux informations complètes qui ont déjà été données, les panneaux sous verre du 11^e sont gérés par les huissiers de la Mairie du 11^e. Pour les associations qui souhaitent poser des affiches, il suffit donc de les déposer à l'accueil de la mairie et ils se chargeront de la pose. De plus, il existe sur le site internet de la Mairie du 11^e une brochure qui répertorie l'adresse de ces panneaux. »

M. HARNOIS : « M. le Maire, comme le conseil d'arrondissement est vu par des habitants du 11^e qui font partie d'associations, c'est l'occasion pour leur dire comment cela fonctionne. Vous l'avez dit, une brochure a été faite avec une cartographie des panneaux associatifs gérés par la MVAC du 11^e. Si vous êtes une association, que vous nous écoutez ce soir et que le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la MVAC du 11^e qui aura grand plaisir à, premièrement, vous recenser en tant qu'association si ce n'est déjà fait, puis à vous donner toutes les opportunités pour faire connaître vos activités et faire vivre votre association. Le contexte actuel est difficile pour les associations, mais la MVAC est à la disposition des associations et fait un travail remarquable dans ce domaine. Le scrutin est ouvert pour le vœu de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant La liberté d'expression ainsi définie par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 qui dispose que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* » ;

Considérant que la liberté d'information est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par l'Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ;

Considérant que le code de l'environnement et son article L581-13 stipule que « *le maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Aucune redevance ou taxe n'est perçue à l'occasion de cet affichage ou de cette publicité. En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'État en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. Ce décret fixe une surface minimale que chaque catégorie de communes doit réserver à l'affichage défini à l'alinéa précédent.* » ;

Considérant que la ville de Paris, avec 2 268 265 habitants et habitantes (recensement de 2010), devrait disposer de 1 142 m² d'affichage libre, soit environ 570 panneaux ; selon cette règle de calcul, cela correspondrait à 83 m² d'affichage libre pour le 11^e arrondissement ;

Considérant que la ville recense seulement 300 panneaux d'expression libre ;

Considérant que le manque d'espaces d'affichage libre à Paris, ne respecte pas la quantité réglementaire définie par les articles R581-2 à R581-5 du Code de l'environnement ;

Considérant la vitalité associative de notre arrondissement et la place de plus en plus importante que prennent les structures de l'économie sociale et solidaire dans l'activité économique du 11^e, mais aussi les initiatives artistiques et culturelles qui ont besoin d'affichage dans l'espace public ;

Considérant les demandes d'équipes éducatives d'afficher dans la rue les poèmes des élèves, en particulier à l'occasion de la semaine de la poésie ;

Considérant que la responsabilité des militant·e·s des organisations syndicales, politiques et des acteurs culturels sur le respect des lieux d'expression doit pouvoir s'appuyer sur les dispositifs prévus par la loi, que la Ville de Paris se doit d'appliquer en matière d'affichage libre ;

Considérant la nécessité de diminuer la présence de la publicité dans l'espace public parisien, et d'augmenter les espaces d'expression citoyenne ;

Considérant le recours trop important à l'affichage sauvage, avec les pollutions que cela entraîne, contre lequel la Ville de Paris mène une politique dynamique, mais qui indique surtout un besoin pour des surfaces réservées à cet affichage libre ;

Considérant que l'affichage public reste un moyen simple d'expression et de partage d'idées qui ne nécessite pas une connaissance particulière ou des équipements techniques pour y accéder ;

Considérant l'impact positif de l'installation de nouveaux panneaux, libres d'accès, en accord avec la politique ambitieuse de la Ville en matière de démocratie participative et citoyenne et l'importance pour notre démocratie de permettre l'expression publique des idées et des opinions ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11^e, de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris respecte la législation et installe dès que possible au moins le nombre réglementaire de panneaux d'expression libre, notamment en utilisant le patrimoine de la Ville de Paris, en respectant un équilibre entre les arrondissements et leurs quartiers ;
- Que la Mairie du 11^e lance une nouvelle campagne d'information à destination des structures associatives et des conseils de quartier sur l'existence de ces panneaux.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes : unanimité des voix favorables. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202126 Vœu relatif à la participation des habitant.es dans les jardins Truillot et Tibhirine et dans la rue végétale Lacharrière

V11202127 Vœu relatif à la jouissance du square des moines de Tibhirine et des parcelles du Jardin Truillot par l'association du Jardin partagé Truillot

Q11202106 Question orale relative au square des Moines de Tibhirine

M. le Maire : « Je vous propose ici aussi de regrouper les examens de deux vœux et d'une question orale portant sur le jardin partagé installé actuellement dans le square des Moines de Tibhirine. Le vœu du groupe Écologiste sera présenté par Joëlle MOREL, le 2^e vœu sera présenté par Guillaume POITOUX, et Jean-Christophe MARTIN posera une question orale. Florent HUBERT fera une réponse globale. »

Mme MOREL : « Il n'est pas besoin de rappeler combien pour les Écologistes les jardins partagés sont des actes forts pour s'approprier la ville, s'engager dans la transition écologique, développer le lien social qui manque tant dans les quartiers, créer des activités d'éducation populaires autour de l'alimentation, faire découvrir la biodiversité, transmettre aux jeunes générations. Combien j'ai participé à la création de nouveaux jardins partagés dans le 11^e arrondissement ! Une dizaine, lors de la précédente mandature. Combien Alexandre VISCONTINI, ancien président du Jardin Partagé Truillot, a œuvré pour développer les activités de cette association ! Alexandre est aujourd'hui élu à la trajectoire zéro déchet.

Quelle surprise d'apprendre récemment que le groupe des élus socialistes avait pour but de réduire les activités de l'association du Jardin Partagé Truillot et même de mettre l'association en péril, en supprimant la parcelle écologique que l'association anime depuis trois ans, en refusant l'attribution

de la seconde parcelle maintenant que les travaux du mur mitoyen sont terminés, et en faisant parvenir un courrier à l'association pour l'avertir de son éviction du square des Moines de Tibhirine à la fin du mois de juillet.

Il leur a fallu le hashtag *#savageparis*, mené le plus souvent par les Parisiens et les Parisiennes les plus réactionnaires, pour que nos partenaires socialistes – au lieu de faire front commun, au lieu de faire Paris en commun, au lieu de faire le 11^e en commun – l'utilisent pour régler des comptes avec les élus Écologistes.

Mais ce sont d'abord les membres du jardin partagé qui sont victimes de cette décision. Alors comment se fait-il que la parcelle pédagogique gérée par l'association avec des crèches et des écoles du quartier, qui a donné lieu à des tweets signés du Maire, est aujourd'hui reniée par lui-même ? Alors que la Maire de Paris accompagnait il y a quelques semaines une classe dans la nature et qu'elle vante les mérites de cette démarche alors qu'elle lance demain à l'Hôtel de Ville un séminaire qui s'appelle « Faire classe dehors », le Maire du 11^e ne reconnaît plus ce jardin partagé qui a initié des démarches pédagogiques avec des petits de la crèche, avec des élèves de classes maternelles et primaires, avec des ados du collège Beaumarchais. Pour nous, Écologistes, l'objectif est de faire de Truillot un vrai jardin. Et pour cela, il faut se donner les moyens, il faut faire confiance à ceux et celles qui s'engagent dans les démarches inclusives dans les quartiers et respectueuses de la mixité sociale.

Le jardin a déjà connu plusieurs épisodes : retards des travaux d'aménagement, plaintes des copropriétaires autour du jardin en raison du bruit, l'effondrement et la reconstruction du mur. Ce jardin a besoin des riverains et des citoyens et citoyennes qui s'engagent pour en prendre soin. Les associations l'ont déjà prouvé, elles sont là pour le faire vivre. Le jardin partagé est fédérateur pour favoriser cette appropriation.

Je terminerai par la gestion du compost et de la boîte à livres dans la rue végétale à Lacharrière, confiée par la Mairie du 11^e à l'association Jardin Partagé Truillot. Cette rue est la première rue végétale à Paris à accueillir un compost collectif de quartier. Ce compost fonctionne bien, de même que la rue végétale. Comment est-il possible aujourd'hui, alors que les démarches de compostage sont exponentielles, de mettre en péril l'activité de cette association ?

Nous demandons donc :

- que la Mairie du 11^e maintienne une parcelle pédagogique dans le jardin Truillot, confiée à l'association du jardin partagé Truillot,
- que la Ville interpelle l'Académie de Paris pour qu'elle mette en pratique les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale invitant les enseignants à « Faire classe dehors »,
- que le Maire du 11^e respecte le cahier des charges du jardin Truillot et confie la deuxième parcelle partagée du jardin Truillot à l'association du jardin partagé Truillot,
- que la Ville de Paris s'engage à accorder la reconnaissance « jardins solidaires » aux associations de jardins partagés qui mènent des activités en faveur des personnes en difficulté d'insertion sociale,
- que le Maire du 11^e mette en place un dispositif de médiation sociale dans le jardin des Moines de Tibhirine, notamment par l'implantation d'un kiosque citoyen,
- que la Ville de Paris étende les espaces de compostage dans ce quartier, en particulier dans le jardin Pihet et dans la rue végétale Lacharrière.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Guillaume POITOUX a la parole. »

M. POITOUX : « M. le Maire, chers collègues, nous avons tous été saisi de ce mouvement d'humeur, d'indignation, de colère sur les réseaux sociaux qui, sous le hashtag #saccageparis, a vu la Mairie être remise en cause dans son manque d'action sur la propreté, ses choix d'aménagements urbains, la détérioration du patrimoine urbain parisien. Nous sommes en effet nombreux à considérer que de sérieuses améliorations doivent être apportées sur ces points. Aux photos alimentant la chronique des plots jaunes, nids-de-poule, rats crevés et autres aménagements urbains acrobatiques, ont répondu souvent des photos idéalisées de Paris en fleurs, d'espaces de verdure préservés, de cartes postales idylliques d'un Paris qui, s'il existe encore, semble pour beaucoup n'être qu'un lointain souvenir. Évidemment, et comme toujours, la réalité de la situation est dans une mesure que Twitter souvent ignore. En témoigne d'ailleurs un tweet devenu viral qui semble avoir mis la majorité socialiste, par la voix d'Emmanuel GREGOIRE, et les twittos virulents d'accord, celui de l'état du square des Moines de Tibhirine. Il a eu pour conséquence la demande de départ de ce square de l'association du Jardin Partagé Truillot et la remise en cause de la concession promise depuis cinq ans par la Mairie d'une parcelle dans le jardin Truillot.

Je tiens à dire ici tout ce que représente l'association du Jardin partagé Truillot pour nombre d'habitants du quartier Saint Ambroise. Elle occupe ce square qui, avant sa création, était un endroit inhospitalier et peu utilisé par les riverains. C'est un lieu où vit, depuis son origine, l'esprit de notre arrondissement, celui qui fait qu'on aime y habiter et qui fait que pour rien au monde nous ne voudrions en changer. C'est un lieu de partage, de lien social, de transmission, d'échange, de fête, de communauté, d'esprit de solidarité, d'éducation à la végétalisation et au compost, un écosystème de liberté et de solidarité spontanée comme il n'en existe aujourd'hui peu, quelque chose de rare que nous devons cultiver, soutenir et développer.

J'ai le souvenir – et nous sommes plusieurs à y avoir participé – de l'organisation du festival Coquelic'Arts, en partenariat avec de nombreuses associations, commerçants et riverains. Nous avons partagé dans la fraternité des moments de vie heureux qui forgent une communauté autour de cette idée de réinventer la ville de manière plus solidaire et plus humaine. De nombreux élus de votre majorité avaient d'ailleurs fait le déplacement pour saluer cet engagement citoyen couronné par un grand repas de rue réunissant de nombreux habitants dans un moment de convivialité rare échangé quels que soient leur niveau de vie, conditions sociales, appartenance politique ou religieuse. C'est tout cela, et bien plus encore, que représente l'association du Jardin partagé Truillot.

Alors M. le Maire, je souhaiterais ardemment que le Conseil décide de maintenir la convention pour la coordination des acteurs sur la parcelle pédagogique, afin que l'association du Jardin partagé Truillot puisse mener les projets associatifs et solidaires déjà engagés, et que l'association du Jardin partagé Truillot demeure dans le square des Moines de Tibhirine jusqu'à ce que la parcelle promise dans le Jardin Truillot lui soit effectivement attribuée. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Jean-Christophe MARTIN pour sa question orale. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. « Non c'est exact ce jardin partagé ne va pas du tout ». C'est ainsi qu'Emmanuel GREGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris, a qualifié l'état actuel du square des Moines de Tibhirine dans un tweet du 4 avril 2021 dans la foulée de la déferlante du hashtag #saccageparis. Je laisse notre collègue du Groupe Écologiste à ses considérations quant à ses auteurs.

Nous nous réjouissons de cette prise subite de conscience de l'exécutif parisien qui rejoint, certes un peu tard, le triste constat dont notre groupe vous fait part depuis le début de la mandature quant à la

dégradation accélérée du cadre de vie de notre arrondissement. Il faut bien le reconnaître, ce « square » n'a plus de square que le nom. C'est devenu une forme de concept à part, à mi-chemin entre la ZAD, la décharge et le bidonville. Ce n'est pas digne de notre arrondissement et de ses habitants.

Nous n'imaginons pas un seul instant que cette annonce du premier adjoint à la Maire de Paris ait pu être faite sans coordination avec le Maire du 11^e arrondissement, alors que vous appartenez tous deux à la même majorité et que la Maire du Paris siège dans ce Conseil juste à côté de vous quand nous sommes réunis en présentiel dans la salle des fêtes. À moins que – et je cite un autre membre éminent de ce Conseil – « Emmanuel GREGOIRE *ait* simplement mal interprété des éléments de langage à sa disposition et qu'il n'*ait* pas souhaité déranger Anne (HIDALGO), alors en vacances » (Le Figaro du 2 mars 2021). Mais cela commencerait à faire beaucoup de mauvaises interprétations d'éléments de langage pour une seule et même personne. Nous considérons donc l'exécutif du 11^e arrondissement comme engagé par ces paroles du premier adjoint en avril.

Ce jardin partagé ne va pas du tout, nous sommes bien d'accord. Mais après ? C'est pourquoi les élus du Groupe Changer Paris souhaitent savoir ce que l'exécutif du 11^e arrondissement entend mettre en œuvre afin que le square des Moines de Tibhirine retrouve enfin un aspect qui soit propre, agréable et esthétique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. MARTIN. La parole est à Florent HUBERT pour une réponse globale. »

M. HUBERT : « Bonsoir à tous. Merci M. le Maire. Merci chers collègues pour vos interpellations sur le sujet. C'est l'occasion pour moi de dire à nouveau que la végétalisation participative est au cœur de notre projet. Le fait de remettre de la nature en ville était l'un des éléments centraux du programme sur lequel les Parisiens nous ont élus. Par ailleurs, comme nous avons dit que nous voulions faire un Paris en commun, c'est-à-dire gérer les communs avec les Parisiens, nous sommes très attachés à développer la végétalisation participative et citoyenne. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà 14 jardins partagés dans le 11^e arrondissement et plusieurs centaines de permis de végétaliser accordés. Et j'espère que l'on en aura encore plus pendant cette mandature car nous allons essayer de susciter le plus de vocations possibles pour permettre à un maximum de Parisiens de jardiner près de chez eux. Je veux rendre hommage à ceux qui le font d'ores et déjà, qui embellissent notre cadre de vie au quotidien et qui contribuent à lutter contre la pollution et ainsi améliorer notre santé. J'associe à cet hommage les activités de l'association du jardin partagé Truillot, qui a apporté de manière très notable un dynamisme sur des initiatives de jardinage, de compostage et d'entraide solidaire. Nous savons tous ce que l'association a accompli, nous en avons parfaitement conscience. Mais il est quand même nécessaire de rétablir certains faits car certaines présentations dans les vœux étaient un peu excessives.

Concernant le square des Moines de Tibhirine, je voudrais rappeler que les faits n'ont pas de rapport avec la campagne du #saccageparis et il n'y a aucun rapport avec un éventuel règlement de comptes politique. Le sujet ne devrait constituer une surprise pour personne, et c'est là où il faut faire attention car parfois on tangente la mauvaise foi à force de vouloir politiser un sujet. En effet, la convention d'occupation du square des Moines de Tibhirine a toujours été conçue pour être temporaire et éphémère. C'était l'engagement que nous avons pris auprès de l'association et réciproquement. Certes, l'aspect temporaire a duré plus longtemps que prévu à cause de l'effondrement du mur mais cela ne signifie pas que le temporaire est devenu pérenne. J'ai rencontré l'association à plusieurs reprises depuis le début de la mandature et je leur ai rappelé à chaque occasion que cette occupation était transitoire et qu'elle allait prendre fin lorsque les travaux du jardin Truillot seraient terminés. En l'occurrence, les travaux sont maintenant terminés.

Pourquoi cette occupation ne peut pas être pérenne ? Tout le monde peut se rendre à l'évidence que ce n'est pas un lieu adapté pour accueillir un jardin partagé. C'est un petit square qui est beaucoup

trop exigü pour cela, et qui a une figuration paysagère et technique qui ne permet pas de jardiner en pleine terre mais plutôt dans des bacs. Tout le monde a pu constater qu'un jardinage en bac, hors sol, est moins durable qu'un jardinage en pleine terre. Il faut donc impérativement travailler à la libération de cet espace. J'en profite pour partager cette bonne nouvelle : quand on aura libéré cet espace, on pourra y replanter trois arbres pour que ce square redevienne symétrique après l'abattage d'arbres de l'un des côtés du square pour des raisons phytosanitaires. Nous avons hâte de les replanter.

Conformément à toutes ces raisons, l'association a effectivement reçu un courrier le 30 avril dernier, lui notifiant le fait que cette convention éphémère arrivait à son terme et que la parcelle devait être libérée le 30 juillet prochain. Nous avons fait des points d'étapes réguliers avec l'association pour avancer ensemble dans le processus de libération de la parcelle, pour lui apporter toute notre aide logistique afin de transporter leur matériel dans l'aire technique de Truillot ou ailleurs si nécessaire, et, en lien avec mon collègue Sofiane KADDOUR-BEY, pour que les actions engagées auprès des sans-abris puissent être préservées. Pour que les choses soient très claires pour tout le monde sur le sujet du square des Moines de Tibhirine, la libération de la parcelle était prévue, elle est programmée et elle est en cours.

Concernant le jardin Truillot, je dois aussi apporter une précision importante : le projet initial était de dédier deux parcelles à du jardinage participatif ; ces deux parcelles devaient accueillir un jardin partagé et un jardin pédagogique. Je rappelle qu'un jardin pédagogique est un jardin entretenu par des élèves d'écoles primaires ou secondaires, en présence de leur professeur, sur leur temps scolaire ; il ne s'agit pas simplement d'un jardin où viennent des enfants. Un jardin pédagogique est donc un jardin autorisé par l'Inspection de l'Éducation nationale. Malgré nos demandes récurrentes en 2018, 2019 et 2020, l'Inspection n'a pas autorisé ce jardin et c'est une décision que je regrette. Selon moi, elle a pris cette décision pour une lecture relativement maximaliste des normes de sécurité qui doivent s'appliquer dans les jardins partagés. Mais je continuerai à mener ce combat, et je sais que le Maire, que Patrick BLOCHE et que les élus Écologistes sont très motivés aussi car nous sommes convaincus qu'il est important de permettre à nos enfants de jardiner. Cependant, pour le moment, ce jardin pédagogique n'est pas autorisé dans le jardin Truillot. Vos interventions laissent entendre que cette décision de ne pas y créer de jardin pédagogique aurait été prise par la Mairie et je ne peux pas vous laisser le dire car ce n'est pas le cas.

En revanche, l'engagement de la Mairie de créer un jardin partagé est tenu. Cette parcelle a été mise à disposition de l'association et a été investie par cette dernière qui y jardine d'ores et déjà. Les gens s'y rendent notamment le week-end et je m'en félicite. Cette parcelle est beaucoup plus intéressante pour les jardiniers et les végétaux que celle du square des Moines de Tibhirine car il s'agit de pleine terre.

C'est notre manière de porter l'intérêt général dans cet arrondissement. Nous voulons permettre à l'association de poursuivre leurs activités de jardinage et de liens solidaires, mais nous voulons aussi nous assurer que ces activités s'intègrent bien dans le cadre esthétique fixé par le dessin paysager du jardin (perspective avec l'église Saint Ambroise) que nous souhaitons préserver, et dans le cadre administratif de la convention que nous avons signée avec elle.

Au regard de ces éléments, je vous invite à retirer vos vœux, sinon je serai amené à donner un avis défavorable. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour ces explications limpides. Sofiane KADDOUR-BEY souhaite prendre la parole. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Je m'inscris dans le prolongement des propos de mon collègue Florent HUBERT. Je voulais rappeler que l'implication importante des associations et des

habitants du 11^e arrondissement dans la lutte contre la précarité et l'exclusion est un marqueur de notre arrondissement qui est reconnu à l'échelle parisienne et nous pouvons en être très fiers.

Je voulais également dire que le secteur Saint Ambroise, connu des acteurs sociaux, est très bien quadrillé. Les maraudes me signalent que ce square est un lieu de passage et que les personnes présentes changent très souvent, ce qui ne facilite pas un accompagnement social dans la durée sur ce lieu même. Je rappelle que la maraude d'intervention sociale de Charonne est présente depuis 11 ans sur le territoire du 11^e, en journée avec 4 travailleurs sociaux et en soirée avec 32 bénévoles. Elle a également ouvert un espace de remobilisation sociale qui a pu s'implanter, avec le concours de la Mairie du 11^e, dans le bâtiment des bains douches d'Oberkampf situés à proximité du square des Moines de Tibhirine. Cet espace s'inscrit pleinement dans le maillage associatif de ce lieu en faveur des démunis, en complément de la bagagerie et des bains douches. La maraude propose dans ce lieu des ateliers aux personnes qu'elle a pu identifier dans le square, souvent en rupture de lien social. D'autres maraudes bénévoles interviennent également dans le square, comme la Croix Rouge, la Protection civile et Coup de Pouce Bastille. La mobilisation des habitants est très importante, notamment dans le cadre du confinement, mais je tenais aussi à rappeler ce qui existe déjà en termes de mobilisation sociale dans le quartier.

La rédaction de l'un des considérants du vœu m'a interpellé : il évoque des squatteurs fortement alcoolisés dans le square. Je ne commenterai pas sur la forme du considérant mais il me gêne beaucoup car beaucoup d'associations impliquées dans ce lieu vont vers ces personnes et travaillent avec des infirmières du Samu social car il s'agit d'une question d'accès aux soins. Je ne souhaite pas que l'on stigmatise ces personnes dans le cadre d'un débat vif et passionné ; il faut faire attention aux termes que l'on emploie, surtout lorsqu'on veut lutter contre la rupture du lien social. Beaucoup de gens dans cette zone ont besoin d'un accès aux soins.

Indépendamment des strictes considérations d'occupation de l'espace public, j'ai pu remercier l'association du Jardin partagé Truillot et ses représentants, lors d'un échange récent avec mon collègue Florent HUBERT, pour leur mobilisation. Je leur ai indiqué qu'elle pouvait volontiers intégrer le réseau des solidarités du 11^e arrondissement, au même titre que d'autres associations, et qu'on pouvait échanger sur les mesures d'accompagnement existantes ou à développer, le tout dans une logique de partenariat. Car la solidarité dans le 11^e est orientée vers le public cible, mais elle est aussi appliquée entre le service public social, le milieu associatif et les bénévoles, parce que le sens de l'intérêt général qui anime ce réseau depuis des années est au seul bénéfice des plus démunis. Je pense qu'il ne faut pas oublier cela lorsqu'on échange sur ce genre de question et qu'on évoque les aspects sociaux. Le marqueur du 11^e, c'est avant tout la solidarité.

Les vœux interpellent aussi l'exécutif sur les jardins solidaires. Nous avons eu à l'occasion d'évoquer ces jardins lors de précédents conseils d'arrondissement. Ils ont été développés principalement entre 2010 et 2013 dans le cadre du Programme départemental pour l'insertion et l'emploi. Ce dispositif est très intéressant car il permet de répondre à une problématique locale liée à l'occupation des espaces verts, par un accompagnement social des personnes en difficulté sur ces lieux. Ils sont financés par la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) dans le cadre du Plan parisien de l'insertion par l'emploi, en cours de renouvellement.

À ce stade, il n'est pas prévu d'intégrer de nouveaux jardins solidaires au niveau parisien. En tout état de cause, toute future intégration devra être étudiée à l'échelle de tout l'arrondissement, en lien avec l'ensemble des jardins partagés situés dans notre arrondissement, par souci d'égalité. Contraindre cette procédure par un vœu du Conseil d'arrondissement dans le cadre d'une problématique de circonstance n'est pas une chose à faire. Nous avons beaucoup de jardins partagés dans l'arrondissement et je pense que les futures intégrations doivent se faire dans un cadre général. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Bonsoir. En complément des réponses très pertinentes apportées par Florent HUBERT et Sofiane KADDOUR-BEY, je voulais dire un mot sur la question de l'esthétisme de l'espace public, sujet qui est n'est pas seulement essentiel à Paris mais partout. C'est l'occasion de saluer la démarche initiée par Emmanuel GREGOIRE pour une nouvelle esthétique urbaine à Paris, lancée en novembre dernier.

Nous sommes évidemment très attachés au patrimoine de Paris et à son vocabulaire urbain très identifié. Il s'agit de préserver cette esthétique, mais aussi de prendre en compte l'évolution des usages, de l'urbanisme et des mobilités, et la demande croissante des habitants pour une présence accrue de la nature dans l'espace public, notamment à travers des projets participatifs.

Mais si on revient sur le cas du jardin des Moines de Tibhirine, c'est un point qui avait fait l'objet depuis des mois de nombreux signalements sur son état global, via les réseaux sociaux, l'application Dans Ma Rue, de courriers adressés au Maire et à moi-même. C'est quand même un endroit situé sur un axe structurant du 11^e, le boulevard Voltaire, et qui donne sur l'église Saint Ambroise, face au jardin Truillot.

Comme l'avait indiqué Florent HUBERT, cet espace va prendre une nouvelle trajectoire. Pour moi, il illustre un cas pratique des équilibres à retrouver dans le 11^e arrondissement, entre le respect du patrimoine et la présence de la nature en ville que nous souhaitons tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Je voudrais démarrer mon propos en rendant un grand hommage à toutes les personnes qui s'engagent sur ce quartier, sur les jardins Truillot et Tibhirine et la rue végétale, que ce soit à titre individuel ou au sein d'associations locales, car il n'y aurait pas de vie locale sans elles.

Ce jardin a été créé à la suite des attentats de 2015, il avait aussi pour objectif de recréer ce lieu de convivialité où l'on pouvait se retrouver quel que soit que soit son origine, son âge ou sa situation, notamment avec ou sans toit. Nous avons parlé beaucoup de lien social, je voudrais appuyer le fait que la mobilisation des habitants a permis certaines personnes, notamment celles qui dormaient dans le square, de retrouver un travail et un logement, en lien avec les services sociaux de la Ville. La complémentarité de leurs interventions a peut-être permis cette mobilisation et ce type de réussite. Le lien social est aussi un travail de grande proximité, en lien avec les associations locales du quartier comme l'ESAT ANRH, le centre d'accueil de jour Marie de Miribel qui accueille des personnes âgées affectées par la maladie d'Alzheimer, ou l'espace jeunes adultes qui accompagnait des personnes souffrant de déficiences psychiques. C'est donc aussi la raison pour laquelle l'association, que nous soutenons par ce vœu, demande que le jardin des Moines de Tibhirine reste un lieu de médiation sociale pour maintenir ce lien entre habitants, entre intervenants sociaux et solidaires du quartier, quelle que soit la situation future.

Concernant la parcelle pédagogique, nous sommes dans une situation complètement différente à celle de 2018 : le Covid est passé par là, il y a maintenant une urgence importante à faire classe dehors. C'est un mouvement que nous devons accompagner. Notre Conseil d'arrondissement a voté un vœu dans ce sens en septembre dernier. Il y a peu d'espaces dans le 11^e arrondissement où l'on peut faire classe dehors, donc profitons-en pour utiliser cette parcelle. À cet égard, je note qu'il y a deux parcelles dans le jardin Truillot et vous n'avez pas répondu sur la mise à disposition de la deuxième parcelle au titre de l'association.

Pour conclure, j'insiste aussi sur le compost, qui relève de ma délégation. Ce n'est pas juste un lieu

avec trois bacs posés dans une pleine terre, c'est également un cycle : on se sert ensuite du compost dans un jardin. Il faut donc un cycle qui soit pérenne, c'est pourquoi les habitants s'engagent. Pour cela, nous avons besoin de lieux pour composter et faire mûrir le compost. Jusqu'à présent, je n'ai pas réussi à faire étendre le compost dans la rue Lacharrière, malgré les demandes multiples. Il y a une opposition à cette extension. Il faut que l'on arrive à travailler ensemble pour développer le compost, qui fait aussi partie du jardinage, qui fait partie de la participation, faisant partie du lien social, parce que c'est à ce moment-là qu'on peut aussi se retrouver dans nos quartiers. »

M. le Maire : « Merci à tous d'avoir exprimé vos différentes convictions, qui sont en fait convergentes sur le fond. Je perçois qu'il s'agit d'un problème de mode opératoire et je remercie Florent HUBERT d'avoir rappelé l'historique de cette situation.

J'entends dans la dernière intervention d'Alexandre VISCONTINI une nouvelle demande qui n'avait jamais été exprimée jusqu'à maintenant, celle d'avoir une installation pérenne dans le square des Moines de Tibhirine. Comme l'a rappelé Florent HBERT, la convention que nous avons signée avec l'association du Jardin Partagé Truillot était temporaire. Je suis ouvert à toutes les discussions. Il faut prendre en compte la situation, les moyens, les possibilités et les aspirations des uns et des autres, qui sont forcément parfois contradictoires dès lors que le 11^{ème} a si peu d'espaces verts. Les espaces totalement publics sont donc restreints et du coup les espaces qui font l'objet d'une appropriation – terme que Joëlle MOREL a utilisé –, fût-ce par un collectif conséquent d'habitants et d'associations sont des espaces qui, à un moment donné, entrent en compétition, je n'aime pas ce terme-là, mais donc en compétition avec des usages ouverts au public le plus large y compris ceux qui n'ont pas envie de s'engager, parce que de nombreux habitants n'ont pas le temps ou la disposition d'esprit pour un engagement pérenne.

Donc c'est un équilibre qu'il faut trouver. En l'occurrence, les engagements pris par la Mairie sont respectés et j'attends que les engagements pris par l'association le soient aussi. La première des étapes sera la libération du square des Moines de Tibhirine et le déménagement sur le jardin Truillot, mieux adapté pour un jardin participatif.

Concernant le jardin pédagogique, j'ai également entendu des avis convergents, espérant que le Rectorat va changer d'avis. L'argument des inspectrices, qui relaient la position du recteur, est qu'en période de dispositif Vigipirate, elles ne souhaitent pas donner l'autorisation aux élèves d'une école d'aller dans un jardin qui n'est pas entouré de grilles. Il est hors de question de mettre des grilles au jardin Truillot vu sa configuration. C'est un combat qui n'est pas terminé, que nous devons continuer à conduire. Dès lors que nous le gagnerons, cela ouvrirait la possibilité, comme nous l'avons toujours évoqué avec l'association, de discuter de la mise en place d'une parcelle pour le jardinage pédagogique.

Un autre élément a toujours été également indiqué à l'association : l'attribution d'une deuxième parcelle sera faite après échanges avec la Mairie pour faire un bilan de cette opération de jardinage pédagogique, qui n'a pu malheureusement s'exercer que de manière embryonnaire en raison du blocage du rectorat.

J'indique tous ces éléments pour que la situation soit totalement claire sur notre état d'esprit et sur le fait que nous respectons la lettre et l'esprit de tout ce qui a toujours été dit à cette association. Cette affaire sera inévitablement à suivre.

Aymeric DE TARLÉ a donné son pouvoir à Emma RAFOWICZ. Je vous propose de passer au vote du groupe Écologiste. »

et dans la rue végétale Lacharrière**Le Conseil du 11^e arrondissement,**

Considérant que la parcelle Truillot a été inscrite dès les années 70 comme emplacement réservé pour espace vert dans le plan local d'urbanisme (PLU) ; les premières études de transformation de la parcelle ont été lancées en 2012 et le jardin a finalement ouvert à l'été 2018 ;

Considérant que le réaménagement de cet îlot a été un grand et long chantier, sur plusieurs années, qui a rencontré de nombreux aléas et adaptations ;

Considérant que ces différentes phases, plus ou moins longues, nécessitent de la part de l'ensemble des acteurs institutionnels et des citoyen-nes beaucoup de souplesse, d'ajustement et de créativité ;

Considérant le caractère novateur du jardin Truillot, ouvert 24h/24 h, et que son bon fonctionnement repose en partie sur les citoyen-nes puisque les gardien-nes sont des agent.e.s qui ont la responsabilité d'effectuer des rondes, mais ne sont plus affectés à la surveillance d'un jardin ;

Considérant que les citoyen-nes qui s'engagent pour accompagner cette transformation sont des partenaires privilégiés qui aident à créer du lien social, mais aussi des relais d'information essentiels pour développer la confiance et le respect entre les différents intervenant-es, usager.e.s et partenaires ;

Considérant la volonté du conseil de quartier, des associations de quartier, de la direction des espaces verts, de l'équipe municipale de 2014-2020, de la Ville de Paris, de créer dans ce nouveau jardin un jardin partagé comprenant une parcelle pédagogique et une parcelle de jardinage ; celui-ci a été inscrit dans l'Article 5.2.5 *Jardin partagé* dans le cahier des charges pour la mise au point du programme en 2014 et mentionné également dans la réserve PLU dans le document *Tissu Vert et ouvert*, présenté le 24 juin 2013 ;

Considérant que la création d'un jardin partagé est une démarche qui nécessite la mise en place d'un processus collectif d'apprentissage avec l'ensemble des acteurs/actrices d'un quartier ;

Considérant qu'une première expérience de jardin partagé a commencé au printemps 2016, portée par l'association du jardin partagé Truillot ;

Considérant que, lorsque les travaux ont commencé sur la parcelle Truillot, le jardin partagé a eu l'autorisation de la Ville de déménager et de poursuivre ses activités dans le jardin des moines de Tibhirine, le jardinage ne pouvant s'effectuer uniquement dans des jardinières, avec interdiction de planter en pleine terre ;

Considérant que le service de la DEVE a mis à disposition du jardin une « cage » pour le stockage du matériel, comme dans plusieurs autres jardins du 11^{ème}, et non une cabane de jardin correspondant mieux à l'identité d'un jardin traditionnel ;

Considérant qu'avant l'arrivée de l'association du jardin partagé, le jardin des moines de Tibhirine était inaccessible aux riverain.e.s, fréquemment squatté par des personnes dont certaines vivaient à la rue, souvent très alcoolisées, parfois violentes ;

Considérant que le jardin partagé Truillot est dénommé par lui-même : « le jardin éducatif et culturel qui prend soin des autres » ;

Considérant qu'un travail d'accompagnement a été entrepris par les membres du jardin partagé pour accompagner quelques-unes de ces personnes ; ce travail relationnel a notamment permis à l'une d'entre elle, très investie dans le fonctionnement du jardin partagé, de retrouver du travail et un logement ;

Considérant l'autorisation donnée au jardin partagé d'investir la première parcelle dite « pédagogique » au moment de l'ouverture du jardin Truillot en juin 2018, qui a donné lieu ensuite, jusqu'à l'été 2019, à plusieurs animations avec les crèches et les écoles, ainsi qu'avec les associations de solidarité locale du

quartier ;

Considérant les confinements successifs depuis mars 2020 qui, jusqu'à aujourd'hui, ont empêché la bonne tenue des activités régulières ;

Considérant que la chute du mur mitoyen du jardin Truillot en mai 2020, puis les travaux entrepris pendant plusieurs mois pour sa reconstruction à l'identique, ont eu pour conséquence la destruction de tous les végétaux sur une grande partie du jardin, y compris sur la parcelle pédagogique puisque des outils et du matériel liés audits travaux y étaient stockés ;

Considérant la réouverture du jardin Truillot le 3 avril 2021 et la possibilité d'investir de nouveau la parcelle pédagogique par le jardin partagé, qui a donné lieu depuis quelques semaines à des activités avec les enfants, favorisant les rencontres intergénérationnelles ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de créer, à la mandature précédente, dans chaque arrondissement, une rue végétale et de confier sa gestion à une association ; la rue Lacharrière, le long de l'église Saint Ambroise, a été choisie par la Ville ; cette transformation de la rue, qui s'inscrit dans l'objectif de création d'une trame verte reliant le jardin Gardette au jardin Truillot, a permis d'installer le premier composteur collectif de quartier dans une rue, à la suite d'une longue mobilisation des habitant.es ; la gestion de ce composteur a été confiée par la Mairie du 11^e en janvier 2020 à l'association du jardin partagé Truillot ;

Considérant que cette activité de compostage connaît depuis son lancement un large succès auprès des riverain-nes et habitant-es de ce quartier, ce qui a conduit l'association du jardin partagé Truillot à demander l'extension de ce composteur en novembre 2020 par l'installation de nouveaux bacs, mais aussi à proposer en janvier 2020 l'ouverture d'un nouveau composteur, en lien avec l'école Pihet et un collectif de parents d'élèves, dans le jardin Pihet ;

Considérant les multiples actions initiées par le jardin partagé dans le quartier depuis sa création : jardinage, animations propices à recréer du lien social, compostage, fêtes de quartier à chaque saison, fêtes de la musique, mise en réseau des volontaires à la végétalisation avec la dynamique des Cocccinell'idées, animations zéro déchet, organisation du festival artistique les Coquelic'Arts incluant des ateliers de poésie, un grand repas de rue, un salon des projets écologiques et solidaires avec les commerçants et entrepreneurs du quartier, des animations musicales... ;

Considérant que toutes ces actions menées depuis 5 ans par les membres du jardin partagé l'ont été en ouvrant celles-ci à la participation de nombreux acteurs et partenaires, notamment le conseil de quartier, les crèches alentours, les écoles Pihet et Beslay, le collège Beaumarchais, l'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt (ASQP), l'ANRH, Action Handicap France, l'Espace jeunes adultes, la fondation Croix Saint Simon, le Samu social, La Cloche, les Musi'Terriens, Label'Recup, la librairie La tête ailleurs, l'Atelier Folicourt, Secours emploi, la paroisse Saint Ambroise, le Comité métallos... ;

Considérant la création sur un réseau social de la Radio Jardin Truillot pendant le premier confinement qui, en relayant les initiatives solidaires locales et en donnant la parole aux habitant.es et artistes du quartier, a permis à de nombreuses personnes de l'arrondissement de supporter cette période si particulière du premier confinement ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU QUE :

- La Ville de Paris maintienne une parcelle pédagogique dans le jardin Truillot, afin que les enfants du quartier puissent venir y jardiner, que ce soit pendant le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps de la crèche ou avec leurs parents en dehors du temps d'école ; que cette parcelle soit confiée à l'association du jardin partagé Truillot qui a déjà entrepris des actions de jardinage collectif sur cette parcelle avec ses partenaires solidaires ;
- Interpelle l'Académie de Paris pour qu'elle mette en pratique les recommandations du Ministère de

l'Education nationale invitant les enseignant.e.s à adopter des alternatives aux enseignements en classe et à « Faire classe dehors » ;

- La Ville de Paris confie de plus nombreux espaces de jardinage collectif aux habitant.e.s à travers les associations qu'elles et ils animent, tout en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir cette mission ; que la Mairie du 11^{eme} respecte le cahier des charges du jardin Truillot et confie la deuxième parcelle partagée du jardin Truillot à l'association du jardin partagé Truillot, comme prévu depuis 5 ans ;
- La Ville de Paris s'engage à accorder la reconnaissance « jardins solidaires » aux associations de jardins partagés, dès lors qu'elles mènent des activités avec et en faveur des personnes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle ;
- La Ville de Paris mette en place un dispositif de médiation sociale dans le jardin des moines de Tibhirine, notamment par l'implantation d'un kiosque citoyen dans le jardin ouvert à tous les partenaires, et par le biais d'un aménagement du mobilier urbain qui permet à chacun.e de ne pas se sentir exclu.e, et qui sensibilise à la prévention des déchets ;
- La Ville de Paris étende les espaces de compostage dans le quartier, en particulier dans le jardin Pihet et dans la rue végétale Lacharrière, où les demandes des habitant.e.s pour participer aux actions de compostage sont très fortes.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : les élus du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202127 Vœu relatif à la jouissance du square des moines de Tibhirine et des parcelles du Jardin Truillot par l'association du Jardin partagé Truillot

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'association du Jardin partagé Truillot, créée en 2016 par des habitants du 11e, compte aujourd'hui des dizaines d'adhérents engagés dans des activités de jardinage deux après-midi par semaine, dans l'animation du compost de la rue Lacharrière et dans de nombreuses actions de lien social et de solidarité ;

Considérant la forte dynamique partenariale locale qui s'est développée depuis quatre ans autour de ces nouveaux espaces de jardinage collaboratif et du lien fort tissé entre les habitants et les structures sociales et associatives de cette partie de l'arrondissement ;

Considérant que l'association pouvait jusqu'à présent exercer ses activités de jardinage dans des bacs disposés sur le pourtour de la pelouse centrale du square des moines de Tibhirine où elle disposait d'un local technique pour entreposer ses outils ;

Considérant que le confinement du printemps 2020, puis l'effondrement du mur mitoyen du Jardin Truillot et la rupture des canalisations d'eau a conduit à un défaut d'arrosage et d'irrigation qui a abouti à la sécheresse de certaines plantations malgré les demandes de soutien répétées aux services de la Ville

de Paris, et en particulier de la DEVE qui n'ont pas fait diligence malgré les demandes de l'association, pour remédier à ces désordres ;

Considérant que, lors du dernier échange entre l'association et la Mairie du 11^e arrondissement le 10 décembre 2020, l'association s'était vue confirmer qu'elle pourrait, dès la réouverture du Jardin Truillot, exercer ses activités sur deux parcelles : la parcelle pédagogique dans le cadre de ses activités avec les structures et associations de solidarité ; la parcelle qui lui est promise depuis 5 ans et sur laquelle l'association du Jardin partagé Truillot prévoit d'exercer des activités plus classiques de jardin partagé avec ses adhérents ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

- que la convention pour la coordination des acteurs sur la parcelle pédagogique soit maintenue, afin que l'association du Jardin partagé Truillot puisse mener les projets associatifs et solidaires déjà engagés ;
- que l'association du Jardin partagé Truillot demeure dans le square des moines de Tibhirine jusqu'à ce que la parcelle promise dans le Jardin Truillot lui soit effectivement attribuée.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu de Guillaume POITOUX. Résultats des votes :

- Pour : les élus du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202128 Vœu relatif à la fermeture du square Breguet-Sabin

M. le Maire : « Je donne la parole à Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, on vient d'en débattre, vous avez fait le choix dans cet arrondissement, à chaque fois qu'il y a un réaménagement, de faire des squares ou des jardins ouverts sans grilles ou avec des grilles très basses. En tant qu'élus, nous sommes interpellés chaque semaine par de très nombreux riverains qui déplorent toutes les nuisances et désagréments qui sont liés à cette absence de grilles : en journée, ces squares deviennent des points de fixation de populations marginalisées. Les assistantes maternelles nous alertent aussi sur les enfants en bas-âge qu'elles doivent constamment avoir à l'œil. Vous-même avez signalé à l'instant qu'on ne peut pas accueillir des enfants dans un jardin sans grilles. La nuit, ce sont les nuisances sonores de groupes alcoolisés qui viennent boire, parlent fort et écoutent de la musique, quand il n'y a pas de problèmes de trafic.

Au sujet du square Breguet-Sabin, les riverains vous ont écrit le 28 mars dernier, ainsi qu'au commissaire, pour signaler un certain nombre de problèmes. C'est pourquoi considérant tout ce qui a été dit, le groupe Changer Paris demande :

- que les grilles du square Breguet-Sabin soient rehaussées pour les rendre infranchissables,
- qu'il y ait un respect strict des horaires de fermetures,
- et sur l'arrondissement, de rompre avec cette doctrine des jardins ouverts qui sont – c'est un fait

constaté – une source trop grande de nuisances pour les riverains. »

M. le Maire : « Merci pour votre clarté et votre concision. Florent HUBERT va vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci à Nelly GARNIER pour cette intervention qui me donne l'occasion de dire que nous n'ignorons absolument pas les problématiques que vous évoquez, bien au contraire. Elles sont réelles et il ne faut pas les éluder ou les minimiser.

Le point où nous nous rejoignons moins – c'est un débat récurrent que nous avons déjà depuis quelques années et que nous continuerons à avoir –, est sur le fait que les grilles seraient la réponse magique à toutes ces difficultés. Il y a dans l'arrondissement de nombreux jardins avec de hautes grilles qui connaissent d'importantes nuisances, et des jardins avec des grilles basses dans lesquels il n'y a aucune nuisance. Le lien que vous faites entre jardin ouvert et nuisances n'est donc pas du tout aussi automatique que vous pourriez le penser.

La réponse pour garantir la tranquillité et le sommeil des habitants du 11^e arrondissement repose davantage dans les interventions humaines. C'est pourquoi ce jardin, comme d'autres, a fait l'objet de plusieurs signalements au commissariat et de mobilisations accrues de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), future police municipale parisienne. Nous allons d'ailleurs refaire un point sur cette situation précise – qui avait déjà été fait mais qui mérite d'être refait dans la cellule d'écoute et de traitement des doléances, pilotée par le commissaire du 11^e – pour demander des passages plus réguliers dans ce square.

Il s'agit là du traitement à « court terme » de la situation. À plus long terme, il faudra faire le lien avec l'opération de réaménagement. Comme nous allons avoir une belle opération de réaménagement des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir, il ne nous est pas envisageable de préjuger du résultat de la concertation et des discussions que nous aurons avec les riverains. Nous n'allons donc pas intervenir dès aujourd'hui en termes d'aménagement dans ces jardins, mais il est certain qu'il y aura des aménagements durant la mandature. L'engagement que nous pouvons prendre ce soir, et je m'y engage personnellement, est que nous penserons aux usages dans la conception de cet aménagement, mais aussi aux mésusages. En effet, certains types d'usage dans certains espaces verts posent problème. Il faut donc concevoir l'aménagement en ayant une logique de prévention pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de points de fixation particulièrement problématiques.

Ma conviction profonde est que ces mésusages sont aussi des conséquences de l'aménagement actuel. Contrairement à la logique de fermeture que vous défendez, le fait d'ouvrir davantage ces jardins, qui amène de nouveaux usagers, donc de nouveaux passages et de nouveaux usages, a tendance à permettre une régulation et à éviter des points de fixation de mésusages trop marginaux et problématiques.

Dans tous les cas, ne préjugeons pas de ce qu'on se dira dans cette opération de réaménagement, c'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, nous serons obligés de donner un avis défavorable. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX a demandé la parole. »

M. POITOUX : « M. le Maire, chers collègues, le vœu porté par nos collègues du groupe Changer Paris est symptomatique d'une situation subie par de nombreux riverains de notre capitale, et dans notre arrondissement également, dans les squares, parcs et jardins qui devraient être le plus souvent des endroits de repos, d'aération, de jeux pour les enfants et qui se transforment de nuit comme de jour en espaces générateurs de nuisances sonores et de lieux de trafics.

Le square Breguet Sabin n'y fait pas défaut, comme le jardin Truillot, et parfois les squares Gardette

et Georges Sarre. Nous ne comptons plus les lettres et les interpellations reçues d'habitants en colère face à une situation qui semble devenir de plus en plus ingérable.

Loin de moi l'idée de pointer de manière caricaturale la cause de tous les maux dans les squares et parcs (deal, insécurité, violence, nuisances sonores) sur la Mairie de Paris, par contre il est inconcevable que celle-ci se détourne de sa responsabilité dans les moyens mis en œuvre pour résoudre toutes ces difficultés réelles qui pourrissent la vie des habitants. La seule réponse pérenne à cela ne peut pas être, au square Breguet comme ailleurs, la pose de grilles hautes empêchant les intrusions, nocturnes notamment.

Grâce à la majorité présidentielle, le Parlement a octroyé le droit à la Ville de Paris de créer sa police municipale. Celle-ci doit réellement se saisir de cette possibilité et assumer ainsi sa responsabilité et son devoir d'assurer la tranquillité publique des citoyens. L'État n'est d'ailleurs pas en reste et augmente de manière significative les forces de police dans la capitale. Il y a une demande forte de nos concitoyens, mais pas celle de mettre en place des cowboys surarmés au solde de la Maire dans nos quartiers. Mes chers collègues, la sécurité nécessite des mesures qui ne sont ni de droite ni de gauche, mais qui relèvent de la responsabilité première des édiles : la tranquillité, étant la première des libertés, et la garantie du vivre ensemble.

C'est au prix d'un nouveau maillage territorial diurne et nocturne par des îlots municipaux formés, et aussi par une augmentation de la vidéo-protection, couplés à des mesures sociales fortes de prise en charge de ceux tombés dans la drogue notamment, que nous ramènerons durablement la tranquillité dans les parcs et jardins.

Dans l'attente d'une véritable prise de conscience par la municipalité de sa responsabilité dans ce domaine et de mesures fortes, je suis bien obligé de voter ce vœu qui ne saura malgré tout régler les problèmes de fond légitimes soulevés par ce vœu et de nombreux concitoyens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je trouve l'intervention de M. POITOUX assez piquante, vous nous mettez en responsabilité alors même que la police municipale n'est toujours pas créée par le gouvernement, même si nous sommes en passe de l'obtenir. Par ailleurs, la diminution, et non l'augmentation du nombre de postes de policiers dans le 11^e arrondissement a pour conséquence le fait que le commissariat du 11^e ne dispose que de deux brigades mobiles pour couvrir deux quartiers festifs et une population de 150 000 habitants. Les moyens sont donc totalement inadaptés et insuffisants. Je me réjouis de voir les communications du Ministre de l'Intérieur qui se rend dans différentes communes, souvent d'amis politiques, pour annoncer le recrutement de policiers par dizaines alors que notre ville de 150 000 habitants, le 11^e arrondissement, crie misère faute de policiers sur le terrain. Souhaitez-vous reprendre la parole Nelly GARNIER ? »

Mme GARNIER : « Non, si ce n'est pour indiquer que nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les aménagements autour du square Breguet-Sabin, notamment des grilles et portillons extérieurs de dimensions insuffisantes pour faire respecter les horaires de fermeture et le transformant dans les faits en un square ouvert en continu,

Considérant la présence de nuit de groupes en errance, alcoolisés, accompagnés de musique et de chiens, et les nuisances qu'ils engendrent,

Considérant la présence de jour de populations marginalisées parfois agressives,

Considérant l'état régulier de saleté du square, à quelques mètres d'un jardin d'enfants, qui pousse les familles à le délaisser,

Considérant l'état d'exaspération des riverains du square qui subissent ces nuisances au quotidien, de jour comme de nuit, juste devant leur porte,

Considérant le courrier argumenté adressé au maire et au commissaire central du 11^{ème} arrondissement par des riverains du square le 28 mars 2021,

Considérant que le projet de l'exécutif concernant l'aménagement du terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir ne saurait être mise en œuvre à court terme, alors que la situation exige une réponse rapide,

Considérant que la fermeture du square Breguet-Sabin n'entraverait pas la circulation sur ledit terre-plein central, un cheminement par l'extérieur existant déjà,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les grilles du square Breguet-Sabin soient rehaussées pour les rendre infranchissables,
- Que les services de la Ville maintiennent une attention particulière sur ledit square afin d'en faire respecter les horaires de fermeture,
- Qu'il en soit de même pour les autres squares alentours, afin d'éviter le simple déplacement des nuisances d'un square à l'autre,
- Que les potentiels aménagements futurs du terre-plein central des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry intègrent pleinement cette dimension de lutte contre les nuisances.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du Groupe Ecologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202129 Vœu relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

M. le Maire : « Guillaume POITOUX va présenter son vœu relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+, auquel une réponse sera apportée par l'exécutif sous la forme d'un vœu bis qui sera présenté par Emma RAFOWICZ. »

M. POITOUX : « M. le Maire, chers collègues, les mots ont une force. Ils forment des idées et « les idées n'ont pas véritablement de patrie sur terre, elles flottent dans l'air entre les peuples », comme le disait Stephan Zweig.

Les libertés des personnes LGBTQIA+ en Europe sont attaquées. Certes les discours de haine, les discriminations et les agressions physiques contre les LGBT ont toujours existé mais nous assistons ces dernières années à la résurgence nauséabonde d'une chasse aux sorcières organisée contre une supposée idéologie LGBT. Un cap a été franchi et il est inquiétant. Il appelle à notre réaction unanime, forte et sans concession contre une institutionnalisation de l'homophonie, encore plus inacceptable au cœur de cette Europe que nous construisons chaque jour ensemble depuis plus de 50 ans comme un îlot de démocratie et d'humanisme protégeant les peuples unis dans ses valeurs émancipatrices.

Depuis plus de deux ans, plus de cent villes et régions polonaises se sont conféré le droit de bafouer la liberté des personnes LGBT pour ce qu'elles sont et à aimer qui elles veulent. Ces villes ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBT. Ces agissements intolérables ne sont pas seulement une réalité en Pologne, les chiffres le montrent. Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont aggravées à Paris, en France et globalement au sein de l'Union Européenne : 37% des personnes LGBT disaient se sentir discriminées en 2012, contre 43% en 2019.

En mars 2021, Clément BEAUNE, Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, s'est rendu en Pologne mais sa visite à Krasnik, zone auto-déclarée « libre d'idéologie LGBT », lui a été rendue impossible. Par ses échanges avec les militants et les personnalités sur le terrain qui luttent pour les droits LGBT, il a pu mettre une lumière sur les atteintes fondamentales aux valeurs de l'Union Européenne. En réponse directe à cette situation, le député Pierre KARLESKIND a présenté et fait adopté le 11 mars au Parlement européen une résolution visant à déclarer l'ensemble de l'Union Européenne une zone de liberté LGBTQIA+, déclarant que « les personnes LGBTQI partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution ». Fin avril, Krasnik a retiré sa résolution contre les droits LGBT, un véritable symbole et une avancée dans un combat qui doit continuer.

En France, le gouvernement s'engage depuis 2017 avec un plan contre l'homophobie et la haine porté par Marlène SCHIPPA, alors Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, puis par Elisabeth MORENO, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances depuis 2020, avec un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Paris a toujours porté cet idéal de tolérance et de liberté, en luttant contre toute forme de discrimination LGBTQI-phobe. Paris a toujours accompagné la vie associative et militante avec notamment la tenue récente des Gay Games en 2018, rassemblant plus de 10.000 participants du monde entier. Paris a toujours été à l'avant-garde en présentant en novembre 2018 le plan d'action « Paris est Fier.e », et en désignant comme grande cause parisienne la lutte contre le sexisme et les LGBTQI-phobies.

Ainsi, en soutien aux personnes LGBTQI persécutées en Pologne, notre mouvement progressiste et européen souhaiterait affirmer avec la plus grande force son attachement profond à la lutte contre toute forme de violence et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, à Paris, en France et en Europe.

J'émetts le vœu que Paris soit déclarée « zone de liberté LGBTQIA+. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Emma RAFOWICZ pour rapporter le vœu bis. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Selon une enquête réalisée en 2019 par l'Agence

européenne des droits fondamentaux, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre se sont accrues dans l'Union européenne : 43 % des personnes LGBTI disent se sentir discriminées contre 37 % en 2012. En 2019, les forces de police et de gendarmerie en France ont recensé 1870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe, contre 1380 en 2018, soit une augmentation de 36 % du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33 % par rapport à l'année 2017.

La Mairie du 11^e s'engage au quotidien auprès des victimes d'actes LGBT-phobes. À l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie organisée tous les 17 mai, l'équipe municipale a, grâce à l'initiative de Dominique KIELEMOËS, édité un petit livret qui permet à chacun de trouver de l'aide s'il se sent discriminé en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle.

Jean-Luc ROMERO, adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, a alerté à plusieurs reprises sur la situation des personnes LGBTQI en Pologne, notamment lors d'un déplacement dans le pays en 2020. En effet, plus de 100 zones ont été déclarées « libres de l'idéologie LGBT » en Pologne. Le 17 mai dernier, l'association Atlas de la Haine a reçu le prix international de la Ville de Paris pour les droits LGBT.

La ville de Paris est un espace de liberté pour toutes et tous, et le 11^e arrondissement en est l'un des plus forts symboles d'ouverture et d'inclusion. Dans notre arrondissement, nous avons toujours été en première ligne pour défendre l'égalité des droits pour toutes et tous. Du PACS, porté à l'Assemblée Nationale par Patrick BLOCHE et dans le monde associatif par François VAUGLIN, au mariage pour tous, nous voulons que notre arrondissement soit un refuge pour celles et ceux qui sont discriminés par leur famille, leur entreprise, leur quartier ou leur pays. Mais il reste tant de combats à mener pour l'égalité et c'est là où se trouve le sens de notre engagement pour la République et sa promesse : liberté, égalité, fraternité. Il nous faut continuer le combat pour interdire les thérapies de conversion, pour permettre la mise en place d'une GPA (gestation pour autrui) éthique, pour garantir un avenir serein aux enfants nés de GPA à l'étranger et pour ouvrir la PMA (procréation médicalement assistée) à toutes les femmes. En se déclarant ce soir « zone de liberté LGBTQIA+, le 11^e arrondissement se montrera une nouvelle fois en première ligne de ce combat qui nous est si cher.

L'action menée par Elisabeth MORENO, Marlène SCHIAPPA et le gouvernement CASTEX est pour l'instant celle de la parole, plus que celle des actes forts. Nous ne pouvons donc pas M. POITOUX partager l'enthousiasme de votre vœu sur l'action gouvernementale. Cependant, son intention est sans doute bonne et louable. Le groupe Paris en commun appellera donc à s'abstenir sur votre vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci Emma RAFOWICZ pour la présentation de ce vœu bis que nous voterons, dans le cadre de l'élan international de solidarité face aux politiques LGBT-phobes qui ont été menées notamment en Pologne. Avec cependant un regret, celui de devoir réutiliser les termes un peu douteux de « zone de liberté » car dans les faits, il n'y a pas de zones de non-liberté pour les personnes LGBT, ni dans le 11^e ni à Paris. Nous devons donc être prudents face à ces pièges que nous tendent les discours réactionnaires et éviter autant que possible de réemployer certaines terminologies.

De fait, la Ville de Paris n'est pas en reste en termes de politique publique pour la défense des droits des personnes LGBT. Elle a beaucoup fait sur la précédente mandature, notamment sur l'impulsion de notre collègue Hélène BIDARD, et je sais qu'une série de mesures est à venir sous l'impulsion de M. ROMERO. Ces mesures sont bien plus qu'un signal de solidarité car ce sont des actions bien

concrètes.

J'ajoute ensuite que lorsque nous, les Communistes, parlons de liberté, nous sommes attachés à ce qu'on parle aussi d'égalité et de fait en termes d'égalité des droits il reste des conquêtes à faire : continuer d'œuvrer concrètement aux droits LGBT, sur l'interdiction des thérapies de conversion et sur la PMA pour toutes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. David BELLARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire. D'abord, je voudrais dire que nous ne pouvons pas être contre les vœux présentés par notre collègue Guillaume POITOUX et par l'exécutif. J'en profite pour saluer le travail de Jean-Luc ROMERO sur l'ensemble des questions d'égalité, de lutte contre les discriminations, notamment concernant les personnes LGBT+. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voterons très favorablement pour le vœu bis.

Le vœu que vous avez présenté, M. POITOUX, aurait été bien plus pertinent et aurait bien plus de sens s'il s'inscrivait dans une véritable politique du gouvernement de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Nous attendons toujours de votre part le vote sur l'autorisation de la PMA, qui est en suspens depuis 2012 certes, mais cela fait quelques années que le gouvernement, dont vous vous faites le porte-parole ici, a les manettes et aurait pu faire voter cette PMA. Nous attendons également toujours l'interdiction des thérapies de conversion, l'égalité des droits pour les personnes trans, et une action forte pour l'accueil des réfugiés LGBT alors que, comme l'a rappelé un récent communiqué de presse du Centre LGBT d'Ile-de-France, la police a verbalisé un petit groupe de personnes LGBT+ demandant l'asile, à l'entrée de la Conférence mondiale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBT+ qui se tenait à l'Hôtel de Ville.

Votre vœu cache trop largement le vide de la politique du gouvernement sur les questions de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits LGBT+, nous nous abstiendrons donc sur votre vœu. »

M. le Maire : « Je ne vis pas d'autres demandes d'intervention. M. POITOUX souhaite reprendre la parole. »

M. POITOUX : « Sans faire de longs discours, vous le savez, la PMA est inscrite au calendrier parlementaire pour début juin. Elle sera votée avant l'été, ce qui n'a pas été fait sous le quinquennat de François HOLLANDE.

Concernant les thérapies de conversion Mme MORENO a appelé à continuer le travail parlementaire et Olivier VERAN, Ministre de la Santé, s'est exprimé il y a trois jours pour l'interdiction de ces thérapies. Sachez que l'on est nombreux au sein de La République En Marche à pousser pour que la proposition de loi de Mme Laurence VANCEUNEBROCK passe. Nous souhaitons tous qu'elle puisse passer avant la fin du quinquennat.

J'osais espérer une certaine forme d'unanimité sur ces questions-là et une absence de démagogie sur le sujet. J'ai fait partie de la majorité, tout comme vous, qui avait voté en faveur du PACS, j'étais très heureux du mariage homosexuel ; j'ai fait partie des gens qui ont défilé et soutenu ces mesures. J'ai toujours pris pour modèles Patrick BLOCHE et d'autres personnes pour leurs combats depuis des décennies pour l'égalité des droits. J'aurais donc aimé que l'on ait une forme d'unanimité sur ces sujets. Mais ce n'est pas grave, je voterai également votre vœu, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vais conclure ce débat en rappelant quelques faits. Quand on se replonge dans le temps, depuis la dépénalisation de l'homosexualité jusqu'à l'adoption du mariage pour tous, à chaque fois c'était un gouvernement de gauche qui apporte les avancées majeures. Je

pensais très sincèrement en 2017 que l'élection d'Emmanuel MACRON pourrait faire mentir cet adage historique, mais je constate quatre ans après qu'il n'y a toujours pas eu ce démenti. Quelques dispositions ponctuelles ont bien été adoptées, comme l'avait fait Nicolas SARKOZY pendant sa présidence, mais il reste encore des combats symboliques, comme rappelés par David BELLIARD. Vous nous promettez que cela sera fait avant la fin de la présidence ; chacun sait que chaque jour qui passe rend plus compliqué l'adoption d'un texte majeur, pour des raisons politiques et pour des raisons d'embouteillages parlementaires. Donc pardonnez-nous d'être un peu dubitatifs alors que vous avez eu quatre ans pour proposer une avancée majeure sur le sujet. Nous ferons le bilan dans moins d'un an de toute manière, et c'est ce bilan qui sera le plus éloquent.

Je vous propose de passer au vote du vœu de Guillaume POITOUX. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que, depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTI ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite « traditionnelle » et qu'en Hongrie, en Roumanie, des projets de lois et des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations ;

Considérant que, selon une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2019, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont accrues dans l'UE : 43 % des personnes LGBT disant se sentir discriminées, contre 37 % en 2012 ;

Considérant qu'en 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1 870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en France, contre 1 380 en 2018, soit une augmentation de 36% du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33% par rapport à l'année 2017 ;

Considérant que cette hausse exponentielle des violences et discriminations envers les populations LGBTQIA+ à Paris, en France et en Europe nécessite de rappeler de manière forte l'engagement de la Ville de Paris à lutter contre celles-ci ;

Considérant que la Ville de Paris, soutien indéfectible depuis 2001 à la cause LGBTQIA+ a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté, en luttant contre toutes les formes de discriminations LGBTQIA+-phobes, grâce à un accompagnement fort de la vie associative et militante du milieu LGBTQIA+ avec récemment la tenue des Gay Games « Paris 2018 » rassemblant plus 10.000 participants du monde entier, la présentation en novembre 2018 d'un plan d'action parisien « Paris est Fier.e » doté de 32 mesures et d'un budget de 100.000 euros pour assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre librement et, enfin, la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBT-phobies la grande cause parisienne 2019;

Considérant qu'au sein du gouvernement, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations s'est engagée dès 2017 et pendant 3 ans, dans le soutien de la cause LGBTQIA+ et a porté le plan de lutte contre l'homophobie et la haine ;

Considérant qu'Elizabeth Moreno, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances depuis 2020 a présenté en novembre dernier un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023, doté de 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne;

Considérant que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, affirmait " les « zones sans LGBTQI » sont des zones sans

humanité. Et elles n'ont pas leur place dans notre Union.» ;

Considérant que la Commission européenne a adopté et présenté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE, structurée autour de quatre grands piliers qui visent à lutter contre la discrimination, à garantir la sécurité des personnes LGBTIQ, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBTIQ dans le monde ;

Considérant qu'en mars 2021, en réponse directe à la situation polonaise et à l'initiative de Pierre Karleskind et de plusieurs eurodéputés, le Parlement européen a voté, par 492 voix pour, 141 contre et 46 abstentions, une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union Européenne une zone de liberté LBGTIQA+, déclarant que « les personnes LGBTIQ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution » ;

Considérant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la déclaration universelle des droits de l'homme, et la Résolution votée par le Parlement Européen le 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne comme zone de liberté pour les personnes LBGTQIA+ ((2021/2557(RSP)) ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

- Que le Conseil du 11^e arrondissement déclare le 11^e arrondissement de Paris zone de liberté LBGTQIA+ ;
- Et demande à la Maire de Paris de :déclarer Paris zone de liberté LBGTQIA+.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : M. Guillaume POITOUX et Mme Nelly GARNIER, M. Jean-Christophe MARTIN et Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND du groupe Changer Paris
- Contre : Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Adrien TIBERTI, Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY et Mme Rosalie LAMIN
- Abstention : tous les autres élus.

Dans cette situation d'égalité des voix exprimées, le vœu n'est pas adopté car la majorité des votes favorable n'est pas atteinte. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté.

V11202130 Vœu relatif à la déclaration du 11^e arrondissement comme « zone de liberté LBGTQI+ »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'émergence inquiétante en Europe, notamment en Pologne et en Hongrie, et dans le monde, notamment en Turquie, de mouvements opposés aux droits humains des personnes LBGTQI+ et aux droits sexuels et reproductifs des femmes au nom d'une lutte contre une prétendue « idéologie LGBT » ;

Considérant que depuis mars 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités en Pologne ont ainsi adopté des résolutions se déclarant « libres de l'idéologie LGBT », mouvement qui s'est accompagné de reculs dans le droit et d'une augmentation des violences et discriminations ;

Considérant que ces mouvements remettent en cause notamment des normes internationales que partage la France en la matière, notamment la Convention d'Istanbul, et qu'ils désignent à la violence les minorités d'orientation sexuelle et d'identité de genre avec des conséquences souvent dramatiques,

Considérant que, selon l'enquête réalisée en 2019 par l'Agence européenne des droits fondamentaux, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réelle ou supposée se sont accrues dans l'Union européenne, 43% des personnes LGBTI disant se sentir discriminées contre 37% en 2012 ;

Considérant la Résolution du Parlement européen déclarant l'Union européenne « zone de liberté pour les personnes LGBTIQ », adoptée en mars 2021 et réaffirmant notamment que « les autorités locales et régionales ont un rôle clé à jouer » en matière de lutte contre les inégalités et de protection des droits des personnes LGBTIQ ;

Considérant la Stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE présentée par la présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'État de l'Union 2020 ;

Considérant le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ 2020-2023, qui définit les grandes priorités nationales s'agissant de la reconnaissance et l'égalité effective des personnes LGBT+ ;

Considérant que les services statistiques du ministère de l'Intérieur ont recensé en 2019 1 870 infractions à caractère LGBT-phobe en France, soit une augmentation de plus de 30% par rapport à l'année 2018, ce qui témoigne de la réalité inquiétante de ces actes à Paris et en France ;

Considérant l'action constante de la Ville de Paris en défense des droits des personnes LGBTIQ+ de par le monde, notamment par le biais du Prix international de Paris pour les droits des personnes LGBTIQ depuis 2018, et par sa participation au réseau international Rainbow Cities Network ;

Considérant le déplacement à Varsovie, en septembre 2020, de Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur la situation des personnes LGBTIQ en Pologne ;

Considérant la mise en place d'une permanence du bus de la solidarité du barreau de Paris Solidarité dédiée aux droits des personnes LGBTIQ+ sur le parvis de la Mairie du 11^e arrondissement tous les derniers lundis de chaque mois depuis le mois d'octobre 2019 ;

Considérant le réseau d'aide aux victimes lancé par la Mairie du 11^e arrondissement le 30 septembre 2019 et ayant donné lieu à plusieurs groupes de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du 11^e et de Paris qui ont permis de créer un annuaire à destination des professionnels ; un dépliant de poche à destination des potentielles victimes ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

Que le 11^e arrondissement de Paris soit déclaré « zone de liberté LGBTIQ+ ».

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu bis. Résultats des votes : unanimité des votes favorables. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté.

V11202131 Vœu relatif à l'implantation d'un marché alimentaire rue Plichon

M. le Maire : « La parole est à Aurore MOUYSSET-NOZERAND »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Les Parisiens sont de plus en plus demandeurs d'une offre de marchés alimentaires de qualité, axée sur le circuit court et l'agriculture. Nous avons constaté une demande particulière formulée par les riverains de la rue Plichon, secteur considéré comme une « zone blanche » – si vous acceptez que j'utilise ce terme –, situé entre le marché de Belleville et Charonne.

C'est pourquoi notre groupe Changer Paris émet le vœu :

- que les services de la Ville réalisent une étude de faisabilité quant à l'implantation d'un petit marché alimentaire de quelques étals diversifiés et proposant des marchandises de qualité, produites en Ile-de-France selon une agriculture responsable, qui serait installé chaque dimanche sur la partie centrale de la rue Plichon,
- que les résultats de cette étude soient transmis au conseil d'arrondissement en vue d'un débat – sous réserve de la faisabilité technique – quant à son implantation effective.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour la clarté et la synthétisation de vos propos. Je donne la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je ne comprends pas bien ce qui peut expliquer ce vœu car nous n'avons jamais été informés d'une telle demande par les commerçants. Le président des commerçants du Bas Belleville ne nous en a jamais fait part, même lors d'une rencontre récente. En tant qu'adjointe au commerce, mon objectif est tout d'abord de préserver et de dynamiser les marchés existants dans le 11^e arrondissement. Certains sont encore assez fragiles.

Ce quartier bénéficie du marché du Père Lachaise, sur le boulevard de Ménilmontant, qui a lieu le mardi et vendredi, et d'un autre marché se tenant le mercredi et samedi près du métro Philippe Auguste, sur le boulevard de Charonne. Donc pour l'instant, ma priorité est de développer ces deux marchés, notamment celui du Père Lachaise, qui souffre d'une faible fréquentation tant au niveau des commerçants que de la clientèle. Avec François VAUGLIN, nous avons ainsi demandé à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) de travailler à sa revitalisation. Nous ferons une réunion avec les commerçants du marché du Père Lachaise afin d'écouter leurs recommandations et leur diagnostic pour aller vers la revitalisation de ce marché.

Concernant les commerçants du secteur Plichon, nous pourrions les intégrer à la concertation et leur proposer d'être présents sur le marché du Père Lachaise.

Par ailleurs, dans notre contrat de mandature, nous avons fait le choix de développer le bio et les circuits courts. Nous le fléchons particulièrement dans le quartier Politique de la ville de Belleville.

Le quartier que vous ciblez est aujourd'hui en renouvellement commercial. Le haut de la rue du Chemin Vert voit s'installer de nouveaux commerçants. Je pense qu'il faut d'abord faire avec ces nouveaux commerces et leur donner la possibilité de s'installer durablement dans ce quartier.

Pour toutes ces raisons, je ne peux donner un avis favorable à votre vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Souhaitez-vous reprendre la parole, Aurore MOUYSSET ? »

Mme MOUSSET-NOZERAND : « Non, juste pour indiquer que nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je prolonge le propos de Joëlle MOREL, n'hésitez à nous adresser les commerçants qui ont émis ce souhait, pour que nous puissions les intégrer dans cette réflexion sur le quartier. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la demande affirmée par les Parisiens d'une offre de marchés alimentaires de qualité, axée sur le circuit court et l'agriculture responsable,

Considérant la demande du même ordre formulée par des riverains et des commerçants du secteur Plichon-Chemin Vert-République,

Considérant que ledit secteur constitue une « zone blanche », entre les marchés de Belleville et de Charonne,

Considérant l'absence de marché alimentaire dans l'est du 11^{ème} arrondissement le dimanche,

Considérant la position de la rue Plichon, qui constitue un axe de circulation peu fréquenté et redondant avec plusieurs autres rues avoisinantes,

Considérant la configuration de la rue Plichon, qui ne contient que deux sorties de garage opportunément situées à chaque extrémité, ce qui rend théoriquement possible la fermeture de la partie centrale de la rue,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les services de la Ville réalisent une étude de faisabilité quant à l'implantation d'un petit marché alimentaire de quelques étals diversifiés et proposant des marchandises de qualité, produites en Ile-de-France selon une agriculture responsable, qui serait installé chaque dimanche sur la partie centrale de la rue Plichon,
- Que les résultats de cette étude soit transmis au conseil d'arrondissement en vue d'un débat – sous réserve de la faisabilité technique – quant à son implantation effective.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : les élus du groupe Changer Paris
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202132 Vœu relatif à la mobilité en situation de handicap

M. le Maire : « La parole est à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce vœu, comme le précédent, n'est pas partisan et n'a pas vocation à faire débat, c'est pourquoi ma présentation sera brève.

Nous vivons dans une ville millénaire dont les axes ont été tracés par l'Histoire. Le Paris moderne a donc hérité de rues qui n'étaient pas pensées selon nos critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. C'est un fait.

Tous les exécutifs, quel que soit le bord politique, qui se sont succédés – à Paris, depuis Jacques CHIRAC, et dans le 11^e arrondissement, depuis Alain DEVAQUET, jusqu'à leurs successeurs actuels Anne HIDALGO et vous-même M. le Maire –, ont eu à cœur d'améliorer les conditions de mobilité en situation de handicap et de lever les obstacles à l'accessibilité dans l'espace public. Beaucoup a été fait. Cependant, certains obstacles subsistent encore à nos jours dans notre arrondissement.

L'identification et l'éradication de tous les obstacles à la mobilité en situation de handicap est un impératif qui est autant humain que moral et qui nous oblige tous, quelle que soit notre sensibilité politique. Dans cette tâche, la connaissance du terrain de ceux qui vivent le handicap au quotidien nous sera indispensable.

C'est pourquoi nous proposons la création d'une commission ad hoc où seraient notamment représentés les services de la Ville et les associations représentatives des personnes en situation de handicap, pour que nous apportions des réponses rapides et concrètes aux problématiques de mobilité dans l'espace public. Je pense que c'est un sujet qui nous tiendra tous à cœur. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette préoccupation. Je donne la parole à Béatrice PIPITONE pour vous répondre. »

Mme PIPITONE : « Bonsoir. Merci beaucoup pour ce vœu qui rejoint une partie importante de nos préoccupations. Depuis 2014, a été mis en place le Conseil local du handicap qui est composé de structures représentatives de personnes handicapées, et que l'on associe à l'ensemble des concertations publiques sur les projets d'envergure comme Bastille, Nation ou la requalification de la rue du Faubourg Saint Antoine. Ce conseil se réunit tous les deux mois et permet de faire émerger les problématiques communes.

Par ailleurs, nous avons mis en place l'année dernière une commission des mobilités actives et de l'espace public dont l'objectif est de travailler sur les usages de l'espace public et de mieux identifier les problématiques d'accessibilité. Cette commission est composée d'habitants, de représentants d'associations, de cyclistes, de piétons, de commerçants, et aussi de membres d'associations représentatives de personnes en situation de handicap (Action Handicap France, Papillons Blancs de Paris, Fédération des malades et des handicapés).

Une grande partie de vos demandes sont donc déjà mises en place au niveau de la Mairie. Ce sont les élus sectoriels qui participent à ces instances : Luc LEBON et moi-même pour l'espace public et la mobilité, et Rosalie LAMIN pour le handicap.

La question de l'accessibilité universelle reste une bataille très importante et il y a beaucoup de travail à accomplir. C'est pourquoi au sein de la commission des mobilités, nous avons cette approche inclusive qui consiste à dire qu'on a des spécificités de problématiques de handicap dans l'espace public qu'il faut prendre en compte systématiquement dans l'ensemble de nos projets. Ce sont donc ces instances qui nous permettent de répondre à ces sujets. Cette année, l'objectif est de lancer une réunion sur le handicap et les enjeux de l'accessibilité à l'intérieur de cette commission des mobilités et de l'espace public.

Pour ces raisons, il ne me semble pas pertinent d'ajouter une nouvelle instance, donc j'appelle la majorité municipale à ne pas voter ce vœu. Je vais peut-être laisser la parole à Luc LEBON qui pourra décrire cette vision dans le cadre d'une politique à plus long terme de la Mairie du 11^e, l'une des premières à être entièrement accessible. »

M. le Maire : « Je donne d'abord la parole à Rosalie LAMIN puis à Luc LEBON. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Je vais répéter ce que Béatrice PIPITONE a déjà dit : nous avons un Conseil local du handicap, composé d'associations représentant le monde du handicap, des acteurs associatifs et des professionnels du handicap. Nous avons l'occasion de nous réunir maintes fois de manière à travailler sur ce projet d'accessibilité qui est au cœur même de notre programme de mandature. Nous prévoyons de faire des maraudes et des marches exploratoires.

Tout ce processus existe déjà dans le 11^e arrondissement. Vous serez invités à nous accompagner lors de prochaines marches pour constater que ce travail est déjà fait. Mes collègues Béatrice PIPITONE et Luc LEBON poussent les réalisations pour rendre notre ville plus inclusive pour les personnes souffrant d'un handicap afin qu'elles soient heureuses de vivre dans cette cité.

Les infrastructures changent mais nous sommes obligés de travailler à partir de celles qui existent déjà. Nous avons un patrimoine historique dont le moindre changement implique beaucoup de réflexion. Mais cette réflexion est en marche. Nous avons par exemple déjà modulé les accès de la salle Olympe de Gouges pour en faciliter l'accès aux personnes en mobilité réduite. Je vous rassure donc, le Conseil local du handicap continue de travailler. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Comme l'ont dit mes collègues, ces préoccupations sont déjà au cœur de notre travail au sujet de l'adaptation de l'espace public à l'évolution de la démographie parisienne. Cela concerne en premier lieu les personnes à mobilité réduite, mais aussi les personnes âgées.

Comme évoqué par Béatrice PIPITONE, la Mairie du 11^e a été l'une des premières mairies parisiennes à être entièrement accessible pour tous les types de handicap (PMR, non-voyants) grâce à des bornes spécifiques notamment.

Dès lors que des travaux d'aménagement, temporaires ou définitifs, sont engagés sur l'espace public, il est systématiquement demandé aux services de la Ville de Paris de prendre en compte cette problématique. Des travaux importants ont déjà été faits : mise en accessibilité des lignes de bus par la création de quais bus, abaissement de trottoirs, désencombrement de l'espace public, création de file d'Ariane sur les places nouvellement réaménagées.

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre Quartier » mise en place cette année pour le quartier République/Saint Ambroise (puis dans les autres quartiers lors des prochaines années), nous demandons aux habitants de nous faire remonter les dysfonctionnements, notamment ceux qui affectent les personnes en situation de handicap.

De même, je ne vois pas l'utilité d'ajouter une autre commission aux dispositifs déjà existants. Il s'agit de veiller à leur bon fonctionnement. Lors de la première réunion de la commission des mobilités et de l'espace public, nous avons abordé le sujet de la pérennisation des pistes cyclables et certaines remarques pertinentes nous ont par exemple permis de renforcer la signalisation des places réservées aux personnes handicapées, insérées sur les pistes cyclables. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour vos réponses et merci aussi à Jean-Christophe MARTIN pour cette

préoccupation exprimée à travers ce vœu. Au vu des éléments apportés, retirez-vous votre vœu ? »

M. MARTIN : « À mon tour d'adresser mes remerciements à nos collègues qui ont été très pédagogues et qui montrent que l'on peut se retrouver sur des sujets par-delà de nos sensibilités politiques.

J'ai juste deux points techniques à souligner :

- Sur l'existant, il faut peut-être amplifier ou revoir la communication car beaucoup de personnes sont concernées par ces problématiques de handicap et ne savent pas que ces dispositifs existent.
- Pour ce qui reste à faire, vous pourrez toujours compter sur le soutien de notre groupe pour toutes les actions qui vont dans le sens de l'accessibilité

Pour ces raisons, et pour exprimer ce soutien, nous maintenons notre vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je croyais que vous alliez aboutir à une conclusion inverse, mais vous avez raison sur la communication. Il faut que nous arrivions à mieux faire connaître ces instances et leur diagnostic. Nous nous reposons largement sur les services spécialisés et sur les associations, ce qui à l'évidence ne permet pas de toucher tous les publics concernés. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la configuration spécifique de l'espace public parisien, héritée de siècles d'Histoire, et qui présente naturellement de nombreux obstacles à la mobilité,

Considérant les opérations d'amélioration de l'espace public parisien initiés lors des mandatures successives,

Considérant néanmoins la présence d'obstacles à la mobilité persistant dans notre arrondissement, comme des bordures hautes de trottoirs, des traversées piétonnes mal situées, ou des passages trop étroits par exemple,

Considérant que l'accompagnement du handicap, notamment sur les questions de mobilité, est une question d'humanité qui a vocation à dépasser les considérations partisans,

Considérant que rien ne peut remplacer l'expérience et la connaissance très fine de ceux qui vivent le handicap au quotidien,

Considérant que le sujet du handicap dans l'espace public ne peut être dissocié de celle de la perte de mobilité liée à la dépendance, dont le vieillissement actuel de la population parisienne viendra à court terme en augmenter la portée,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que soit installé dans notre arrondissement une commission composée d'élus des groupes politiques du 11^{ème}, de représentants des services de la Ville de Paris et de représentants des associations représentatives des personnes en situation de handicap,
- Que cette commission se réunissant au minimum trimestriellement identifie et recense les obstacles à la mobilité dans notre espace public et formule des propositions techniques en vue de leur éradication.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Pour : les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202133 Vœu relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants à Paris

Q11202107 Question orale relative à la régulation et aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public

Q11202108 Question orale relative à la régulation de l'espace public

M. le Maire : « Nous arrivons au dernier sujet, relatif aux terrasses éphémères, sur lequel je vous propose une discussion groupée sur le vœu et la question orale de Guillaume POITOUX, ainsi que la question orale du groupe Changer Paris. Je donne d'abord la parole à M. POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, chers collègues, la Mairie de Paris a annoncé le retour des droits de terrasse dès la fin de l'été pour les restaurants, bars et café. Mais les restaurants, bars et cafés, dans un environnement toujours incertain, ont besoin d'un accompagnement continu et non d'un abandon prématuré.

Le gouvernement et la Mairie de Paris font des choix économiques diamétralement opposés : la relance d'un côté, les impôts de l'autre. En réalisant des économies pendant les trois premières années, au prix de décisions parfois difficiles, le gouvernement est aujourd'hui capable de soutenir, quoi qu'il en coûte, nos concitoyens. Ayant accumulé une montagne de dettes bien avant la crise sanitaire, la Mairie de Paris n'a désormais de hâte que d'augmenter les taxes, au moment même où il faudrait au contraire accompagner la reprise. C'est pourquoi nous demandons le prolongement de l'exonération des droits de terrasse jusqu'à la fin de l'année 2021.

J'émet donc le vœu que la Mairie de Paris :

- accorde la reconduction de l'exonération des droits de terrasses jusqu'à la fin de l'année 2021, alors que Paris bénéficie pleinement de la politique de soutien du gouvernement. Il serait absurde que ces fonds du plan de relance viennent financer les hausses de taxes municipales plutôt que de soutenir l'économie parisienne.
- s'engage à ce que le nouveau règlement des étalages et des terrasses inclut :
 - une charte coercitive sur l'harmonisation de l'esthétique des terrasses éphémères à Paris, prévoyant le démontage sans délai et le remplacement en cas de non-respect des règles énoncées;
 - des horaires d'ouverture qui permettent de concilier activité économique et tranquillité des riverains ;
 - l'interdiction de la transformation de places de livraison en terrasses éphémères, afin de ne pas nuire à l'activité de nombreux secteurs, notamment les artisans ou encore les professionnels de santé.

- déploie, dès la réouverture des terrasses, les effectifs nécessaires en fin de journée afin de faire respecter le nouveau règlement des étalages et des terrasses.

Ma question était de savoir M. le Maire, quel dispositif a été mis en place afin de faire respecter la tranquillité publique dans les rues de notre arrondissement qui compte de nombreuses rues festives ? Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Nelly GARNIER pour sa question. »

Mme GARNIER : « Monsieur le Maire, chers collègues, comme tous les Parisiens, nous nous sommes réjouis de voir nos cafés, nos restaurants, nos brasseries qui sont le symbole d'un art de vivre auquel nous sommes attachés.

Mais comme de très nombreux Parisiens, nous sommes aussi inquiets parce que cette réouverture réveille tous les mauvais souvenirs d'une situation qui n'a pas été maîtrisée, notamment dans le 11^e arrondissement à l'été et l'automne derniers.

Nous sommes également inquiets car nous avons le sentiment que vous ne mettez pas les moyens pour effectuer des contrôles. J'ai eu l'occasion d'interroger l'adjointe au commerce sur les effectifs prévus pour aider les restaurateurs à éviter les débordements, et elle m'a répondu qu'il y aurait entre 50 et 80 agents. Pour contrôler 10.000 terrasses, cela ne nous paraît pas opportun. Par ailleurs, nous avons constaté dans d'autres villes que le maire mobilise la police municipale, voire recrute des jeunes du service civique. Nous ne voulons pas que ce soit la Police nationale qui soit obligée de pallier l'absence de la Mairie.

Ce que l'on vous demande aujourd'hui au niveau du 11^e arrondissement, c'est de nous donner des informations précises sur le nombre de contrôles prévus, sur les moyens humains, juridiques et matériels que vous mobilisez pour que les choses se passent bien.

Nous voudrions aussi avoir une transparence sur le nombre de signalements qui seront faits, et éventuellement sur des mesures sonores qui pourraient être effectuées à différents horaires de la journée et de la nuit, car nous parlons bien d'un arrondissement de près de 150.000 habitants, l'un des arrondissements les plus denses en matière de débits de boissons. Dire que l'on va faire appel à la responsabilité de chacun ne nous paraît pas être une réponse politique acceptable. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne d'abord la parole à Joëlle MOREL pour répondre. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le sujet des terrasses est un sujet sensible, surtout ces derniers jours. Notre arrondissement est le plus commercial de Paris, il est très sollicité par le déploiement des terrasses : nous accueillons plus de 950 terrasses à ce jour, sur les 9684 terrasses de Paris.

Concernant le vœu de M. POITOUX, je voudrais apporter quelques commentaires. La crise sanitaire a malheureusement pour conséquence une crise économique et celle-ci est peut-être encore devant nous. Par la fermeture des commerces dits « non essentiels (bars, cafés, restaurants) pendant plusieurs mois, le gouvernement a contribué à une aggravation de la situation économique et financière de ces établissements. Il est donc paradoxal que votre vœu aujourd'hui prône une large ouverture des terrasses et leur gratuité jusqu'à la fin de l'année.

Vous déposez un vœu qui rassemble des propositions en faveur des bars, restaurants et cafés, mais elles ne prennent pas vraiment en compte la réalité du terrain avec l'ensemble des partenaires dans un quartier, en particulier les riverains.

Aujourd'hui, les demandes de terrasses sont soumises à l'avis du maire et du commissariat. Le maire reste souverain de sa décision et celle-ci est fondée sur des motifs objectifs. Vous proposez qu'en cas de refus d'installation de terrasse par la Ville, une commission ad hoc pluraliste, composée d'un représentant de la profession, de la mairie d'arrondissement, de la Ville de Paris et des services, statue sur la demande. Mais vous oubliez dans la boucle les conseillers de quartier ou les représentants de riverains et cela ne me semble pas judicieux. Il me semble qu'ils sont indispensables pour faire vivre mieux un quartier. Et je pense que vous n'ignorez pas les conséquences d'une installation des terrasses qui provoquent souvent des nuisances sonores dans nos quartiers festifs.

Vous préconisez l'exonération des droits de terrasses jusqu'à la fin de l'année. Cette proposition me paraît démagogique. L'espace public, ce bien commun, appartient à toutes et tous. Notre objectif est de reconquérir les espaces pour en faire des espaces de respiration, des espaces de jeu pour toutes les tranches d'âge, et des espaces pour végétaliser la ville. En tant qu'élue Écologiste, mon objectif n'est pas de remplacer les places de stationnement par des terrasses gratuites. Je rappelle que dès le premier confinement, la Ville, par un certain nombre de mesures, a accordé des exonérations de loyers aux commerces, surtout ceux des bailleurs sociaux et de la SEMAEST. *La Ville a cette année encore décidé de la gratuité des droits de terrasses pendant l'été*, elle l'avait déjà accordé l'été dernier. Cette mesure est importante et permettra aux bars et restaurants de se reconstituer une trésorerie. Je pense que les finances de la Ville ne permettent pas de s'engager davantage.

Je le répète en tant qu'élue Écologiste, il me semble normal que l'espace public soit particulièrement régulé. Il doit faire l'objet de demandes d'autorisation de la part du commerçant, et pour respecter l'engagement du commerçant, la Ville doit aussi pouvoir fournir une estimation du montant que ce commerçant devra payer et cette estimation devra lui être adressée pendant l'été afin qu'il sache à la rentrée à quoi il s'engage. Merci. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Nous allons évidemment être très vigilants car les citoyennes et citoyens du 11^e ont eu droit au silence pendant une longue période et il est bien normal que leur sensibilité se soit accrue malgré l'envie qu'ont la plupart d'entre nous de sortir et de pouvoir enfin respirer à l'air libre à d'autres horaires.

Les questions orales ont demandé des précisions. Concernant le bilan du déconfinement, de juin 2020 à octobre 2020 :

- 2.026 PV ont été dressés sur les terrasses dont 1173 sur les terrasses éphémères
- 392 PV ont été dressés pour nuisances sonores, dont 151 sur les terrasses éphémères, 1.634 PV ont été dressés pour d'autres motifs, dont 1.022 pour les terrasses éphémères
- 4.700 anomalies pour des nuisances dues aux terrasses
- 550 signalements recensés sur « Parisjécoute » et 100 signalements « terrasses ».

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 2000 messages de parisiens témoignent de l'inquiétude de la reprise. Nous en sommes bien conscients et nous comptons nous donner les moyens de pouvoir contrôler ce qui va se passer dans le 11^e arrondissement. Pour cela, nous avons demandé qu'il y ait une limitation et que les terrasses éphémères ne puissent pas être exploitées après 22h. Les contrôles seront donc plus nombreux. Nous avons mobilisé les agents de la DPSP déjà cette semaine pour faire le tour des quartiers festifs du 11^e, lieux où nous savons malheureusement que les nuisances seront probables, pour faire de la médiation avec les commerçants, même si le couvre-feu actuel fixé à 21h fait que notre inquiétude est moins importante.

Il n'y aura pas d'agents de service civique, comme le demandait Mme GARNIER, car nous les

mettrions dans une situation très inconfortable et ils ne seraient pas formés de manière convenable. De plus, ils n'auraient aucun droit de police, leur présence serait donc purement symbolique alors que nous cherchons avant tout l'efficacité.

Je rappelle que sur l'ensemble des établissements problématiques, il n'y a heureusement qu'une part infime, par rapport au nombre de restaurants et de bars, dans le 11^e arrondissement. L'été dernier, nous avons constaté une cinquantaine d'établissements problématiques dont dix particulièrement récalcitrants.

Les effectifs de la DPSP sont donc particulièrement mobilisés. Nous allons évidemment réactiver au plus vite la commission des débits de boissons pour servir d'intermédiaire entre les riverains et les commerçants, et pouvoir avoir une politique équilibrée. La grille de sanctions prévue est :

1. Avertissement
2. Verbalisation
3. Retrait temporaire ou définitive de l'autorisation d'exploitation (ce qui est assez contraignant pour que les commerçants soient vigilants)

Les effectifs ne pourront pas couvrir tous les soirs tout l'arrondissement, donc nous allons cibler les quartiers festifs. Néanmoins, nous allons assez vite repérer les contrevenants et nous ferons ce qu'il faut pour que ça n'ait pas lieu.

Je voudrais parler du dispositif « méduses » que nous mettrons en place cette année, qui a pour l'instant été testé dans le 13^e arrondissement. Il donne la possibilité d'obtenir des données objectives sur les nuisances sonores qui permettrait ainsi d'objectiver les problèmes, car quelques fois des riverains ont le sentiment d'un bruit important alors qu'il ne l'est pas, et à d'autres endroits il y a moins de plaintes alors que le problème est plus grave. Nous allons donc faire ce qui doit être fait pour pouvoir objectiver les problèmes et les résoudre au plus vite au service des habitantes et habitants du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci beaucoup pour les réponses de Joëlle MOREL et de Nour DURAND-RAUCHER. Nous sommes dans une situation très particulière où les commerces ont connu une fermeture sans précédent dans leur histoire, affectant des centaines d'emplois à Paris. Nous sommes aussi dans un arrondissement où les habitants souhaitent continuer à vivre et à dormir la nuit, mais nous avons tous également envie de profiter des terrasses à Paris. Il faut donc préserver cet équilibre essentiel, dans Paris et dans le 11^e en particulier compte tenu des quartiers festifs qui y existent.

Cela a été rappelé, il y a dans tous les arrondissements une concertation en cours qui réunit des professionnels, les services de la Ville et des associations de riverains, et je note que dans celle du 11^e arrondissement, les voix ne sont pas les plus revendicatrices. Peut-être parce nous avons mis en place depuis longtemps des mécanismes de régulation pour encadrer ce phénomène. Il est donc difficile à ce stade de dire ce qui sortira de cette concertation.

Mais comme l'a rappelé Nour DURAND-RAUCHER, il y a des mesures qui se dégagent comme l'installation des méduses pour objectiver la réalité des nuisances sonores, qui fait l'unanimité parmi les acteurs. Les sanctions graduées envers les établissements nous semblent également être une évolution très positive, un peu dans l'esprit du permis à points qui avait déjà fait l'objet d'un vœu au Conseil il y a plus de dix ans.

Concernant l'exonération, au vu de la réalité économique que venaient de vivre ces établissements, il était souhaitable d'exonérer les droits de terrasse en ce moment. À long terme, ce n'est pas une

situation souhaitable car on subventionne en quelque sorte un certain type de commerce par rapport à d'autres, ce qui crée un déséquilibre.

Quand mettre fin à l'exonération ? Je pense que se limiter à l'été, alors que la période estivale n'a pas encore commencé, me semble une mesure assez équilibrée. Nous prôtons que l'évolution du règlement, qui devrait intégrer les terrasses éphémères, les limite à la saison chaude parce que nous ne souhaitons pas de dispositifs couverts et encore moins chauffés, ou fermés pour ne pas créer d'effets de paroi qui ne seraient pas opportuns entre les terrasses et les façades.

Nous souhaitons également préserver sur les installations tout ce qui ne relève pas du stationnement payant : les places pour handicapés, les zones de livraison, les stationnements vélos, deux-roues doivent être préservés.

Nous espérons que l'évolution du règlement des terrasses et des étalages permette de trouver le bon équilibre entre les activités économiques et la vie des quartiers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup aux trois adjoints qui ont exposé de façon très complète la position de l'exécutif suite à l'expression non moins complète des élus ayant posé les questions. Je ne vois pas de demande de parole.

J'ajouterai une remarque sur l'intervention de M. POITOUX, qui a dit qu'il y avait d'un côté l'État qui fait de gros efforts, et de l'autre côté la Ville qui n'en fait aucun. Je voudrais donner deux chiffres pour rétablir la réalité, telle qu'elle est inscrite dans le compte administratif de la Ville de Paris qui sera soumis au Conseil de Paris : le coût pour les finances municipales de cette crise sanitaire pour 2020 est à hauteur de 800 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 10% du budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Ce budget de fonctionnement est soumis à la règle d'or budgétaire que le gouvernement n'a pas voulu desserrer, il n'était donc pas permis aux collectivités – contrairement à ce que fait régulièrement l'État – d'emprunter pour financer son fonctionnement. L'État n'a pas voulu desserrer cette contrainte budgétaire majeure, y compris pour surmonter une crise sanitaire de cette ampleur. Donc dire que l'État fait beaucoup et que la Ville ne fait rien, c'est un peu dur à entendre.

De plus, l'aide versée par l'État à la Ville de Paris pour aider à faire face à cette crise est de 23 millions d'euros sur la même durée. Vous pouvez donc comparer l'effort de l'État et celui de la Ville de Paris en la matière. Je ne dis pas que l'État n'a rien fait car des grands groupes aéronautiques, des grandes entreprises ont bénéficié de largesses par milliards d'euros pour surmonter cette crise et je considère qu'il faut faire un effort pour que nos fleurons industriels puissent être préservés. Mais enfin, il y a peut-être quand même un équilibre à trouver entre cet effort envers les grands groupes et l'absence quasi totale de solidarité avec les collectivités locales, fut-ce simplement à travers le desserrement de cette contrainte de la règle d'or budgétaire.

Il faut avoir ces éléments en tête. Nous assumons nos responsabilités, nous faisons un effort majeur envers nos commerçants pour leur permettre de franchir cette crise, parallèlement aux dispositifs de l'État comme le chômage partiel et le prêt garanti. Mais il faut aussi être équilibré dans son expression.

À moins d'arrêter d'assurer les services liés à ses compétences, ce qui n'est pas concevable, il n'est pas possible budgétairement parlant pour la Ville de Paris de prolonger la gratuité de l'occupation de l'espace public au-delà de cet été, sachant que les commerçants ont bénéficié d'aides de l'État alors que la Ville n'a bénéficié de rien.

Nous sommes tous ravis que l'activité reprenne et de pouvoir enfin retourner sur les terrasses et retrouver cette ville agréable et conviviale, mais il est nécessaire que chacun contribue selon ses

facultés pour surmonter cette crise. Je propose de passer au vote du vœu de M. POITOUX. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vœu déposé par le groupe Indépendants et Progressistes au Conseil de Paris d'avril 2021 demandant à ce que soient réunis l'ensemble des fédérations des Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR) avec les maires d'arrondissement afin d'organiser la reprise et l'exploitation des terrasses éphémères, et la modification du règlement des étalages et terrasses (RET) qui en découle ;

Considérant la nécessité de soutenir la reprise de l'activité de ce secteur durement touché par la crise, avec des conséquences économique et sociale particulièrement difficiles ;

Considérant les aides gouvernementales inédites déployées pour faire face à ces nombreux mois d'inactivité, afin de pouvoir garantir une reprise de l'activité et de maintenir l'emploi ;

Considérant l'initiative de la Mairie de Paris - après le premier confinement – d'élargir le périmètre des terrasses en permettant l'annexion de places de stationnement ;

Considérant que ces terrasses éphémères ont permis de faire croître significativement le chiffre d'affaires des cafés et restaurants qui ont eu l'opportunité de pouvoir le réaliser ;

Considérant que la précipitation de la décision, l'absence de consultation, et le manque de cadre a parfois entraîné des dérives, qu'elles soient esthétiques ou encore liées à des nuisances pour le voisinage ;

Considérant que ce dispositif éphémère, comme les terrasses classiques soumises au « droit de terrasse » ont fait l'objet d'une exonération de taxe jusqu'en juin 2021 ;

Considérant qu'il s'agit d'une initiative positive afin d'accompagner ce secteur ;

Considérant la récente annonce de l'adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce disant vouloir rendre payantes les terrasses éphémères ;

Considérant que cette annonce a légitimement surpris la profession ;

Considérant le vote du nouveau règlement des étalages et terrasses qui devrait être soumis au Conseil de Paris de juillet ;

Considérant que ce nouveau RET doit être l'occasion de clarifier, mais également d'apaiser la situation entre toutes les parties-prenantes : Mairie de Paris, Mairies d'arrondissement, établissements et riverains ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens pour faire appliquer les nouvelles règles qui entreront en vigueur ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris :

- En cas d'avis négatif du maire d'arrondissement, qu'une commission ad hoc pluraliste, composée d'un représentant de la profession, de la mairie d'arrondissement, de la mairie de Paris et des services, statue sur la demande formulée par l'établissement ;
- Maintienne la reconduction de l'exonération des droits de terrasses jusqu'à la fin de l'année 2021 ;

- S'engage à ce que le nouveau RET inclut :
 - une charte coercitive sur l'harmonisation de l'esthétique des terrasses éphémères à Paris, prévoyant le démontage sans délai et le remplacement en cas de non-respect des règles énoncées;
 - des horaires d'ouverture qui permettent de concilier activité économique et tranquillité des riverains ;
 - l'interdiction de la transformation de places de livraison en terrasses éphémères, afin de ne pas nuire à l'activité de nombreux secteurs, notamment les artisans ou encore les professionnels de santé.
- Déploie, dès la réouverture des terrasses, les effectifs nécessaires en fin de journée afin de faire respecter le nouveau RET.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes :

- Abstention : les élus du groupe Changer Paris
- Pour : M. Guillaume POITOUX
- Contre : les élus du groupe Paris en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

Q11202107 - Question orale relative à la régulation et aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public (sans vote) :

La réouverture des terrasses des bars et restaurants le 19 mai 2021 constitue un heureux évènement qui permettra aux commerçants de redémarrer une activité économique et aux habitants de retrouver la convivialité de boire un verre ou dîner dans ces lieux de vie et de distraction qui ont manqué à chacun durant ces derniers mois.

Le dispositif des terrasses éphémères mis en place par la Ville a rencontré un vif succès tant et si bien qu'elles sont légion dans notre arrondissement qui compte un grand nombre de restaurants et de débits de boisson.

Vous le savez, de nombreux riverains se sont plaints des nuisances sonores notamment engendrées par le non-respect des règles d'ouverture de ces terrasses le soir par certains exploitants indécents mais aussi du nombre de clients en état d'ébriété dans certaines rues de l'arrondissement après 22 heures.

Si la majorité des habitants sont heureux de retrouver leurs lieux de convivialité, il en va de la vie paisible de la communauté que la tranquillité publique soit respectée.

Monsieur Guillaume POITOUX pose la question suivante au Maire du 11^e arrondissement :

Monsieur, le Maire, pouvez-vous indiquer au Conseil le dispositif que vous avez mis en place, nombre de patrouilles de la DPSP, médiateurs etc... leur fréquence, dans quelles rues, afin de garantir que la réouverture des terrasses éphémères autorisées par la Ville de Paris ne se fasse pas au détriment de la tranquillité publique auquel chaque citoyen a le droit ?

Q11202108 Question orale relative à la régulation de l'espace public (sans vote) :

Monsieur le Maire,

Les annonces du gouvernement quant à la réouverture des terrasses et celles de la Maire de Paris quant à la possible pérennisation des terrasses éphémères ont ravivé les craintes de nombreux habitants et artisans du 11^{ème} arrondissement qui pâtissent depuis plusieurs années – et d'autant plus depuis l'installation des terrasses éphémères – d'un sommeil de mauvaise qualité et de ses conséquences sur leur santé et leur vie personnelle et professionnelle, ainsi que de sérieuses entraves à leur mobilité dues à l'impossibilité croissante de stationner. Nous connaissons tous les relations qui deviennent souvent très conflictuelles entre les riverains, les artisans et les gérants d'établissement.

A la lumière de l'expérience désastreuse de la municipalité parisienne quant à la régulation de son espace public, nous ne pouvons que partager ces craintes légitimes. En effet, lors du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020, nous vous demandions un retour d'expérience précis sur l'ouverture des terrasses éphémères, étayé par des statistiques précises. Cette demande, bien que relancée, n'a toujours pas obtenu de réponse sept mois plus tard. Plus récemment, vous avez été saisi par des riverains et des syndicats ainsi que par notre groupe le 29 janvier 2021 d'un sujet de régulation de jour des flux de clients en vente à emporter dans la rue Alexandre Dumas. Alors que le commissariat du 11^{ème} arrondissement, saisi en parallèle, a su apporter une réponse rapide et efficace, la réponse de la Ville de Paris se fait toujours attendre. Ce ne sont, bien sûr, que des exemples parmi de nombreux autres, mais qui annoncent déjà le retour des tensions de voisinage connues avant le troisième confinement : nuisances sonores évidemment, mais aussi non-respect des règles de distanciation physique.

C'est pourquoi les élus du Groupe Changer Paris souhaitent obtenir des réponses précises aux demandes suivantes, pour partie déjà formulées lors du conseil du 21 septembre 2020 :

- Le nombre de contrôles liés au non-respect des horaires fixés par la Charte durant la précédente période d'ouverture des terrasses éphémères. Le manque fréquent de respect des horaires d'ouverture vous ayant déjà été démontré.
- Le nombre de contrôles liés au non-respect de règles de distanciation durant la précédente période d'ouverture des terrasses éphémères.
- Le nombre de signalements effectués par des habitants du 11^e via les plateformes de la Ville, comme Dans ma rue ou Paris j'écoute durant la précédente période d'ouverture des terrasses éphémères.
- Le nombre de verbalisations, de retrait d'autorisations de terrasses, de fermetures administratives de débits de boissons et d'épiceries dans le 11^{ème} arrondissement en 2020.
- Les moyens permanents, juridiques, humains et matériels, que la Ville mettra en œuvre pour garantir la régulation de l'espace public dans le 11^{ème} arrondissement, le respect de la tranquillité publique et le droit au sommeil des riverains, et sous quels délais.
- Le nombre actualisé de débits de boissons déclarés dans le 11^{ème} arrondissement ainsi que le comparatif avec les autres arrondissements parisiens du taux de débits de boissons rapportés à la population et la surface de l'arrondissement.
- Les effectifs actualisés des équipes de la DPSP affectés au 11^{ème} arrondissement ainsi que le comparatif avec les autres arrondissements parisiens des effectifs de la DPSP affectés aux 11^{ème} arrondissement rapporté au nombre de débits de boisson de l'arrondissement.
- Les modalités pratiques de coordination opérationnelle en vigueur entre les effectifs de la DPSP et de la Police nationale pour l'exercice des missions de contrôle de l'espace public.
- Le nombre de sondes de mesure sonore de type « Méduses » de BruitParif installées dans le 11^{ème} arrondissement.

M. le Maire : « L'ordre du jour de la séance est épuisé. J'invite les présidents de groupe à une autorégulation sur les vœux déposés car 18 vœux et questions orales amènent une certaine

hypertrophie de cette partie du débat qui a conduit à ne voter que six vœux, ce qui n'est donc pas très productif. On fait de la politique un peu plus politicienne à travers ces débats, mais il me semble important de garder en tête une certaine proportion puisque les délibérations qui intéressent le quotidien des habitants nous ont occupés pendant une petite heure et demie, le reste de la séance ayant été consacré aux vœux. Je le dis pour méditer sur le sujet, autour d'un verre sur une terrasse peut-être...

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 22 juin, avec un pré-conseil citoyen le 21 juin. Je vous souhaite une excellente soirée. »

À 21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.